

Recueil des Actes du Département

Conseil Départemental du jeudi 17 novembre 2022

Actes de l'Exécutif
départemental
du 15 novembre 2022
au 23 novembre 2022

Sommaire

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17/11/2022

Environnement et Agriculture

Rapport Développement Durable 2021 ----- 2870

Budget et Exécution Budgétaire

Débat Orientation Budgétaire ----- 2909

Création d'un Budget Annexe dédié à la vente de chaleur et demande d'immatriculation
(SIRET) ----- 2969

Affaires Européennes et Politiques contractuelles

FSE+ 2021-2027 - Délégation d'une subvention globale au Conseil départemental ----- 2970

Affaires Juridiques

Indemnisation pour les dommages causés par des sondages sur des parcelles agricoles dans
le cadre du contournement Est de Verdun ----- 2971

Autres ACTES

Ressources Mutualisées Solidarités

Arrêté du 15 novembre 2022 relatif à la tarification 2022 applicable aux Services et
Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse (SEISAAM)
pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) ----- 2973

Arrêté du 15 novembre 2022 relatif à la tarification 2022 applicable aux Services et
établissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse (SEISAAM)
pour le Centre Maternel ----- 2977

Budget et Exécution Budgétaire

Arrêté du 22 novembre 2022 modifiant la régie d'avances des dépenses du Parc
Départemental auprès du Conseil départemental de la Meuse. ----- 2981

Ressources Mutualisées Solidarités

Arrêté du 22 novembre 2022 relatif à la tarification 2022 applicable aux Services et
établissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse (SEISAAM)
pour les Dispositifs d'accueil pour mineurs non accompagnés et Dispositifs

d'accompagnement à l'autonomie des mineurs non accompagnés (DAMIE /DAAMNA) -----	2984
Arrêté du 22 novembre 2022 relatif à la tarification 2022 applicable aux Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse (SEISAAM) pour le Service Protection de l'Enfance -----	2988
Arrêté du 23 Novembre 2022 autorisant l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse à transformer 5 places du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) en 10 places d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) -----	2992

Extrait des Délibérations

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORT DEVELOPPEMENT DURABLE 2021 -

-Adoptée le 17 novembre 2022-

Le Conseil départemental,

Vu les articles L.3311-2 et D.3311-8 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à l'examen du rapport développement durable 2021 du Département,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la publication du rapport développement durable 2021 de la collectivité.

RAPPORT
DÉVELOPPEMENT DURABLE
2021



SOMMAIRE

Édito	p.2
Rapport développement durable	p.3
Chiffres clés	p.4
Lutte contre le changement climatique	p.5
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	p.11
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations	p.17
Épanouissement de tous les êtres humains	p.23
Modes de production et de consommation durables	p.29
Synthèse des actions	p.35

ÉDITO

En tant que principale collectivité de la Meuse, le **Département joue un rôle moteur en matière de transition écologique** avec de nombreuses politiques volontaristes.

L'édition 2021 du Rapport développement durable est l'occasion de mettre en avant cet engagement en présentant une sélection de **50 actions départementales** réalisées ou à venir, en interne ou sur le territoire et d'envergure différente.

Concrètement, il ne s'agit pas de dresser une liste exhaustive des activités de la collectivité mais d'illustrer, à partir d'une sélection d'actions, comment les cinq finalités du développement durable sont prises en compte.

Ce rapport s'inscrit aussi dans une **volonté de transparence et de partage avec tous les meusiens**. Il apporte des éléments concrets du travail mené par les élus et les agents du Département aux côtés des agglomérations, des communautés de communes, des communes et de l'ensemble des acteurs territoriaux.

Jérôme DUMONT,

Président du Conseil départemental

Jean-Philippe VAUTRIN,

Vice-Président en charge de l'Environnement
de la transition écologique,
de l'agriculture et de la forêt

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le rapport Développement durable est une obligation réglementaire depuis 2010 pour le Département. Il doit dresser, de façon synthétique, **l'action de la collectivité en faveur du développement durable** et son impact sur le territoire.

Les textes de référence sont :

- la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite « Grenelle 2 » (article L. 3311-2 du Code général des Collectivités territoriales) ;
- le décret d'application n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- la circulaire du 3 août 2011 relative à la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales ;
- la loi n° 2016 – 1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (article L110-1 du Code de l'environnement).

Cinq finalités :

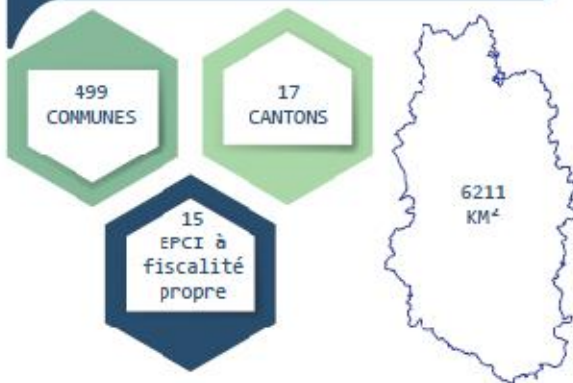
Les actions présentées sont sélectionnées pour illustrer les cinq finalités du développement durable :

- ✓ **la lutte contre le changement climatique**
- ✓ **la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources**
- ✓ **la cohésion sociale et solidaire entre territoires et générations**
- ✓ **l'épanouissement de tous les êtres humains**
- ✓ **les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables**

Ce rapport n'est pas un bilan d'activité traduisant l'exhaustivité des actions départementales, il reprend une **sélection d'actions** menées par le Département contribuant au développement durable.

CHIFFRES CLÉS

NOTRE TERRITOIRE

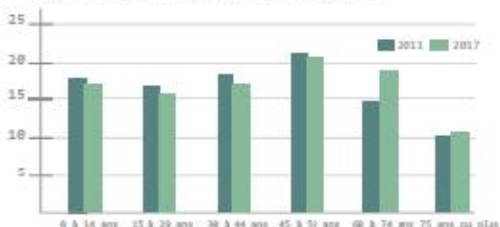


1 Démographie

184 083 habitants en 2019 (population légale au 1er janvier 2021) soit -5.2% entre 2008 et 2019
29.6 hab./km²

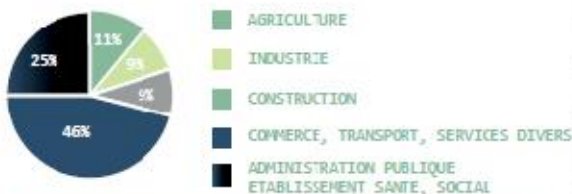


POPULATION PAR TRANCHES D'ÂGES



2 Paysage économique

ÉTABLISSEMENTS ACTIFS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ



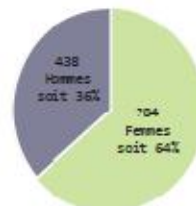
3 Patrimoine Naturel

- 4471 km de cours d'eau
- 231 000ha. de forêt, soit 37% du territoire
- 28 sites NATURA 2000 pour 65 875ha soit 11% du territoire

NOTRE COLLECTIVITÉ

1 Agents de la collectivité

- 1222 agents dont 888 sur postes permanents 68 sur postes non permanents (hors assistants familiaux)
- dont 1/4 assistants familiaux
- dont 155 agents des collèges



2 Patrimoine bâti et routier

- 119 sites pour 242 639 m² de surface dont 63 sites (hors collèges) occupés par les services départementaux ou assimilés

- 3528 km de routes départementales

3 Collèges



4 Espaces Naturels Sensibles

- 241 sites classés pour 31 165 ha
- dont 775 km de cours d'eau

LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Maîtrise des consommations et de la demande en énergie,
- ✓ Promotion des énergies renouvelables,
- ✓ Déploiement de modes de transports moins émetteurs de gaz à effet de serre,
- ✓ Développement de la captation carbone,
- ✓ Sensibilisation de la population et des agents départementaux aux enjeux du changement climatique.

Action 1.1 : Appels à projets en faveur de la transition écologique

Depuis 2019, le Département de la Meuse est engagé dans une démarche de transition écologique. Véritable projet de territoire, cette démarche a pour ambition d'orienter le département vers un nouveau modèle économique, social et environnemental efficace et collaboratif.

En 2021, le Département a poursuivi l'engagement initié en 2020 en accompagnant les collectivités meusiennes à travers un dispositif ambitieux d'appels à projets afin de « **faire de la Meuse un modèle de transition écologique en milieu rural** ».

7 **appels à projets** ont été lancés au cours du 1^{er} trimestre 2021 sur les thématiques de l'**eau**, de la **biodiversité**, des **déchets** et de l'**énergie**.

Comme en 2020, une plaquette d'information a été transmise à toutes les collectivités meusiennes.

34 dossiers, déposés par des communes ou des intercommunalités, ont été retenus pour un montant d'aide de 176 750 € sur une dépense globale de 1 175 000 € HT.



Liste des appels à projets : Sécurisation de l'alimentation en eau potable / Autosurveillance des stations de traitement des eaux usées / Rétablissement de la continuité écologique / Végétalisons nos communes / Forêt de demain / Prévention des déchets / Développement des énergies renouvelables.






Action 1.2 : Actualisation du bilan de Gaz à Effet de Serre de la Collectivité

Conformément à l'article L.229-25 du Code de l'Environnement, le Département doit établir et actualiser tous les 3 ans un bilan de ses émissions de Gaz à effet de serre (**BEGES**).

Le dernier bilan remontant à 2016, il a été décidé de réactualiser notre BEGES en 2021 sur la base des émissions 2019.

Le bilan 2019 du Département s'établit à **17 000 tCO₂e** (tonnes équivalents CO₂), en baisse de 30% par rapport à 2016, traduisant l'engagement de la collectivité dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Parmi les principaux leviers d'actions identifiés par compétence :

-  Administration générale : l'énergie,
-  Solidarité : les déplacements des agents,
-  Routes : les intrants liés aux marchés de travaux sur les routes départementales, fret comprenant les engins du Parc Routier et les déplacements des agents,
-  Culture : le déplacement des visiteurs,
-  Collèges : le chauffage des bâtiments et repas servis aux collégiens.

En 2022, l'Assemblée départementale validera en outre son **Plan de transition pour accentuer l'effort du Département dans la réduction de son empreinte carbone**.

Action 1.3 : Mise en œuvre du forfait mobilités durables

Par délibération en date du 22 avril 2021, l'Assemblée départementale a choisi d'autoriser la mise en œuvre du « **forfait mobilités durables** » au sein de la Collectivité afin d'encourager les modes de déplacement plus vertueux.

Prévu par un décret paru le 9 décembre 2020, ce dispositif facultatif permet aux collectivités volontaires d'attribuer, sous certaines conditions (quotité de temps de travail, justificatifs, déclaration sur l'honneur...), une **indemnité de 200 €/an aux agents** qui effectuent, par année civile, au moins **100 trajets « domicile-travail »** à vélo, y compris à assistance électrique, en trottinette électrique ou en tant que conducteur ou passager en covoiturage.



Au titre de l'année 2021, et après vérifications de rigueur et instruction des demandes par la Direction des Ressources Humaines, **20 agents ont bénéficié de cette prime.**

Action 1.4 : Construction d'un bâtiment expérimental E+/C- à Void-Vacon

Dans le cadre de la modernisation des Agences Départementales d'Aménagement (ADA) et de leurs Centres d'Exploitation (CE), le Département a construit un **bâtiment à Void-Vacon** destiné à regrouper les centres d'exploitation de Commercy, de Void-Vacon et de Vaucouleurs, et à améliorer ainsi les conditions de travail de 18 agents.

Ce nouveau CE de 1 000 m² a été inauguré le 19 novembre 2021 après 10 mois de travaux. Il répond aux exigences environnementales et énergétiques du label expérimental E+/C- : énergie positive / réduction de carbone, lancé en 2016 par le Ministère de l'Environnement. En réponse à un cahier des charges rigoureux, la construction s'est notamment appuyée sur l'utilisation de matériaux biosourcés. Le bâtiment est également chauffé grâce à une **chaufferie biomasse (granulé bois) ; une première pour la Collectivité !**

14 entreprises régionales dont 8 meusiennes ont travaillé sur ce chantier. Certaines prestations (9 d'entre-elles) étant assujetties à des **clauses sociales** (voir action 3.6), 720 heures d'insertion ont été réalisées.

Le montant de cet investissement majeur pour le Département s'élève à 2,7 M€ HT. Pour cette opération exemplaire, une subvention de 550 000 € a été accordée par l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement des Départements (DSID).



E+/C- : Le label d'État « Bâtiments à Énergie Positive et Réduction Carbone » ou label E+/C-, a été lancé par le ministère du Logement en novembre 2016 pour préfigurer la réglementation environnementale (RE 2020). Il repose sur une nouvelle méthode de calcul et de nouveaux indicateurs pour évaluer non seulement la performance énergétique mais aussi la performance environnementale des bâtiments, dans le cadre d'une construction neuve.

Action 1.5 : Contrat de Territoire Eau et Climat avec les Agences de l'Eau

En septembre 2021, le Département et les Agences de l'eau Rhin-Meuse (RM) et Seine-Normandie (SN) ont signé un Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) pour la période 2021-2024, véritable **feuille de route stratégique commune pour la préservation de l'eau**.

Ce programme pluriannuel se décline en **4 enjeux emblématiques** : la restauration de la continuité écologique, la gestion des eaux pluviales à la source, la préservation et la restauration des zones humides et la sensibilisation des citoyens.







Cérémonie de présentation du CTEC organisée avec les Agences de l'Eau

13 projets, répartis sur tout le territoire, sont inscrits dans le CTEC. Ils répondent aux orientations des plans de gestion des eaux des bassins RM et SN et à la stratégie d'adaptation au changement climatique des deux bassins. Au total, le montant prévisionnel des actions de ce contrat est estimé à **3,2 M€ pour une durée de 4 ans**. Ces actions bénéficieront d'un accompagnement financier spécifique des Agences de l'eau.

Avec la signature de ce contrat, le Département se veut être exemplaire dans la protection de la ressource et **faire de la Meuse un modèle de transition écologique en milieu rural**.

Action 1.6 : Programme d'économie d'énergie sur le bâti départemental

Au regard des enjeux liés à la maîtrise de la facture énergétique, réduction de l'émission des gaz à effet de serre et d'amélioration du confort des occupants, l'année 2021 a vu la réalisation de différents travaux d'isolation et/ou remplacement de menuiseries extérieures de bâtiments départementaux dont :

-  externat et logements du collège du Val d'Ornois à Gondrecourt-le-Château (isolation des combles et du vide-sanitaire),
-  demi-pension du collège des Cuvelles à Vaucouleurs (menuiseries extérieures, combles et façades),
-  brigade de gendarmerie de Souilly (remplacement des menuiseries extérieures)
-  Maison d'Enfants à Caractère Social Voltaire à Bar-le-Duc (isolation des combles et façades) → photo ci-contre



Perspective 1.1 : Budget Vert

Afin de renforcer son action en matière d'environnement, le Département ambitionne de mettre en place son 1^{er} budget vert en 2023. Cette démarche permet d'évaluer leurs actions au prisme de l'environnement. Un tel budget traduit l'engagement environnemental concret de la collectivité. Il met en lumière les dépenses ayant un impact environnemental significatif, positif ou négatif, pour ensuite en évaluer les effets

Perspective 1.2 : Elaboration du Plan de Transition de la Collectivité

Suite à l'actualisation des émissions de gaz à effet de serre (*voir action 2.1*), le Département élaborera en 2022 son **1^{er} Plan de Transition** avec pour objectif une baisse de ses émissions de gaz à effet de serre de 5 % par an d'ici 2030, afin de s'inscrire pleinement dans la Stratégie Nationale Bas-Carbone.

Perspective 1.3 : Développement de la flotte de véhicules légers électriques

Pour poursuivre ses efforts en matière de mobilité durable, le Département envisage, dès 2022, d'électrifier fortement son parc de véhicules légers avec un taux de renouvellement en véhicule électrique de 50%, largement au-deçà des obligations réglementaires (30%).

Perspective 1.4 : Renouvellement des appels à projets « Transition écologique »

Engagé dans une démarche de Transition Ecologique depuis 2019, le Département poursuivra son action en faveur de l'accompagnement au changement des collectivités meusiennes et **renouvellera son dispositif d'appel à projets pour l'année 2022**. Celui-ci s'articulera autour de 7 appels à projets sur les thématiques « Eau », « Biodiversité », « Déchets » et « Energie ».

Perspective 1.5 : Décret tertiaire

A partir de 2022, le Département mettra en œuvre de façon opérationnelle les obligations du décret tertiaire en définissant notamment ses objectifs de réductions de consommation d'énergie par bâtiment afin d'atteindre une baisse de 40% en 2030.

Perspective 1.6 : Raccordement du collège de Damvillers à l'unité de Méthanisation de Wavrille

Initiée en 2019, le projet de raccordement du collège de Damvillers à l'unité de méthanisation de Wavrille devrait être réalisé en 2023 en associant plusieurs bâtiments de la Communauté de communes de Damvillers – Spincourt. Cette opération exemplaire devrait permettre de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 175 t CO₂e par an.

PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, DES MILIEUX et DES RESSOURCES

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Préservation de la diversité des habitats écologiques,
- ✓ Lutte contre les pollutions des milieux,
- ✓ Préservation de la ressource en eau,
- ✓ Education à l'environnement et au développement durable.

Action 2.1 : Restauration du ruisseau de l'Aulnois à Euville

Afin de garantir la sécurité des usagers de la route, le Département, compétent dans le domaine, a mené en 2021 un chantier écologique de restauration de cours d'eau.

Suite à des aménagements historiques, **le ruisseau de l'Aulnois**, situé près de Commercy, longeait la **route départementale numéro 8** sur 2,3 km. Chaque année, la berge située côté infrastructure routière s'érodait un peu plus. La largeur de l'accotement routier s'était ainsi fortement **réduite et déstabilisée**, rendant la circulation des véhicules dangereuse.

Afin de remédier au problème, le Département, engagé dans une démarche de transition écologique, a donc choisi une solution respectueuse de l'environnement : **déplacer le lit du ruisseau afin de lui redessiner un cours sinueux et d'accroître sa biodiversité.**

Après 4 années de d'études (maîtrise d'œuvre, relevés topographiques, inventaires de la faune et de la flore, diagnostic archéologique...), et de démarches administratives et foncières (dossiers réglementaires, acquisition à l'amiable de l'emprise foncière nécessaire à la création du nouveau lit de rivière), **le chantier s'est déroulé entre les mois d'août et de décembre 2021.**

Chiffres clés :

**2,3 km de cours d'eau
restaurés**

Les travaux ont été confiés aux Chantiers du Barrois, entreprise meusienne spécialisée dans la restauration des cours d'eau : création du lit du cours d'eau, aménagement de deux ponts, plantation de végétaux et pose de clôtures en berges.



Vue aérienne du nouveau lit mineur de l'Aulnois (© Est Républicain)

Pour sa qualité environnementale, le projet a reçu le **soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse**, avec jusqu'à 80 % de subventions pour les études et **60 % pour les travaux.**

Ce projet est aussi le fruit d'un important **travail partenarial** entre la Direction de la Transition Ecologique et la Direction Routes et Aménagements du Département.

Action 2.2 : Optimisation de la gestion de l'eau dans les bâtiments départementaux

Au regard des impacts du changement climatique, **l'optimisation de la gestion de l'eau potable dans les bâtiments départementaux** est devenue un enjeu ! En complément de plusieurs projets de récupération d'eau de pluie, le Département a initié une expérimentation de mise en place de compteurs d'eau communicants sur 5 sites situés à Bar-le-Duc afin de suivre les consommations et d'identifier rapidement toutes pertes à l'intérieur des bâtiments.

Ce projet a été pensé telle une expérimentation. Aussi, ce type de **compteur a été mis en service au sein du collège Prévert de l'INSPE et du Pôle agro-alimentaire à Bar-le-Duc.**



Pôle agro-alimentaire de Bar-le-Duc

Il se poursuivra en 2022 et 2023 avec l'installation d'autres technologies compatibles avec la généralisation en cours de la télé-relève.

L'objectif, via une analyse des fuites au plus proche de leur apparition, est donc de pouvoir **engager des actions correctives au plus tôt.**

Action 2.3 : Calendrier des Sorties nature de la Meuse



La Meuse abrite un patrimoine paysager et naturel d'une grande richesse dont la préservation implique nécessairement une sensibilisation des populations locales et des visiteurs.

C'est pourquoi, conscient de ces enjeux, le Département propose depuis 2015 un **programme d'animations grand public pour valoriser les Espaces Naturels Sensibles (ENS) de son territoire.**

Cette démarche s'inscrit pleinement dans les actions mises en œuvre par le Département en matière de transition écologique afin de préserver la biodiversité locale et développer l'attractivité de la Meuse à travers notamment l'éco-tourisme. Ce guide est notamment mis à disposition de tous les offices de tourisme du territoire en lien avec Meuse Attractivité

Dans cette nouvelle édition, ce sont ainsi plus de 70 rendez-vous nature qui ont été proposés par les professionnels de l'éducation à l'environnement de la Meuse. Merci à eux !

Compétence obligatoire des Départements depuis 1985, un Espace Naturel Sensible dit « ENS » est un site identifié pour sa valeur patrimoniale, au regard de ses caractéristiques paysagères, de ses habitats terrestres ou aquatiques. En 2021, près de 250 sites étaient classés à l'inventaire départemental des ENS de la Meuse.

Action 2.4 : Etudes de conception pour l'aménagement de l'Espace naturel sensible (ENS) « Forêt de Jeand'Heurs »

Le Département est propriétaire d'une ancienne voie ferrée désaffectée dite de « la Prêle » ou « du Tacot » sur le territoire de la commune de Beurey-sur-Saulx répartie sur 4 parcelles différentes pour une superficie totale de 4,2 ha (2 km de long sur 20 mètres de large).

Cette voie surplombe la vallée de la Saulx et se situe dans l'**ENS forestier de la Forêt de Jeand'Heurs**. Sans receler une biodiversité exceptionnelle, ce site est caractéristique de la **biodiversité dite ordinaire** des forêts meusiennes.



Il se situe en outre à proximité immédiate de résurgences karstiques d'importance caractérisant tout le secteur du barrois et son patrimoine géologique.



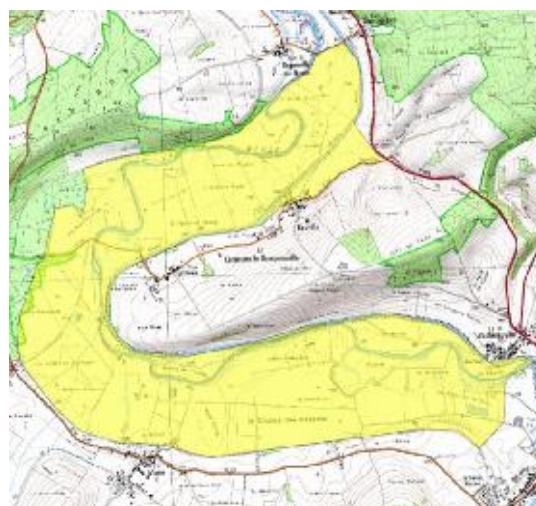
A ce titre, la valorisation pour le grand public de ce sentier dit « de la Prêle » présente un intérêt majeur pour le Département. C'est pourquoi, après la réalisation d'une étude de faisabilité en 2020, **le Département a recruté un maître d'œuvre en 2021 pour concrétiser ce projet.**

Action 2.5 : Démarche expérimentale « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE) sur la vallée de la Meuse

Dans le cadre de son animation du site Natura 2000 « ZPS Vallée de la Meuse », le Département a, en 2021, fait valider par le Ministère de la Transition écologique une **démarche expérimentale « PSE » sur la boucle de Champneuville** (voir carte / 1100 ha) afin d'optimiser la protection des populations d'oiseaux de ce secteur emblématique à travers notamment :

- 🚧 Le maintien et la création de prairies
- 🚧 Le retard de la fauche des prairies pour permettre aux jeunes oiseaux grandir en toute sécurité et prendre leur envol
- 🚧 L'implantation de bandes de plantes mellifères pour permettre aux insectes de se développer

Le PSE « Vallée de la Meuse » sera mis en œuvre en 2022 pour 5 ans sur la base d'une enveloppe financière de 250 000 €, subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.



Perspective 2.1 : Poursuite du projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Ornain

Initié en 2019, le projet de rétablissement de la continuité écologique des ponts de l'Ornain entra en phase opérationnelle avec la réalisation des opérations des premiers travaux en 2022 sur le pont de Rancourt-sur-Ornain (RD27) et en 2023 sur le point de Neuville-sur-Ornain (RD122).

Cette opération permettra notamment de faciliter la migration et la reproduction de diverses espèces de poissons (truite de rivière, loche franche...)

Perspective 2.2 : Travaux d'aménagement de l'ENS « Forêt de Jeand'Heurs »

Après 2 ans d'études (*voir action 2.4*), le Département réalisera en 2022, en partenariat avec la commune de Beurey-sur-Saulx, les travaux d'aménagement de l'ENS « Forêt de Jeand'Heurs ». Ce site sera le 2^{ème} ENS aménagé par le Département en maîtrise d'ouvrage directe et permettra de créer des liens directs entre protection de la biodiversité et pratique des sports de nature.

Perspective 2.3 : Création d'un réseau départemental des ENS aménagés

La Meuse dispose d'un patrimoine naturel remarquable avec des sites majeurs comme le Lac de Madine ou la vallée de la Meuse. Ce patrimoine est néanmoins composé de nombreux autres sites, peu connus des meusiens eux-mêmes.

Aussi, le Département, à travers sa compétence « Espaces Naturels Sensibles » souhaite créer un **réseau multi-partenarial de sites d'exception aménagés pour accueillir du public**.

Perspective 2.4 : Accompagnement des collèges dans les démarches d'éducation au développement durable

Le Département souhaite renforcer son accompagnement des collèges dans les démarches d'éducation au développement durable. A cet effet, une expérimentation sera lancée, durant l'année scolaire 2022/2023, sur 2 établissements volontaires en lien avec les associations environnementales du territoire.

Perspective 2.5 : Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts du Musée Raymond Poincaré à Sampigny

La gestion différenciée est un moyen de gérer les espaces verts en milieu urbain visant à ne pas appliquer à tous les espaces, et de façon systématique, le même degré d'intensité ni la même nature de soins.

En 2022, le Département initiera ce principe de gestion pour les espaces verts (Clos et verger) du Musée Raymond Poincaré de Sampigny en élaborant un plan de gestion différenciée spécifiquement dédié.

COHÉSION SOCIALE ET SOLIDARITÉ ENTRE TERRITOIRES ET GÉNÉRATIONS

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Implication des citoyens dans la vie du territoire,
- ✓ Maintien de l'autonomie et du bien-être de tous les meusiens,
- ✓ Protection de l'enfance,
- ✓ Politique de mémoire,
- ✓ Réinsertion professionnelle.

Action 3.1 : e-Meuse santé

E-Meuse santé est l'un des 24 projets lauréats du concours national qui bénéficie du soutien de l'Etat et la banque des territoires dans le cadre de sa politique "Territoires d'Innovation". Il est mené par le Département de la Meuse, en partenariat avec les Départements de la Haute-Marne, de la Meurthe et Moselle et de la Région Grand Est.

The logo for 'e-meuse SANTÉ' features the text 'e-meuse' in a green, lowercase, sans-serif font, with 'SANTÉ' in a smaller, blue, uppercase, sans-serif font below it. Two horizontal lines are positioned above and below the word 'SANTÉ'.

Ce projet, co-construit dès son origine avec les professionnels de la santé et les patients, a pour objectif d'**améliorer l'accès aux soins pour tous grâce à la santé numérique**. L'équité de l'accès aux soins sur l'ensemble des territoires est un enjeu relevé par le projet e-Meuse santé. Il devient aujourd'hui indispensable et majeur dans le nouveau contexte sanitaire défini par la pandémie de la Covid 19.

En 2021, 6 expérimentations opérationnelles ont été lancées dont notamment : **« Accompagner, coordonner et consolider les initiatives territoriales de téléconsultation »**.

Action 3.2 : « Jeunes en Meuse » : démarche de démocratie participative auprès des 11-29 ans

Au printemps 2021, le Département a souhaité s'adresser directement aux jeunes meusiens de **11 à 29 ans** afin de donner un nouvel élan à sa politique jeunesse mais aussi et surtout, d'agir différemment en leur faveur en leur donnant la parole !

La grande enquête « Jeunes en Meuse » ouverte du 10 mai à 30 juin 2021 visait ainsi à les interpellier au travers de 10 questions simples autour des thèmes de l'éducation, de la culture, du sport, de l'environnement ou encore des solidarités.

Après deux mois d'enquête, près de **1 000 jeunes ont répondu au questionnaire** et fait part de leurs souhaits !

A l'issue de cette enquête, **un RDV inédit** organisé en décembre **entre élus et jeunes** a permis d'échanger sur les centres d'intérêts de la jeune génération, ses projets pour la Meuse mais aussi sur les freins qu'elle rencontre au quotidien.



Affiche « Jeunes en Meuse - La Grande Enquête pour les 11-29 ans » 2021 et rencontre entre jeunes et élus.

Action 3.3 : Des tablettes numériques pour les seniors

Dans le cadre de la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA), le Département a accompagné en 2021 l'acquisition de **100 tablettes numériques** mises à disposition des 27 Instances Locales de Coordination Gériatriques de la Meuse (ILCG).

Grâce à l'acquisition de ces tablettes faciles d'utilisation et adaptées au public ciblé, les bénévoles ILCG de la Meuse, formés à leur utilisation, ont pu **initier le public « senior »** demandeur du territoire, l'aider à manipuler l'outil et ainsi **rompre l'isolement** en gardant plus facilement le contact avec les proches.

La prise en main de ces tablettes s'est déroulée soit en collectif, soit à domicile. Entre 2 cours hebdomadaires, le senior désireux de progresser pour se familiariser avec l'outil en toute sécurité, a pu conserver la tablette à son domicile et s'entraîner seul vers d'autres fonctionnalités.

La tablette « ultra simplifiée » munie d'un routeur Internet (clé wifi) a également été prêtée aux personnes non connectées à domicile.



Action 3.4 : Soutien financier à la construction du Groupe scolaire de Saint-Maurice-sous-les-Côtes

La Communauté de communes Côtes de Meuse-Woëvre, en concertation avec la Communauté des communes du Territoire de Fresnes-en-Woëvre, a engagé la construction d'un groupe scolaire unique à Saint-Maurice-sous-les-Côtes, de 3 M€ HT, afin de réunir sur un seul et même site, les écoles de Saint-Maurice, de Thillot et d'Hannonville-sous-les-Côtes (salles de classes et d'accueil périscolaire, et cantine).

Subvention départementale :

236 040 €

Mis en service à la rentrée de septembre 2021, cet équipement moderne répondant aux besoins des enseignants et des élèves, a été **financé à hauteur de 236 000 € par le Département.**

Ce nouveau groupe scolaire a été imaginé en totale intégration avec son environnement naturel et à faible consommation d'énergie.

Les orientations retenues en matière de chauffage et de matériaux assureront une **performance énergétique du bâtiment 30% plus efficace** que la réglementation thermique en vigueur.



Action 3.5 : Soutien aux étudiants meusiens

Face aux difficultés rencontrées par les jeunes impactés par la crise sanitaire de la Covid 2019, les élus départementaux ont voté à l'unanimité, le 18 février 2021, une aide forfaitaire de 120 € pour tous les étudiants boursiers meusiens jusqu'à 29 ans.

1 100 jeunes ont ainsi bénéficié de ce dispositif en effectuant leur demande d'aide depuis une plateforme en ligne accessible sur www.meuse.fr du 8 mars 2021 au 31 août 2021.

Ce coup de pouce financier a été pensé de façon à permettre par exemple de compenser, sur deux mois, le reste à charge du dispositif Crous :

2 mois de prise en charge par le Département de l'euro restant pour deux repas par jour à 3,30 € dans un restaurant universitaire (2,30 € financés par le Crous).

Une belle initiative pour nos jeunes étudiants !



Action 3.6 : Clauses sociales d'insertion renforcées dans le domaine bâti

La **clause sociale d'insertion** permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public de travaux, de services, ou de fournitures pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via la mise en situation de travail auprès d'entreprises.

Les clauses sociales sont ainsi à l'origine d'une dynamique vertueuse : les marchés publics génèrent une activité économique qui crée des emplois qui bénéficient à des personnes en difficulté.

Dans le cadre de ses activités bâtimentaires, fort d'un budget d'investissement record de 10,5 M€ en 2021, le Département a conclu **28 marchés avec des clauses sociales pour un total de 2400 heures**, en hausse de 21% par rapport à l'année 2020.

Clause sociale d'insertion :

2 400h en 2021

Cet engagement s'inscrit dans une démarche globale engagée par le Département tant sur ses marchés publics (bâtiments, voirie...) que sur ses dispositifs de subvention.

Pour mettre en œuvre sa démarche de clauses sociales, le Département s'appuie sur la Maison de l'emploi de la Meuse qui est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) rassemblant l'État, le Département, Pôle emploi, la Direccte et les chambres consulaires.

Action 3.7 : Le dispositif « CoPa », une expérimentation unique en France !

L'enjeu de la protection de l'enfance est de développer au maximum des actions de prévention et de soutien à la parentalité.

Le **projet périnatalité « CoPa » - pour Coaching Parental** mené conjointement par le Pôle territorial Femme Parent Enfant du Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) Cœur Grand-Est et la Protection Maternelle et Infantile de la Meuse depuis le 1^{er} janvier 2021 est une réponse pleine et entière à cet enjeu.

En 2021, grâce à ce dispositif, **75% des meusiennes** ayant accouché sur le territoire du GHT ont ainsi bénéficié d'un **accompagnement à domicile par une auxiliaire de puériculture** de la maternité ou du centre de périnatalité où elles ont été suivies.

Comment se déroule l'accompagnement ?

Une auxiliaire de puériculture se rend au domicile au moins trois fois dans les trois semaines suivant la naissance de l'enfant. Elle est également là pour répondre aux questions autour de l'allaitement, de l'alimentation ou encore du « décodage » de bébé. Elle accompagne également les jeunes parents dans les différentes phases d'éveil de l'enfant, au cours de ses premiers mois de vie.

Quels sont les enjeux du dispositif CoPa ?

CoPa permet d'améliorer la qualité du parcours périnatal des femmes sur le territoire du GHT Cœur Grand Est, dans la continuité des dispositifs existants. Le CoPa vise à :

- Améliorer la coordination des acteurs en périnatal
- Accompagner les jeunes parents et en particulier les jeunes mères
- Améliorer l'efficacité de la prise en charge

Cette **expérimentation unique en France** est conduite jusqu'en 2023 et pourrait, en cas de succès, être généralisée dans tout le pays.



2 auxiliaires de puériculture du GHT Saint-Dizier présentes aux côtés du Département pour la 1^{ère} édition de la Semaine de la Petite Enfance pour présenter le dispositif CoPa au grand public.

Perspective 3.1 : 2^{ème} édition du budget participatif

Face au succès de la 1^{ère} édition du budget participatif, l'Assemblée départementale a décidé, lors de sa séance du 21 octobre 2021, de lancer une nouvelle édition du budget participatif en 2022.

Budget
Participatif

Ma FaMeuse Idée reprendra donc du service en 2022 doté d'un budget inchangé : **1 M€ pour financer les projets des Meusiens** choisis à l'issue d'un vote populaire.



Perspective 3.2 : Sensibilisation des meusiens au vieillissement et au handicap

En 2022, le Département souhaite faire de la perte d'autonomie une priorité d'actions afin de rendre le territoire plus « inclusif ». Pour ce faire, il engagera un vaste programme de communication et de sensibilisation de l'ensemble des Meusiens, au vieillissement et au handicap, à l'appui de portraits croisés de personnes âgées, de personnes porteuses d'un handicap et vieillissantes, de professionnels de l'autonomie ou encore de proches aidants.

Perspective 3.3 : Développer l'offre d'habitat inclusif

L'habitat inclusif est destiné aux personnes handicapées et aux personnes âgées qui font le choix, à titre de résidence principale, d'un mode d'habitation regroupé, entre elles ou avec d'autres personnes.

Fort de la transversalité qui s'est nouée entre la Direction des Territoires et la Direction de l'Autonomie, le Département contractualisera avec l'Etat et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA), dès 2022, sur deux versants :

-  le soutien de l'aide à l'investissement par l'aide à la pierre notamment pour encourager la construction, l'aménagement ou la réhabilitation du bâti et/ou de logements destinés à l'habitat inclusif
-  le soutien au fonctionnement de ces habitats par la mise en œuvre de l'Aide à la Vie Partagée (AVP)

ÉPANOUISSEMENT DE TOUS LES ÊTRES HUMAINS

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, santé, environnement, culture...
- ✓ Education et formation tout au long de la vie,
- ✓ Accès à des pratiques sportives, culturelles et de loisirs adaptés à tous les publics,
- ✓ Amélioration des conditions de travail.

Action 4.1 : La Route des Hommes et les Echappées en Meuse édition 2021 !

Les manifestations "**Route des Hommes**" et "**Echappées en Meuse**" portées par le Service Affaires culturelles et Tourisme ont été reconduites en 2021 et ont connu une hausse de leurs fréquentations :

🚩 Route des Hommes : **950 participants** (800 en 2020)

🚩 Echappées en Meuse : **600 participants** (273 en 2020)

Organisée les 28 et 29 août 2021, entre le champ de bataille de Verdun et le nord meusien, la « Route des Hommes » a proposé des boucles de 100 km (VTT uniquement), 50 km, 30 km, 10 km et 3 km aux participants partageant les mêmes **itinéraires de VTT, trail, marche ou encore marche nordique !**

La troisième édition des Echappées en Meuse, organisée en collaboration avec Meuse Ancycles, a été de nouveau l'occasion **de sortir à vélo et de découvrir les paysages** du département tout en profitant de nombreuses animations patrimoniales, culturelles et ludiques. Les 11 et 12 septembre 2021 à Sommedieue (départ), les participants ont ainsi pu profiter de 3 circuits de 28, 38 et 102 km : **familial, de découverte et sportif !**

Action 4.2 : Des sports de nature ouverts et accessibles à toutes et à tous !

Pour la **4^{ème} édition du forum « Sports de nature »**, le Département, entouré de ses partenaires, a souhaité thématiser ce rendez-vous annuel autour de l'**accessibilité de ces pratiques sportives, en milieux naturels, aux personnes en situation de handicap**.

Un format rénové qui, en 2021, a laissé une grande place aux témoignages et aux démonstrations afin d'inviter les participants à découvrir de très près, les initiatives prises par des acteurs engagés dans le développement d'activités adaptées (accueil du public, utilisation de matériels adaptés...).

Lors de cette journée dédiée à l'**inclusion** et à la **réduction des inégalités** dans l'accès aux pratiques sportives, **un petit groupe de jeunes** du pôle enfance de l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés Meuse (**ADAPEIM**), encadré par le Comité Meuse de Spéléologie, est **descendu dans la grotte des Chasseurs** (également appelée grotte du Siphon) située à Beurey-sur-Saulx en Forêt Domaniale de Jeand'Heurs ; site inscrit à l'inventaire départemental des Espaces Naturels Sensibles de la Meuse dont le réseau karstique fait la richesse !

Accès à la grotte des chasseurs depuis la doline d'entrée →
© Département de la Meuse



Action 4.3 : Réduction de la consommation de produits chimiques dans les collèges

Réduire les produits chimiques, améliorer les conditions de travail des agents et respecter l'environnement : 3 enjeux de l'expérimentation de l'eau ozonée pour l'entretien des locaux des **collèges de Saint-Mihiel et d'Ancerville**.

Le test 2021 a ainsi consisté à équiper chacun des deux collèges d'un **générateur d'ozone** pour la production de l'eau ozonée pour l'entretien des surfaces et des sols ; le nettoyage plus spécifique (graffitis par exemple) étant réalisé avec d'autres produits (mais toujours peu nocifs ou écolabellisés !).



Obtenue par un processus d'électrolyse, l'eau ozonée est un **produit nettoyant et désinfectant** très polyvalent, conforme aux normes européennes :

- ✚ purificateur éliminant rapidement les odeurs,
- ✚ nettoyant désinfectant extrêmement efficace (même sur SARS-CoV-2),
- ✚ dégraissant écologique.

L'**Appel à Projets « Développement Durable » 2021**, dédié aux agents départementaux, a permis de financer les équipements nécessaires à cette expérimentation (ozonateurs et cartouches) pour un montant de **2 220 € TTC**.

En parallèle, le Département a équipé les agents de propreté de **nouveaux chariots d'entretien** (balais légers avec manches télescopiques, petits matériels adaptés) dans le but d'améliorer les conditions de travail et de **réduire les Troubles MusculoSquelettiques (TMS)**.

Soucieux de favoriser une économie circulaire, le Département s'est attaché à valoriser l'ancien matériel fonctionnel auprès d'associations meusiennes : l'AMIE, les compagnons du chemin de vie, les chantiers du barrois, l'ADAPEI, Meuse Nature Environnement, l'OGEC ou encore UDAF Insertion.



Action 4.4 : Lutte contre les logements vacants

Le 20 janvier 2021, le Gouvernement lançait un Appel à candidatures dans le cadre du **Plan national de lutte contre les logements vacants**. Son objectif : permettre un déploiement accéléré dans des territoires pilotes d'outils facilitant la remise sur le marché du plus grand nombre possible de logements durablement vacants.

Le Département de la Meuse (chef de file d'une candidature commune avec les Communautés d'agglomération du Grand Verdun et de Bar-le-Duc Sud Meuse ainsi que la commune de Stenay) a été retenu en début d'année 2021, aux côtés de 16 autres collectivités du territoire national, pour déployer la **solution numérique « Zéro Logement Vacant »**.

Cette solution aide les collectivités à repérer et à caractériser les logements vacants sur leurs territoires grâce à une cartographie interactive des données LOVAC (données de la taxe d'habitation sur les logements vacants croisées avec les fichiers fonciers) puis à contacter, convaincre et suivre leurs propriétaires.



En 2021, sur le périmètre de la ville de Verdun, **491 propriétaires ont été contactés** par courrier pour 684 logements vacants depuis plus de deux ans avec un taux de réponse de 44%.




Action 4.5 : École inclusive – aménagement et équipement des classes ULIS

La rentrée 2021 a été marquée par l'**ouverture de 3 nouvelles classes dites « ULIS »** (Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire) dans les **collèges de Vaucouleurs, d'Étain et de Stenay**.

L'objectif : accueillir un petit groupe d'élèves présentant des troubles (cognitifs, mentaux, moteurs, d'apprentissage...) compatibles.

La classe ULIS porte un programme pédagogique spécifique, partie intégrante du projet de l'établissement qui l'accueille.

Une concertation étroite avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) de la Meuse a permis la constitution d'un **référentiel mobilier et numérique** afin de :

-  faire les travaux nécessaires dans les salles dédiées en lien avec la Direction du Patrimoine Bâti,
-  aménager les espaces avec du mobilier adéquat,
-  de mettre à disposition les outils numériques pertinents en lien avec la Direction Systèmes d'Information.

Action 4.6 : 7ème édition de « Partir en livre » : A dos de Mosasaure !

Créée par le Ministère de la Culture, « **Partir en livre** » est une grande fête nationale au cours de laquelle le livre sort des lieux habituels pour aller à la rencontre des **jeunes publics** dans le but de **partager le plaisir de lire**.

Depuis 2016, la Bibliothèque départementale de la Meuse (BDM) prend part à cet événement national et organise chaque année sur le territoire des animations culturelles attractives, ludiques et fédérées autour des structures locales.

En 2021, la BDM a choisi d'aborder le thème « Mer et merveilles » de cette 7^{ème} édition, sous l'angle de la **paléontologie marine**. Des auteurs de documentaires et des illustrateurs et illustratrices sont ainsi venus à la rencontre des enfants et des familles lors de **35 animations réparties sur l'ensemble du territoire** (Spincourt, Clermont en Argonne, Varennes en Argonne, Stenay, Vaucouleurs et la COPARY) et co-construites avec les bibliothèques et autres lieux culturels comme le Parc de la Maison Dargent à Revigny-sur-Ornain ou le Musée de la Bière à Stenay.

La 7ème édition de Partir en Livre, la grande fête du livre pour la jeunesse, s'est déroulée du 30 juin au 25 juillet 2021 partout en France. Pour la première année, Partir en Livre s'est doté d'un thème, « Mer et merveilles » interpellant toutes les générations sur les préoccupations actuelles autour de l'écologie et des migrations.



Perspective 4.1 : Meuse, terre d'échappées par nature

Au titre du label « Terre de Jeux 2024 » et fort de sa démarche engagée pour le développement des sports de nature, le Département lancera en 2022 la marque « Meuse, terre d'échappées par nature » afin notamment :

- de proposer un calendrier annuel d'une dizaine de manifestations portées par les associations sportives sur les territoires meusiens, du printemps à l'automne
- d'attirer le plus grand nombre sur des rendez-vous sportifs réguliers accessibles autant aux athlètes de haut-niveau qu'aux pratiquants amateurs en passant par les familles, les plus jeunes.



Perspective 4.2 : Encourager les pratiques sportives vertueuses

En complément de la démarche « Meuse, terre d'échappée par nature », le Département souhaite inciter tous les organisateurs d'évènements sportifs à adopter une approche vertueuse, se démarquant de l'offre classique, à travers un cahier des charges dédié.

Ce cadre commun doit permettre de soutenir et d'accompagner spécifiquement des manifestations ouvertes, accessibles au plus grand nombre, y compris aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite, tout en respectant les milieux naturels traversés.

Perspective 4.3 : Déploiement du nettoyage à l'eau ozonée dans les collèges

Suite au succès de l'expérimentation du nettoyage des surfaces et des sols dans les collèges des Avrils à Saint-Mihiel et Emilie Carl à Ancerville, le Département déploiera cette solution de désinfection écologique aux multiples vertus dans plusieurs autres collèges du territoire !

MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

Notions clés déclinant cette finalité dans l'action départementale :

- ✓ Promotion de l'économie solidaire,
- ✓ Soutien à l'agriculture et développement des circuits-courts,
- ✓ Réduction des déchets et lutte contre le gaspillage alimentaire,
- ✓ Développement d'une politique d'achats responsable.

Action 5.1 : Expérimentation du retraitement en place sur la RD1 à Vassincourt

En 2021, le Département a expérimenté une nouvelle technique de rénovation de chaussée.

Afin de réfectionner un tronçon de la RD1 (à Vassincourt) de multiples fois déformés (couche et structure et couche de roulement) et fissurés (effet supposé du phénomène de retrait/gonflement des argiles), un chantier de **retraitement en place** s'est déroulé du 6 au 10 septembre 2021.

Ainsi, l'entreprise COLAS EST, chargée des travaux, a proposé un retraitement en place de type NOVACOL. Ce **procédé de recyclage à froid simple, économique et efficace** a permis de **régénérer la chaussée existante**. Les matériaux rabotés (sur les 20 premiers centimètres environ de la chaussée existante) ont été mélangés (directement sur place) à une émulsion de bitume puis remis en place pour recréer la structure routière. Pour parfaire son étanchéité, celle-ci a ensuite été recouverte d'un gravillonnage « classique ».









Ce chantier, d'un montant de 120 000 € TTC, a ainsi permis de redonner du confort aux usagers en reprenant « simplement » la chaussée en surface afin d'éviter le délitement des couches de structure et de roulement.

Pas de déchet, ni de gros apport de matériaux : cette **technique prometteuse, plus environnementale** a su répondre aux attentes des experts routiers du Département !

Action 5.2 : Collecte solidaire du papier de bureau

En 2021, le Département a poursuivi son action de collecte solidaire du papier de bureau, lancée en 2019 avec l'AMIE, avec l'intégration de nouveaux bâtiments :

-  Archives départementales
-  Bibliothèque départementale
-  ADA de Stenay
-  Musée de Stenay
-  MDS de Stenay
-  CE de Void-Vacon

490 agents concernés
15 425 kg de papiers usagés collectés
+ 56% par rapport à 2020

Action 5.3 : Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges

Au regard des bons résultats obtenus lors d'une étude pilote réalisée en 2018/2019, le Département a généralisé, en 2020, **une démarche progressive de lutte contre le gaspillage alimentaire dans tous les collèges** relevant de sa compétence (15 établissements au total).

Ce projet permet ainsi :

- 🗑️ de mettre en place un **plan d'actions** adapté au fonctionnement de chaque établissement afin de réduire le gaspillage alimentaire,
- 🗑️ d'accompagner chaque collège dans le **maintien des bonnes pratiques** mises en place

-26% de gaspillage

alimentaire constaté

(- 31g par repas et par convive)

En 2021 les collèges d'**Ancemont**, de **St-Mihiel** et de **Montmédy** d'une part, et les collèges de **Bar-le-Duc / Theuriet**, de **Revigny-sur-ornain** et de **Verdun / Buvignier** d'autre part, ont été accompagnés pour établir un plan d'actions respectivement au titre des années scolaires 2020/2021 et 2021/2022.

Action 5.4 : Gestion des déchets jonchant le bord des routes départementales

Chaque année au printemps, les agents d'exploitation mènent une vaste campagne de ramassage des déchets abandonnés en bord de routes par des usagers peu soucieux de l'environnement.

En 2021, sur l'ensemble du réseau routier départemental, ce sont près de **29 tonnes de déchets** qui ont ainsi été ramassés

La diversité de ces déchets est très importante : sacs d'ordures ménagères sur les aires de repos, bouteilles en verre et en plastique, cannettes en aluminium, sacs plastiques, papiers, pneus, batteries, encombrants divers, billes de bois (bois ronds), emballages d'enseignes de restauration rapide et, depuis la pandémie de la COVID-19, de nombreux masques usagers.

Les déchets sont majoritairement déposés en déchetteries, intégrés à la collecte des ordures ménagères ou dirigés vers certains sites d'élimination.



La dépense engagée par le Département pour le traitement de ces déchets s'élève à 4 500 € TTC !

Action 5.5 : Mise en place de la plateforme AGRIOCAL55

Par délibération en date du 19 novembre 2020, l'Assemblée départementale a décidé **d'adhérer à l'association « AGRIOCAL.FR »** au 1^{er} janvier 2021 afin de créer la plateforme www.agriocal55.fr.

Agrioocal55 est une plateforme innovante de mise en relation des producteurs, transformateurs locaux et acheteurs publics, sans intermédiaire. C'est un **service gratuit** qui permet, à l'ensemble des utilisateurs, un accès sécurisé à la commande publique pour l'approvisionnement de proximité.



En 2021 :

29 acheteurs inscrits

65 fournisseurs référencés

345 livraisons réalisées

56 800 € TTC de commandes

15 000 kg de denrées livrées

Grâce à cet outil simple d'utilisation, les acheteurs publics du département, peuvent commander des produits locaux de qualité et ainsi contribuer au développement de la filière agricole et agroalimentaire de la Meuse, **source d'emplois et d'attractivité pour notre territoire**

Action 5.6 : Gestion dématérialisée des factures

Depuis le 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises sont soumises à l'obligation de dématérialisation des factures à destination des clients publics. Objectif : simplifier les démarches et de réduire les coûts d'envoi. Ainsi, en 2021, ce ne sont pas moins de **15 762 factures** qui auront été traitées, dans les Services, par **voie dématérialisée** grâce au portail Chorus Pro.

Rappel: pour qu'une facture numérique ait moins d'impact sur l'environnement qu'une facture papier, il est nécessaire de la consulter le plus brièvement possible en ligne et surtout ne jamais l'imprimer !

En 2021 :

**15 762 factures traitées par
voie dématérialisée**

Chorus Pro est une solution mutualisée, permettant le dépôt, la réception et la transmission des factures électroniques. Cet outil gratuit est actuellement le seul reconnu par la réglementation pour la transmission des factures dématérialisées.

Perspective 5.1 : Développement de la plateforme AGRILocal55

Inaugurée en 2021 (*voir action 5.5*), la plateforme AGRILocal55 sera déployée progressivement à l'ensemble des acheteurs publics et privés de la restauration collective de la Meuse avec comme objectif de créer une dynamique vertueuse d'achat local au bénéfice des convives de la restauration et des producteurs du département. Un projet gagnant – gagnant !

Perspective 5.2 : « Verdissement » de la commande publique

Le bilan 2021 des Emissions de Gaz à Effet de Serre de la collectivité a mis en évidence la nécessité de « verdir » davantage encore la commande publique départementale afin de contribuer à la réduction de ses rejets indirects de CO₂.

Pour ce faire, le Département élaborera en 2022, un guide d'intégration des clauses environnementales dans les marchés publics à destination des Services « soumis » à de nécessaires et régulières commandes tant de fournitures, de services, de travaux que de prestations intellectuelles.

Perspective 5.3 : Promotion d'une agriculture plus durable

Dans le cadre de sa politique de soutien financier aux agriculteurs meusiens pour le développement d'une agriculture plus responsable et résiliente, le Département souhaite renforcer ses dispositifs d'aide pour les labellisations « durables » (BIO, HVE...) et les démarches de réduction des émissions de gaz à effet de serre (Cap2ER...).

SYNTHÈSE DES ACTIONS 2021 & PERSPECTIVES 2022-2023

Lutte contre le changement climatique	
Action 1.1	Appels à projets en faveur de la transition écologique
Action 1.2	Actualisation du bilan de Gaz à Effet de Serre de la Collectivité
Action 1.3	Mise en œuvre du forfait mobilités durables
Action 1.4	Construction d'un bâtiment expérimental E+/C- à Void-Vacon
Action 1.5	Contrat de Territoire Eau et Climat avec les Agences de l'Eau
Action 1.6	Programme d'économie d'énergie sur le bâti départemental
Perspective 1.1	Budget Vert
Perspective 1.2	Elaboration du Plan de Transition de la Collectivité
Perspective 1.3	Développement de la flotte de véhicules légers électriques
Perspective 1.4	Renouvellement des appels à projets « Transition écologique »
Perspective 1.5	Décret tertiaire
Perspective 1.6	Raccordement du collège de Damvillers à l'unité de Méthanisation de Wavrille

Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	
Action 2.1	Restauration du ruisseau de l'Aulnois à Euville
Action 2.2	Optimisation de la gestion de l'eau dans les bâtiments départementaux
Action 2.3	Calendrier des Sorties nature de la Meuse
Action 2.4	Etudes de conception pour l'aménagement de l'ENS « Forêt de Jeand'Heurs »
Action 2.5	Démarche expérimentale « Paiement pour Services Environnementaux » (PSE) sur la vallée de la Meuse
Perspective 2.1	Poursuite du projet de rétablissement de la continuité écologique de l'Ornain
Perspective 2.2	Travaux d'aménagement de l'ENS « Forêt de Jeand'Heurs »
Perspective 2.3	Création d'un réseau départemental des ENS aménagés
Perspective 2.4	Accompagnement des collèges dans les démarches d'éducation au développement durable
Perspective 2.5	Elaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts du Musée Raymond Poincaré à Sampigny

Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Action 3.1	e-Meuse santé
Action 3.2	« Jeunes en Meuse » : démarche de démocratie participative auprès des 11-29 ans
Action 3.3	Des tablettes numériques pour les seniors
Action 3.4	Soutien financier à la construction du Groupe scolaire de Saint-Maurice-sous-les-Côtes
Action 3.5	Soutien aux étudiants meusiens
Action 3.6	Clauses sociales d'insertion renforcées dans le domaine bâti
Action 3.7	Le dispositif « CoPa », une expérimentation unique en France !
Perspective 3.1	2 ^{ème} édition d budget participatif
Perspective 3.2	Sensibilisation des meusiens au vieillissement et au handicap
Perspective 3.3	Développer l'offre d'habitat inclusif

Épanouissement de tous les êtres humains	
Action 4.1	La Route des Hommes et les Echappées en Meuse édition 2021 !
Action 4.2	Des sports de nature ouverts et accessibles à toutes et à tous !
Action 4.3	Réduction de la consommation de produits chimiques dans les collèges
Action 4.4	Lutte contre les logements vacants
Action 4.5	École inclusive – aménagement et équipement des classes ULIS
Action 4.6	7 ^{ème} édition de « Partir en livre » : A dos de Mosasaure !
Perspective 4.1	Meuse, terre d'échappées par nature
Perspective 4.2	Encourager les pratiques sportives vertueuses
Perspective 4.3	Déploiement du nettoyage à l'eau ozonée dans les collèges

Modes de production et de consommation responsables	
Action 5.1	Expérimentation du retraitement en place sur la RD1 à Vassincourt
Action 5.2	Collecte solidaire du papier de bureau
Action 5.3	Programme de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges
Action 5.4	Gestion des déchets jonchant le bord des routes départementales
Action 5.5	Mise en place de la plateforme AGRILocal55
Action 5.6	Gestion dématérialisée des factures
Perspective 5.1	Développement de la plateforme AGRILocal55
Perspective 5.2	« Verdissage » de la commande publique
Perspective 5.3	Promotion d'une agriculture plus durable



Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :



La Direction de la Transition écologique

03.29.45.77.63

transition.ecologique@meuse.fr

Budget et Exécution Budgétaire

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE -

-Adoptée le 17 novembre 2022-

Le Conseil départemental,

Vu le rapport de présentation du Débat d'orientations budgétaires 2023,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

Donne acte au Président du Conseil départemental de la tenue du Débat d'orientations budgétaires.

Budget et Exécution Budgétaire

Administration générale
Débat d'orientations budgétaires

Finances - Administration générale et affaires du Département

1ère Commission
2ème Commission
3ème Commission
4ème Commission
Commission Finances et Administration générale

NATURE DE L'AFFAIRE

DEBAT ORIENTATION BUDGETAIRE

CONTEXTE DE LA PREPARATION BUDGETAIRE 2023

PREAMBULE

En tant qu'étape réglementaire et obligatoire dans le cycle budgétaire des collectivités, le débat d'orientations budgétaires (DOB) se doit de précéder de moins de deux mois la délibération du budget primitif (BP).

Ce débat sans vote prend appui sur un rapport (ROB) qui :

- Qualifie au mieux les orientations budgétaires envisagées, portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Y sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de fiscalité ;
- Assure la présentation des engagements pluriannuels ;
- Informe sur la structure et la gestion de l'encours de la dette.
- Présente la structure des effectifs, des dépenses de personnel et de la durée effective du travail.

Au-delà du caractère impératif de sa tenue, l'intérêt de ces discussions d'orientations budgétaires réside dans le double effet pédagogique au profit de :

- l'Assemblée, en termes de compréhension de l'état de la collectivité
- l'Exécutif, par les débats utiles à la conception de sa politique sur les questions sensibles de prospective.

LE RETOUR A UN CYCLE BUDGETAIRE S'EXECUTANT EN ANNEE PLEINE

Le budget primitif précédent (BP2022 – février 2022) s'était inscrit dans un calendrier singulier pour notre collectivité du fait du renouvellement des Assemblées départementales en juin précédent.

△ *En effet du fait d'élections départementales tardives, ce calage avait permis de soumettre simultanément à l'Assemblée le cadre d'action du mandat et le DOB, assurant ainsi la cohérence globale des échanges.*

Par un vote du BP(n) en fin d'année (n-1), la collectivité a une meilleure lisibilité de son action à venir, que ce soit au profit de ses propres mises en œuvre comme de celles de ses partenaires qui souvent à cette période sont aussi en conception de leurs futurs budgets.



Evidemment cet exercice ne se fait pas sans risque du fait d'une synchronisation qui ne pourra pas être parfaite avec le projet de loi de finances de l'Etat, dont le vote n'interviendra qu'en fin d'année.

Ce qui nous laisse donc à la merci d'une prise à revers de nos inscriptions budgétaires tant nous sommes maintenant attentifs à des votes contradictoires du Parlement pouvant intervenir jusqu'au 31 décembre.

Et cette hypothèse prend tout son sens dans cette période particulièrement chahutée.

DES VAGUES, VAGUELLETES ET DES ONDELETTES

Ces moments d'interrogation, où l'avenir nous interroge sont souvent propices à l'observation des événements passés. Concernant plus particulièrement les Départements, la digestion des effets de la loi Notré et une croissance retrouvée permettrait il y a quatre ans d'envisager un avenir plus serein.

C'était sans compter sur une succession de vagues, chacune suffisante pour ruiner ces fondations alors en reconstruction :

- Contexte géopolitique international dégradé et immigration conduisant à l'arrivée massive de mineurs non accompagnés, compétence départementale,
- Pandémie du Covid19, certes innocentant le pangolin mais affectant durablement l'économie mondiale au-delà des impacts humains,
- Effets souvent décrits mais jamais intégrés d'un dérèglement climatique par le fait de nos sociétés,
- Exacerbations nationalistes conduisant à la guerre en Ukraine et ses impacts notamment économiques surajoutés.



La liste n'est vraisemblablement pas close et si chacun de ces épisodes peut apparaître en première analyse comme non corrélés, elle répond sans doute à la théorie des vagues¹ qui pose comme principe que chaque vague amène une correction selon un cycle déterminé, et appelle ainsi la vague suivante.

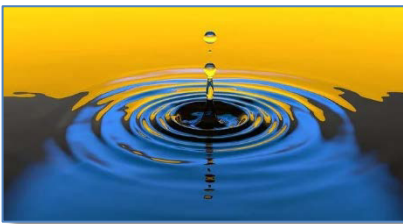
A ces événements d'ampleur internationale viennent s'ajouter un lot de décisions plus localisées, au rang desquelles la plus emblématique en France est sans

aucun doute celle du Ségur de la santé pour les soignants.

En tentant de répondre à des années de désintérêt et d'arbitrages en creux de la politique de santé et son pendant hospitalier, cette importante revalorisation salariale des soignants a été largement plébiscitée de tous bords, et dans cette situation de tension extrême liée au Covid n'était en rien un pavé dans la mare.

Pourtant elle en a généré les mêmes effets.

Comme un réseau d'ondelettes concentriques allant en s'élargissant, cette décision au départ très typée et répondant à une reconnaissance d'un engagement, voire d'une prise de risque d'une catégorie de personnel spécifique, s'est rapidement étendue de secteurs en secteurs.



Quittant le domaine du soin à la personne sous ses aspects santé, elle a su former une revendication jusqu'aux personnels techniques, administratifs ou d'encadrement, quand elle n'était pas justifiée par les employeurs eux-mêmes, bloqués dans leur capacité de recrutement ou devant faire face à l'évasion de leurs compétences, du fait des écarts financiers entre secteurs qu'elle produisait.

Se combinant au réseau des vagues précédemment citées, elles viennent selon les conditions soit en atténuer certains effets soit au contraire les renforcer. Au rang de ces derniers on trouve évidemment les impacts financiers sur les structures ne disposant plus de capacité de modulation et d'évolution de leurs ressources, telles que les Départements

TEMPERATURES EN HAUSSE MAIS COUP DE FROID EN VUE

Au-delà des répercussions de la guerre en Ukraine, le resserrement monétaire et économique global sont aujourd'hui propices à l'installation d'un régime de « stagflation » synonyme d'une croissance faible à nulle, adossée à une hausse rapide des prix.

En Europe c'est essentiellement autour du sujet énergétique que se cristallisent les tensions. Notre vieux continent se prépare tant bien que mal à une sobriété plus subie que voulue.

¹ Théorie des vagues – Ralph Nelson Elliott

Le plan de réduction de la consommation de gaz (40% du gaz en Europe provient de Russie), tout en étant arrêté au sein de l'Union Européenne, fait d'ores et déjà l'objet d'actions de francs-tireurs parmi les partenaires européens tant les impacts sur les populations sont craints et les réductions de productions industrielles liées, problématiques.



L'inflation, depuis longtemps hors des modèles économiques, fait son retour dans un contexte de croissance anémique.

Et les banques centrales, après une politique de taux bas longtemps maintenue qui a favorisé cette explosion inflationniste, réinstallent des taux directeurs forts lesquels vont très directement impacter les économies les plus faibles et poursuivre le ralentissement en cours des économies avec un risque de récession.

A cette politique d'un futur argent cher viennent se superposer les obligations de contrainte des déficits publics. La France est un des partenaires européens les plus concernés du fait des multiples boucliers tarifaires et aides à la consommation que son gouvernement a mis en place.

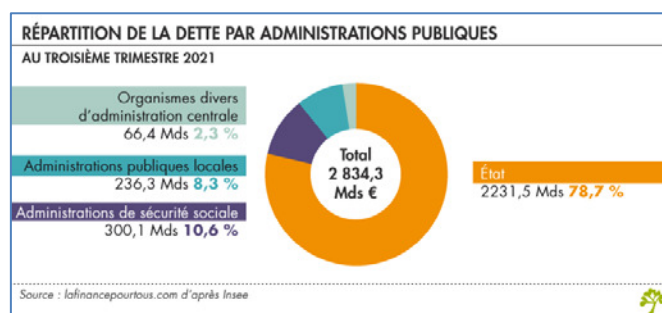
Ces perspectives d'action à venir se déterminent en loi de finances pour 2023 sur des bases d'une croissance de +2.7% en 2022 et +1.0% en 2023.

L'inflation est, elle attendue à 5.3% en 2022 et 4.2% en moyenne en 2023.

LA RESORPTION DE LA DETTE PUBLIQUE ET LA PARTICIPATION DES COLLECTIVITES

Pour mémoire, la part de la dette des collectivités dans la dette publique est très minoritaire.

Fin 2021 elle était de 8.3 % et tend à baisser encore en 2022.



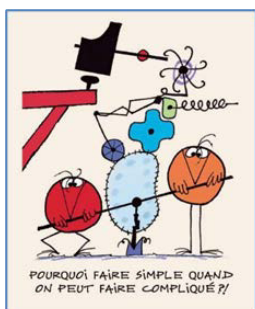
Selon le programme de stabilité 2022-2027 présenté en juillet 2022, une évolution des dépenses totales (hors dette) de 5.3% est prévu pour les administrations publiques locales. Une stabilisation est ensuite attendue pour les dépenses de fonctionnement, une évolution conforme au cycle électoral pour sa part attendue pour l'investissement.

Il reste utile de rappeler que la dette des collectivités, au-delà de sa part minoritaire comme évoqué précédemment, est constitué de dette productive puisqu'uniquement adossée à des dépenses d'investissement. Et ce contrairement à l'Etat qui dans une structure budgétaire permissive emprunte aussi pour son fonctionnement, créant ainsi une dette sans espoir de retours.

Les modalités concrètes de la contribution à cet effort par les collectivités territoriales devraient faire l'objet de concertation en termes de périmètres concernés.

Le principe aujourd'hui proposé serait d'appliquer une contrainte des dépenses de fonctionnement sur la base d'un niveau arrêté au taux d'inflation minoré de 0.5%.

Evidemment au regard de l'inflation actuelle, cette proposition semble plus détendue autorisant vraisemblablement une évolution des dépenses de l'ordre de +3.7% (4.2 – 0.5), niveau jamais atteint dans le cadre du Pacte de Cahors.



En effet son taux d'évolution était alors fixé à des niveaux moyens voisins de 1.2%, mais qu'il convient aujourd'hui de rapprocher de l'inflation très contenue de l'ordre de 1% sur cette période, et donc finalement un taux d'évolution plus permissif que celui envisagé aujourd'hui dans ce nouveau dispositif.

Une autre évolution porterait sur l'application de ce taux, non pas collectivité par collectivité, faisant ainsi jouer un rôle de censeur à l'Etat - donneur de leçon mais incapable de se l'appliquer lui-même -, mais par strate de collectivités.

Ainsi tant que le taux moyen d'évolution dans une strate resterait inférieur à son objectif annuel, aucune analyse par collectivité ne serait conduite. Ce principe serait ainsi une manière de renvoyer cette contrainte de gestion imposée par l'Etat à une animation collective entre Départements.

Et pour aller au bout de cette logique de groupe, dès lors que le taux moyen de la strate deviendrait supérieur à l'objectif, l'analyse et les sanctions seraient alors conduits de manière individuelle par Département.

▲ Avec comme corollaire le fait qu'un Département voisin moins bien loti que vous en termes de niveau de dépenses fasse alors figure d'épouvantail pour avoir potentiellement fait basculer l'ensemble de la strate de l'absolution à la pénitence.

Une manière politique pour l'Etat de se dégager de son rôle d'arbitre en renvoyant des Départements « peu vertueux à ses yeux » devant leurs pairs.

AVEC DES PRINCIPES D'EXCLUSION POLITIQUES OU TECHNIQUES ?

Une ligne politique fait l'objet d'un large consensus politique de la part des Départements à propos de cette évolution des dépenses de fonctionnement. Il s'agit de l'incohérence du dispositif au regard des Départements pour les dépenses obligatoires ou contractualisées avec l'Etat.

En effet, ce dispositif a vocation à s'appliquer à toutes collectivités disposant d'un budget supérieur à 40M€, mais peu d'entre elles hormis les Départements sont dans une dépendance aussi avancée de l'Etat que ce soit sous l'angle des recettes comme des dépenses, notamment par l'exercice de la compétence sociale.

Aussi l'exclusion des dépenses des allocations individuelles de solidarité (AIS) apparait-elle logique, et est devenue une revendication politique unanimement partagée sur son principe. Partage de principe seulement depuis quelques jours, car une analyse plus technique montre qu'inclure les AIS dans le périmètre du taux d'évolution des dépenses peut être bénéfique en termes de marge de manœuvre offertes à la collectivité.

Et la Meuse en fait partie !



En effet, l'intégration des AIS et/ou des contractualisations dans le périmètre de calcul, dans un contexte de hausse modérée de ces dépenses, et dès lors qu'elle reste inférieure à l'inflation créent bien des capacités de dépenses supplémentaires, que l'on travaille en dépenses nettes ou pas.

Pour notre Département sur la base des évolutions attendues, il s'agirait d'une marge de dépenses supplémentaires comprise en 1/2 et 1 M€

Les évolutions successives des missions dévolues aux Départements et à leurs financements, s'ils ne remettent plus en doute la compréhension au niveau national de la pertinence de cet échelon local comme gage de cohérence territoriale, interrogent sur la volonté toujours présente au plus haut de l'Etat d'une sorte de recentralisation et de relocalisation simultanées.

La dynamique observée des dernières compensations basées sur la TVA semble inscrire durablement l'exercice de nos missions essentielles dès lors que la croissance est au rendez-vous. Mas il n'en sera pas de même en cas de forte inflation ou de baisse de croissance.

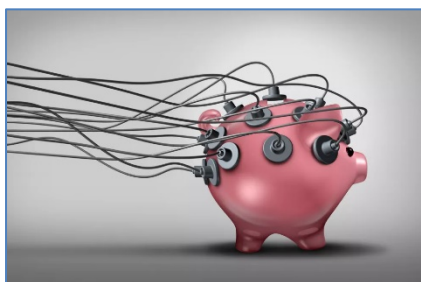
Nous en sommes aussi pour ces deux raisons réunies !

Certes des arbitrages de dépenses liées à des effets d'ondelettes, de manière conjoncturelle et en jouant sur l'inertie d'établissements de notre taille, peuvent nous permettre de poursuivre sur une trajectoire faiblement déviée.

Mais seuls ils ne savent pas répondre à l'effet de sappe des vagues successives évoquées précédemment. Comme sur une côte, il s'agit de se mettre en retrait, de se retirer d'un rivage trop exposant, et sans doute d'abandonner des positions qui ne seront plus tenables dans le temps.

Au risque de consommer en vain de grandes quantités de ressources dont nul bénéfice ne sera tiré à long terme par notre collectivité.

Ces arbitrages qui devront être tranchés devront notamment aborder la part relative de notre soutien aux acteurs du territoire selon leur nécessité, au regard de nos compétences en propre et de notre propre maîtrise d'ouvrage.



En effet, trouverait-on normal de financer des acteurs en meilleure santé que soi-même ?

C'est pourtant ce que nous faisons d'une certaine manière, par exemple en conduisant des politiques de subventionnements en lieu et place de marchés de prestations, certes plus complexes à lancer mais combien plus efficaces en termes de gestion de

production et de résultats.

Le secteur social en est une représentation, où le terme de partenariat est chose commune et peut laisser perdre de vue l'objectif initial. Il pourrait alors s'agir préféremment de financer le nombre de sorties réussies en insertion et non plus le nombre de moniteurs financés. Notre objectif est bien celui d'une insertion réussie, pas celui du soutien économique de structures, de manière indirecte de plus puisque ne disposant plus de cette compétence.

Mais il s'agira aussi sur notre propre maîtrise d'ouvrage de réaliser une revue des engagements et/ou une modulation des durées de nos investissements prévus, en les appuyant sur des lignes de conduite inscrites dans les termes d'un développement durable.

Autant de discussions que je vous laisse appréhender dans les développements qui suivent, structurés autour des quatre entrées principales du projet du mandat adopté en décembre dernier :

- protéger,
- aménager,
- dynamiser,
- et optimiser.

Contexte de la préparation budgétaire 2023	1
Préambule	1
Le retour à un cycle budgétaire s'exécutant en année pleine	2
Des vagues, vaguelettes et des ondelettes.....	2
Températures en hausse mais coup de froid en vue	3
Avec des principes d'exclusion politiques ou techniques ?	5
Des arbitrages structurels et conjoncturels	7
Sommaire	8
Protéger	10
Engager une politique volontariste de prévention universelle	10
Adapter la politique d'action sociale générale aux enjeux.....	10
Sécurité sanitaire, actions de santé, secours population	11
Education – Culture- Jeunesse	12
Préservation de nos patrimoines (vivants, culturels, bâti, archives).....	12
Enfance-Famille	12
Engager une politique volontariste de prévention universelle	12
Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, répondre aux urgences.....	12
Protection de l'enfance de 0 à 21 ans (jeune majeur).....	12
Insertion-Activité-Emploi-Economie sociale et solidaire	14
Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, répondre aux urgences.....	14
Environnement – Transition écologique – Agriculture-Forêt	14
Préservation de nos patrimoines (vivants, culturels, bâti, archives).....	14
Préserver le Patrimoine forestier du Département :.....	14
Autonomie	15
Engager une politique volontariste de prévention universelle	15
Favoriser l'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap.....	15
Aménager	18
Cigéo	18
Education – Culture- Jeunesse	19
Amener la culture aux habitants et aux territoires	19
Contribuer à l'émergence d'une génération meusienne ambitieuse et engagée.....	19
Faciliter l'accès à la culture pour les habitants sur tous les territoires.....	19
Garantir l'organisation financière de tous les Collèges	19
Finances – Administration générale et affaires du Département	20
Encadrer optimiser l'équipement et permettre expérimentation et innovation des collèges.....	20
ET Permettre d'éveiller les consciences, les connaissances, les compétences des collégiens.....	20
Programmer les évolutions de notre patrimoine.....	20
Développement et accompagnement des territoires – Transfrontalier – Contractualisation et relations avec la Région	22
Développer de manière équilibrée et cohérente le territoire.....	22
Faire de la zone d'activité un atout pour le développement économique du sud meusien.....	22
Faire du patrimoine un atout/composante de l'identité de la Meuse	23
Un habitat de qualité et mis en cohérence avec les évolutions sociétales.....	23
Mettre notre ingénierie au service du territoire.....	23
Routes – Désenclavement-Aménagement foncier	23
Gérer de manière équitable, cohérente notre réseau routier sécurisé, adapté aux mobilités	23
et valoriser notre patrimoine forestier départemental "en bon père de famille"	23
Insertion-Activité-Emploi-Economie sociale et solidaire	24
Répondre aux besoins d'accueil des personnes itinérantes	24
Tourisme -Sports	24
Aménagement du territoire et continuité écologique	24
Faire du tourisme une composante de l'identité de la Meuse	24
Dynamiser	26
Communiquer	26
L'évènementiel comme vecteur de communication et de promotion/attractivité	26
e-Meuse santé	26
Education – Culture- Jeunesse	28
Accompagner certains investissements / travaux des collèges privés.....	28
Attractivité du collège et Affirmer la place du sport pour tous, sport santé.....	28
Développer la qualité des denrées en proximité et contribuer à l'éducation des collégiens pour une meilleure connaissance de leur territoire.....	28

Concourir à l'émergence d'une génération meusienne ambitieuse et engagée	28
Mettre en valeur les ressources muséales départementales	30
Mettre en valeur les ressources muséales meusiennes	30
Mettre en valeur les travaux de recherches sur le patrimoine.....	30
Mettre en valeur nos patrimoines (vivants, culturels, bâti, archives)	30
Ouvrir la culture aux habitants et aux territoires.....	30
Renforcer la transmission de la mémoire dans une dimension transversale	30
Respecter la mémoire sans occulter les nouveaux atouts du Département en utilisant les codes actuels	30
Développement et accompagnement des territoires – Transfrontalier – Contractualisation et relations avec la Région	31
Contribuer à l'attractivité du territoire	31
Habitat de qualité en termes d'attractivité et mise en cohérence avec les évolutions sociétales	31
Impulser le développement de l'offre de l'Habitat de qualité en termes d'attractivité et mise en cohérence avec les évolutions sociétales.....	31
Mobiliser les fonds européens, développer l'atout transfrontalier	32
Renforcer nos réseaux Région-Frontaliers	32
Insertion-Activité-Emploi-Economie sociale et solidaire.....	33
Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté.....	33
Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, en formant les professionnels en Meuse et en mutualisant les besoins des acteurs	33
Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté, mobiliser les demandeurs d'emploi dont BRSA vers un parcours dynamique d'insertion sociale et professionnelle en lien avec les entreprises	33
Tourisme -Sports.....	34
Affirmer la place du sport pour tous, sport santé.....	34
Affirmer la place du sport pour tous, sport vecteur d' "ascenseur social".....	34
Contribuer à l'attractivité du territoire	34
Développer la place du sport pour tous, sport santé.....	34
Faire du tourisme un atout pour l'identité de la Meuse.....	34
L'évènementiel comme vecteur de communication et de promotion/attractivité	34
Permettre aux territoires d'avoir des personnels d'encadrement professionnalisés.....	34
Prendre part à la dynamique territoriale meusienne	34
Renforcer la transmission de la mémoire dans une dimension transversale	34
Soutenir les infrastructures pour garantir la place du sport pour tous, sport santé	34
Environnement – Transition écologique – Agriculture-Forêt	36
Accompagner le transfert de compétences vers la Région	36
Assurer l'engagement de notre institution dans le développement durable	36
assurer la préservation d'une ressource vitale qu'est l'Eau.....	36
Faciliter et accompagner la gestion des déchets des collectivités	36
Faire de la protection de l'environnement un atout /une composante de l'identité de la Meuse	36
Favoriser les mutations agricoles.....	36
Attractivité - Innovation - Numérique– Démocratie participative	38
Entrer de plain-Pied dans l'ère numérique afin d'améliorer notre proximité avec l'utilisateur	38
Innover en Meuse	39
Optimiser.....	40
Finances – Administration générale et affaires du Département.....	40
Investir dans notre patrimoine.....	40
Assurer juridiquement la collectivité.....	40
Piloter les systèmes d'information.....	41
Optimiser les moyens généraux.....	43
Des finances, objet de toutes les attentions.....	43
Des ressources humaines sous contraintes.....	54
Attractivité - Innovation - Numérique– Démocratie participative	57
Expérimenter en Meuse	57

PROTEGER

ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE PREVENTION UNIVERSELLE

Le projet de mandat 2022-2028 adopté par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2021 place la prévention comme enjeu majeur, et tout particulièrement au niveau des politiques sociales.

Il s'agit de pouvoir repérer le plus en amont possible, au-delà des personnes déjà suivies par les travailleurs sociaux et médico-sociaux, les éventuelles questions ou difficultés auxquelles pourrait être confronté tout un chacun.

L'objectif est de mettre en œuvre les réponses adaptées sans attendre la dégradation des situations conduisant à des prises en charge trop lourdes, à la fois pour la personne et pour la société (éviter le placement d'enfant ; intervenir avant les procédures de surendettement ; éviter les expulsions locatives ; maintenir des conditions d'autonomie de la personne âgée ou en situation de handicap).

La réorganisation en cours des services départementaux est toute entière portée vers cet enjeu de prévention universelle et d'« aller vers » la population générale, en lien avec les partenaires et les territoires.

Δ Le contexte de risque de crise écologique, énergétique et sociale appelle ainsi à une vigilance accrue et à la nécessité d'une anticipation des troubles à venir.

A cette fin, l'enjeu central en 2023 sera de définir et de développer la nouvelle direction « Prévention et Accompagnement », en la dotant d'une capacité de coordonner la mise en œuvre opérationnelle des interventions auprès de la population générale, de développer l'ensemble des actions de Prévention, d'accueil et d'accompagnement mais aussi d'incarner auprès des partenaires et sur le terrain le chef de filât du Département sur l'Action Sociale.

Un accompagnement de l'évolution des pratiques professionnelles de l'ensemble des agents (services centraux, de polyvalence de secteur et de PMI) sera indispensable.

Par essence même de son champ d'intervention, cette direction aura à piloter des enjeux croisés sur l'ensemble des publics en lien avec les directions métiers (autonomie, enfance-famille, Emploi, mobilité, habitat et logement), tout en répondant aux enjeux de société, dont elle est le 1er observateur.

ADAPTER LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE GENERALE AUX ENJEUX

L'examen approfondi du contexte socio-économique global conduit à appréhender des indicateurs départementaux faisant état d'une population fragile. En effet, si la proportion de la population qui vit sous le seuil de pauvreté (14,4%) est sensiblement similaire à celle recensée nationalement (14,6%), le profil des habitants est sensiblement différent, caractérisé notamment par :

- un revenu médian et un niveau de formation inférieur à la moyenne nationale,
- un vieillissement et un isolement grandissant de la population,
- une morbidité liée aux conditions de vie supérieure à celle de la Région Grand Est,
- une problématique d'addictions et de circulation de stupéfiants sur représentées,
- des projections d'aggravation potentielle des conditions budgétaires en lien direct avec la crise énergétique (accès compromis à l'énergie, à l'alimentation et à l'emploi en raison du coût de la mobilité).

Ces éléments renforcent la nécessité d'intervenir dès le plus jeune âge auprès des meusiens et d'accompagner le vieillissement de la population.

Les orientations pour 2023, et leurs déclinaisons opérationnelles, s'engageront ainsi selon 3 axes :

- Bâtir une politique d'action sociale générale en direction de tous les publics, en ciblant les déterminants de l'exclusion, et en affirmant le rôle de chef de file du Département :
 - Afficher une ligne politique concernant l'action sociale générale en direction des acteurs et partenaires territoriaux : assumer une place centrale sur les sujets transverses (parentalité, violences, addictions, illettrisme...)
 - Veiller au bon niveau d'investissement de chacun des acteurs : positionner les nouveaux services face aux acteurs institutionnels, en luttant contre le désengagement des partenaires...
 - Soutenir et développer l'action de la PMI : consolider les actions engagées telles les interventions en périnatalité, les entretiens prénataux, et les bilans en école maternelle et les projets innovants
- Assurer la charge du quotidien et les réponses aux besoins exprimés de la population :
 - Stabiliser les équipes sociales et de PMI pour garantir l'exercice des missions et développer les capacités d'accueil de nouveaux professionnels : favoriser les recrutements par l'accueil d'apprentis, le lien avec les instituts de formation.
 - Doter les équipes sociales d'un environnement et d'outils leur permettant de faire face aux besoins de demain : appropriation du référentiel, formations, accompagnement des managers, recrutements de nouveaux métiers/compétences,
 - Mesurer l'effet de nos politiques et interventions sociales et communiquer sur les réalisations faites.
 - Articuler les actions d'accompagnement avec les équipes spécialisées des autres directions.
- Développer les actions de Prévention Universelle et les modes d'intervention en direction des publics non-demandeurs
 - Intervenir avant même qu'une difficulté soit exprimée avec des actions tous publics,
 - Favoriser un accueil des publics et un repérage au plus tôt des difficultés : Rendez-vous solidarités, MAXILIEN, 1000 jours, TISF premiers pas,
 - Renforcer la prévention d'une manière générale, dans tous les champs d'intervention sociale et médico-sociale du Département.

SECURITE SANITAIRE, ACTIONS DE SANTE, SECOURS POPULATION

Les Départements financent la sécurité civile au travers leur contribution aux Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS).

Depuis 2019, la contribution du Département de la Meuse au SDIS fait l'objet d'une dynamique corrélée avec celle de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance (TSCA), qui permet de financer à peu près la moitié de la somme allouée à l'établissement, le reste étant alimenté par les fonds propres.

△ La participation globale du Département représente elle-même plus de la moitié des recettes que le SDIS reçoit des collectivités territoriales meusiennes.

Les enjeux de la protection civile assurée par les sapeurs-pompiers font l'objet d'un schéma pluriannuel qui aurait dû être révisé en 2022. Le travail de concertation est encore en cours et devrait aboutir en 2023 à l'arrêté par Mme la Préfète du nouveau schéma départemental d'analyse et de couverture des risques de la Meuse.

△ Notre Assemblée sera alors amenée à définir le niveau de couverture du risque et incidemment, les montants financiers à y consacrer.

La capacité à mobiliser des moyens humains aux heures les plus sensibles de la journée, la répartition des moyens humains et matériels sur le territoire et le plan de casernement qui en découle, l'adaptation aux risques nouveaux, liés au changement climatique, sont autant d'éléments qui le composeront.

Dans une lecture nationale, la projection à moyen terme des enveloppes financières à mobiliser pour le SDIS est haussière.

EDUCATION – CULTURE- JEUNESSE

PRESERVATION DE NOS PATRIMOINES (VIVANTS, CULTURELS, BATI, ARCHIVES)

Les Archives départementales, service public d'archives structuré d'importance dans notre département, doivent chaque année assurer leur rôle d'expert-conseil et être exemplaires dans leur cœur de métier : collecte, classement, conservation, communication et valorisation des archives.

Il s'agira en 2023 pour ce service de poursuivre les actions engagées comme la refonte du site internet dédié, ou l'expertise du bâtiment s'agissant des désordres constatés.

ENFANCE-FAMILLE

ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE PREVENTION UNIVERSELLE

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETE, REpondre AUX URGENCES

PROTECTION DE L'ENFANCE DE 0 A 21 ANS (JEUNE MAJEUR)

L'activité de la protection de l'enfance en Meuse s'inscrit dans les mêmes évolutions qu'au niveau national, à savoir avec une augmentation des placements (+ 5% en 2022), une stagnation de l'accueil familial lié à la baisse des recrutements des assistants familiaux, et des dispositifs de milieu ouvert vite saturés.

△ Au 15 octobre 2022, 970 enfants sont ainsi en statut de placement.

Les difficultés de recrutement viennent impacter directement les projets et les prises en charge des enfants (liste d'attente, report de placement, retard dans la protection).

Le secteur des Mineurs Non Accompagnés (MNA) connaît une nette reprise des arrivées et des mises à l'abri ainsi qu'une progression du nombre de jeunes majeurs.

L'enjeu principal est de garantir des moyens d'intervention et de prise en charge de toutes les problématiques, depuis la prévention universelle (enjeu PMI dans la future direction Prévention et Accompagnement) jusqu'au placement, en recherchant des alternatives au placement institutionnel plus conforme à l'intérêt des enfants et des familles, tout en soutenant les familles d'accueil, et en adaptant l'offre d'hébergement plus finement aux besoins (notamment MNA).

△ *Les évolutions réglementaires et de financement des établissements et services prestataires vont impacter fortement le budget enfance (loi du 07 février 2022, application du Ségur, inflation...) de même que la dégradation du contexte social, qui impacte le niveau d'activité.*

La Direction Enfance famille, à travers la réorganisation des services, va orienter l'intervention des travailleurs sociaux à travers le Projet Pour l'Enfant (PPE), outil de pilotage des situations individuelles, qui doit permettre d'être au plus près des besoins des enfants, et notamment de mieux travailler les retours à domicile.

Des dispositifs départementaux comme les commissions de parcours doivent aussi permettre une meilleure régulation du parcours des enfants et des prises en charge adaptées.

Quatre grandes orientations sont donc à retenir dans ce contexte :

- **Sécuriser l'accueil en protection de l'enfance face aux nouveaux besoins et à l'augmentation des enfants confiés**, afin d'éviter que des enfants se retrouvent sans protection. Des projets sont déjà lancés et verront leur aboutissement en 2023 (MECS de Damvillers de 10 places dont l'ouverture est prévue à l'automne 2023), d'autres seront la suite d'actions réalisées dans l'urgence en 2022 (ouverture de 7 places de pouponnière et une Maison de l'enfance de 6 places) permettant d'inscrire une réflexion plus pérenne sur les besoins.
L'évolution de l'accueil des Mineurs non accompagnés (MNA) sera examinée globalement dans une perspective d'optimisation de la structure départementale de mise à l'abri, en lien notamment avec les autres dispositifs d'accueil pour mineurs non accompagnés confiés à des prestataires.
Plus globalement, une prospective à moyen et long terme est à conduire autour de la stratégie immobilière de l'aide sociale à l'enfance au titre de l'offre d'hébergement selon le principe déjà acté de souveraineté départementale, étant rappelé que le budget dédié aux établissements représente la partie la plus importante du budget enfance, soit environ 2/3 de celui-ci.
- **Favoriser la prise en charge de l'enfant dans son environnement en alternative au placement**, qu'il s'agisse des tiers de confiance qui seront notamment accompagnés sur le développement des pratiques, la poursuite de l'action parrainage ou encore la création d'espace de travail avec les familles. Le nouveau projet de centre parental sera reconsidéré au regard de son équilibre économique et en lien avec la stratégie immobilière départementale déjà rappelée.
- **Maintenir le plateau technique déployé pour renforcer des mesures d'AED et d'AEMO, notamment sur les 0-6 ans.**
S'y ajouteront un bilan de la prévention spécialisée, ainsi que des initiatives visant à poursuivre ces démarches de prévention en lien avec les partenaires mobilisés autour de celui-ci.
- **Garantir et promouvoir les droits de l'enfant et du jeune adulte**, cet impératif étant le corolaire de la mise en protection de l'enfant. Ses droits doivent en effet être garantis en tant que victime mais également dans la construction de son parcours.

Enfin, l'impact de la nouvelle obligation de prise en charge des jeunes majeurs introduit par la Loi de protection de l'enfance de février 2022 n'est pas mesuré à ce jour.

De même, la fin de la contractualisation avec l'Etat sur des actions de prévention et protection de l'enfance engendrera une baisse des recettes, alors même que la Loi de protection de l'enfance de février 2022 contraint les Départements à maintenir un certain nombre d'engagements.

△ *La question de la perception des allocations familiales ainsi que celle de la participation des parents aux frais de placement sera approfondie afin d'optimiser les recettes du service gardien.*

INSERTION-ACTIVITE-EMPLOI-ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETE, REpondre AUX URGENCES

Le contexte global en Meuse fait apparaître une évolution positive en 2022 avec un recul du chômage, une baisse sensible du nombre de bénéficiaires du RSA, ou encore un contexte favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

Cette embellie, bien réelle, ne doit pourtant pas occulter une réalité meusienne qui reste marquée par des éléments de fragilité.

Δ Les indicateurs restent globalement moins positifs que ceux du territoire national avec pour exemple une augmentation du nombre de chômeurs de longue et très longue durée, un niveau de formation globalement moins élevé, ou un revenu médian inférieur à la moyenne nationale (20 830€ contre 21 860€).

L'ensemble des orientations proposées pour, d'une part agir sur les déterminants de l'insertion au premier rang desquels le logement et la mobilité et d'autre part renforcer et compléter les politiques d'insertion et d'emploi sont développées dans la partie Dynamiser de ce document.

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE – AGRICULTURE-FORET

PRESERVATION DE NOS PATRIMOINES (VIVANTS, CULTURELS, BATI, ARCHIVES)

PRESERVER LE PATRIMOINE FORESTIER DU DEPARTEMENT :

Le Département est propriétaire d'environ 300 hectares de forêt (sur les 228 000 hectares que compte la Meuse).

Dans le cadre des travaux d'entretien de ces forêts, les travaux de coupe de bois se poursuivent et l'implantation des panneaux de signalisation (restrictions de circulation, information, plaques de parcelles) est en cours d'achèvement.

Enfin, les travaux de desserte de la forêt de Maillette seront terminés d'ici la fin de cette année.

Δ Le premier enjeu forestier en Meuse comme dans le reste de la France est lié à l'adaptation au changement climatique (résistance aux feux de forêt, aux espèces invasives et aux nuisibles).

Le Département souhaite à cette fin pouvoir commencer les plantations en forêt de Glandenoix et actualiser la carte des dessertes forestières. Ce document est en effet attendu depuis plusieurs années par les propriétaires privés et public (Office National des Forêts - ONF) mais aussi plus récemment par la préfecture et le SDIS dans le cadre de la lutte contre les incendies de forêts.

Δ Le second enjeu est économique et renvoie à la gestion en bon père de famille de ce patrimoine.

A l'heure où les matières premières, et notamment le bois, sont de plus en plus demandées et de plus en plus chères, le Département se positionne comme gestionnaire responsable de sa forêt en continuant de l'exploiter de manière raisonnée et en travaillant en collaboration avec les partenaires que sont l'ONF, l'association départementale des communes forestières (COFOR) ou encore le Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF).

Eu égard aux enjeux précités, le Département se donne les deux orientations suivantes pour 2023 :

○ ORIENTATION N°1 : Plantation

La replantation d'une forêt exploitée est une étape indispensable à la gestion durable du patrimoine forestier. Aussi, il convient maintenant de programmer celle de Glandenoix tout en adaptant ce domaine aux contraintes environnementales et climatiques.

○ ORIENTATION n°2 : Actualiser la carte des dessertes forestières

Pour anticiper les conséquences du changement climatique, le Département mettra à jour la carte des dessertes forestières. Il disposera ainsi d'informations fiables pour les partenaires tels que l'ONF, le CRPF, le SDIS, la COFOR... mais aussi en cas de force majeure et notamment lors du déclenchement d'un plan d'Organisation de la Réponse de Sécurité Civile (ORSEC).

AUTONOMIE

ENGAGER UNE POLITIQUE VOLONTARISTE DE PREVENTION UNIVERSELLE

FAVORISER L'AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES OU EN SITUATION DE HANDICAP

L'année 2023 s'ouvrira dans un contexte national incertain avec des incidences fortes sur les politiques autonomie, alors même que se poursuit la tendance au vieillissement de la population ainsi que des tensions fortes dans le domaine du handicap.

Au quotidien, 2 320 bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile subissent un contexte très dégradé du secteur de l'aide à domicile, ne permettant plus que des mises en place partielles de leurs plans d'aide.

△ *Par ailleurs, les conséquences des accords Ségur et Laforcade sur la tarification génèrent des charges croissantes pour les départements sans que la question de leur légitimité à les supporter, sans les subsides nécessaires, ne soit réellement arbitrée.*

La convention d'appui à la qualité de service prolongée par une convention socle avec la CNSA en 2020, a entériné en 2022 « la feuille de route départementale » en valorisant 93 actions pour la Meuse, articulées autour de 4 entrées :

- Améliorer la qualité et faciliter la relation avec les personnes,
- Accompagner le parcours et adapter l'offre,
- Prévenir la perte d'autonomie et renforcer le soutien aux proches,
- Renforcer le pilotage local et national et harmoniser les systèmes d'information.

La démultiplication des contractualisations résultant d'appels à projets tels que l'habitat inclusif, la dotation qualité en direction des Services d'Aides et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) ne règle en rien la capacité de réactivité humaine et financière d'un département de notre strate démographique confronté aux enjeux actuels ;

Faire face à la problématique du vieillissement de la population meusienne, satisfaire la qualité du service aux personnes et à leurs aidants s'impose donc plus que jamais à l'aube d'un nouveau schéma des solidarités.

Trois priorités rythmeront donc la conduite des politiques autonomie au titre de l'année 2023 :

- Affirmer la gouvernance départementale,
- Adapter l'accompagnement des établissements sociaux et médico-sociaux aux besoins des publics,
- Décloisonner le secteur médico-social et le secteur sanitaire pour fluidifier le parcours des personnes en perte d'autonomie.

Et pourtant, cinq ans après s'être vu confier la MAIA (Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie), le Département doit prendre acte de la décision de l'Etat de détacher cette mission des prérogatives départementales alors même qu'il aurait été essentiel de capitaliser les acquis de la MAIA dans le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC).

Alors que les équilibres entre secteur sanitaire et secteur médico-social semblent encore peu définis, cette intégration réglementaire des missions de la MAIA et de la Plateforme Territoriale d'Appui (PTA) s'imposera au 1^{er} janvier 2023.

△ Sur ces nouvelles bases, le Département devra d'une part, veiller à ce qu'aucun déport des missions du futur DAC ne s'opère vers le service social départemental et d'autre part, il devra faire preuve d'agilité constante pour poursuivre les actions de coordination et d'animation territoriale à l'appui notamment de la Conférence des Financeurs de la Perte d'Autonomie.

Parallèlement, la convention cadre régissant l'Aide à la Vie Partagée avec l'Etat et la CNSA, verra pour les 7 années à venir, l'installation des nouvelles mesures d'habitat inclusif permettant ainsi une meilleure optimisation des orientations depuis les établissements.

Une vigilance toute particulière devra s'opérer pour endiguer à terme, le nombre de personnes en situation d'amendements Creton en renforçant leur accompagnement par la Maison Départementale des Personnes Handicapées. A cette fin, deux entretiens aux âges pivot (18 et 20 ans) sont d'ores et déjà prévus pour anticiper la préparation à l'orientation vers le secteur hébergement des adultes.

Dans un contexte de programmation renouvelé pour les 5 années à venir, la Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) de la Meuse s'engage, en outre, dans le déploiement élargi des aides techniques, actions déléguées à la Mutualité Sociale Agricole.

Le Département soutiendra également le renouvellement de la Convention avec la MDPH pour l'élaboration des Cartes Mobilité Inclusion et veillera, au regard des contraintes actuelles, à améliorer les délais relatifs aux révisions des plans d'aide des bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie.

△ S'agissant des établissements sociaux et médico-sociaux, les diverses revalorisations à impacts majeurs, à travers les oubliés du Ségur de la santé et les accords Laforcade, devenus opposables aux départements, nécessiteront que les modalités de compensation dès 2022 soient pérennisées puisque pour l'heure, les engagements sont en deçà de ce qui sera nécessaire de porter en pluri-annuités, à travers la hausse des prix de journée.

Par ailleurs, une qualité renforcée de l'expertise départementale d'évaluateur des ESMS est souhaitée pour 2023 afin de permettre :

- l'accompagnement des établissements et services : à travers la promotion de la qualité de prise en charge des résidents et de l'attractivité des métiers,
- la prévention d'événements indésirables graves,
- l'innovation, notamment à travers les opportunités offertes par le plan d'actions e-Meuse Santé et le CRIS (Conseil Régional d'Investissement en Santé) de l'ARS Grand Est.

Les situations des personnes orientées en ESMS évoluent considérablement et se complexifient, dans un lien accru entre grand âge et handicap. Parallèlement, l'enjeu d'une société inclusive avec la priorité donnée au maintien à domicile, doit conduire à expertiser au plus près les projets d'investissement proposés dans les champs de l'autonomie et du handicap, au regard d'un contexte d'argent rare.

Il est indispensable qu'un "arrêt sur image" permette de réaliser un bilan de l'existant en termes d'offre d'hébergement et de capacités de prise en charge en lien avec l'ensemble des structures, dont certaines ont des disponibilités financières bien supérieures à celle du Département, comme en témoignent leurs délais de facturation à notre collectivité.

△ La généralisation de la double tarification doit également concourir à un indispensable équilibre économique avec une juste contribution des bénéficiaires au regard de leurs ressources.

Cette double tarification, par son impact sur l'amélioration de notre équilibre de fonctionnement, est aussi une aide patente à un soutien à l'investissement, qui doit rester mesuré.

Le Département ayant émis un avis sur la déclaration d'utilité publique au regard de ses compétences régaliennes ainsi que sur l'opération d'intérêt national, le premier semestre 2022 a été marqué par l'attente du bouclage législatif du processus.

Les deux décrets ont en effet été publiés le 7 juillet dernier, notre Assemblée ayant constamment rappelé son souhait d'associations aux structures de gouvernance du projet CIGEO.

L'ANDRA va déposer la Demande d'Autorisation de Construire (DAC), faisant l'objet de nombreuses procédures réglementaires avec une instruction par l'Autorité de Sûreté Nucléaire de 3 à 5 ans, le début de la construction initiale n'intervenant qu'avec la délivrance de la DAC.

△ La concrétisation des axes 1 et 2 du Projet de Développement des Territoires, signé le 4 octobre 2019, relatifs aux aménagements qui permettront ou accompagneront les constructions de CIGEO ainsi que la dynamisation du potentiel socio-économique de la zone de proximité, appellent une nécessaire actualisation financière.

En effet, des études d'itinéraires et de faisabilité vont devoir être engagées par le Département, requérant d'indispensables investissements, mal ou insuffisamment chiffrés dans le projet de développement du territoire (PDT).

△ Aussi, s'agissant de la réflexion engagée sur les axes 3 et 4, le Département confirme sa position ferme sur le territoire géographique concerné à savoir les départements de la Meuse et de la Haute-Marne, qui accueillent le laboratoire et qui sont signataires du PDT.

D'autres sujets relatifs à la santé, à la sûreté et à la sécurité sont d'importance pour les populations et méritent toute l'attention des différents maîtres d'ouvrage.

La concrétisation du projet Parc Innov' illustre la valorisation potentielle de notre territoire pour asseoir un développement structurant. La gouvernance du Syndicat mixte est constituée autour des représentants de la Région Grand Est, des Départements de la Meuse et de la Haute-Marne, des communautés de communes des Portes de Meuse et du Bassin de Joinville en Champagne, de la commune de Saudron.

A court terme, cette zone d'activités va accueillir la société Carbo France, leader en matière de production de charbon de bois français.

A moyen et long terme, d'autres projets d'économie circulaire innovants et / ou des projets nécessitant une proximité directe avec le site de CIGEO, pourront être accueillis.

Pour mener à bien ce dossier, le Syndicat Mixte va recourir à une Assistance à Maître d'ouvrage et aménager le site, au travers d'une concession d'aménagement.

△ Le Département a réalisé l'étude de desserte, un positionnement interdépartemental demeurant à préciser pour acter le pourcentage de participation au fonctionnement voire une modification statutaire pour identifier la maîtrise d'ouvrage des dépenses à réaliser.

La présence de CIGEO constitue bien un enjeu fort pour asseoir le développement économique de notre département. Une implication plus forte notamment des acteurs de la filière électronucléaire est attendue, avec le souhait d'implantation d'activités créatrices d'emplois sur le territoire.

La collectivité départementale doit être associée aux réflexions sur la fiscalité associée au projet ainsi que sur l'augmentation des moyens financiers indispensables au regard de l'intérêt national de cet équipement, avec pour ce faire un modèle fiscal qui réponde aux attentes des collectivités concernées.

△ Un Comité de Haut Niveau, programmé avant la fin de cette année, doit permettre de clarifier les positions gouvernementales sur CIGEO, compte tenu de la reconnaissance nationale de ce dossier.

L'implantation d'un tel projet sur un territoire est un vrai engagement, qui mérite en retour une considération notamment financière, conforté par la stratégie nucléaire gouvernementale réaffirmée.

EDUCATION – CULTURE- JEUNESSE

AMENER LA CULTURE AUX HABITANTS ET AUX TERRITOIRES

CONTRIBUER A L'EMERGENCE D'UNE GENERATION MEUSIENNE AMBITIEUSE ET ENGAGEE

FACILITER L'ACCES A LA CULTURE POUR LES HABITANTS SUR TOUS LES TERRITOIRES

GARANTIR L'ORGANISATION FINANCIERE DE TOUS LES COLLEGES

Maintenant bien implanté sur des fondations solides, le Plan Collèges a, en 2022, développé ou consolidé des actions sur ses différents axes.

Des opérations majeures comme l'aménagement de la restauration de THIERVILLE et du 3 C de Montmédy ou le renouvellement global du mobilier scolaire vétuste ont également été menées, sans oublier par ailleurs les équipements des classes ULIS au titre de l'engagement du Département dans l'inclusion scolaire, sur la base d'un référentiel « équipements spécifiques pour les ULIS » travaillé en partenariat avec l'Education nationale.

△ L'exercice 2022 ayant permis de conduire toutes les études nécessaires à une vision ajustée des travaux d'ampleur à conduire dans les collèges publics relevant de notre compétence, l'année 2023 devra reposer une nouvelle et nécessaire lecture du PPI collèges au travers du prisme de l'augmentation des coûts de l'énergie et des matériaux mais également à la lecture des prévisions d'effectifs à 5 ans communiquées par la DSDEN.

Il conviendra donc de revisiter ce plan travaux en croisant la capacité de notre collectivité à investir, la réalité d'un territoire rural et le Plan collège précédent. Avec la Région et les deux communautés d'agglomération, nous pourrons réfléchir au réseau des collèges en milieu urbain.

Parallèlement seront menées des réflexions visant à optimiser les coûts de fonctionnement des collèges (fluides, ressources humaines, denrées en restauration...) mais également sous l'angle des travaux en recherchant toutes les mutualisations possibles (production de repas pour plus de convives, livraison de repas, en tout ou partie, pour certains collèges afin de ne pas engager de travaux trop conséquents...).

Pour autant, le Département s'appliquera à maintenir une qualité d'accueil, d'entretien et de restauration pour les collégiens.

S'agissant du périmètre de nos accompagnements éducatifs, la consolidation des dispositifs multiples existants au sein de notre Département nous permettra de tendre vers cette optimisation de moyens disponibles.

△ Une réflexion sera par ailleurs menée sur la question de la prise en charge des coûts de transport par le Département au bénéfice de nos dispositifs éducatifs, en lien, le cas échéant, avec l'indice d'éloignement des collèges proposé par l'Education nationale.

A noter enfin que les établissements seront sollicités dans une concertation à mener pour la mise en œuvre de l'autorité fonctionnelle du Département sur les adjoints-gestionnaires (Loi 3DS). Il s'agira d'intégrer les éléments opérationnels relatifs à cette Loi dans l'actuelle convention bilatérale de fonctionnement soumise chaque année à la validation de notre Assemblée départementale.

FINANCES – ADMINISTRATION GENERALE ET AFFAIRES DU DEPARTEMENT

ENCADRER OPTIMISER L'EQUIPEMENT ET PERMETTRE EXPERIMENTATION ET INNOVATION DES COLLEGES

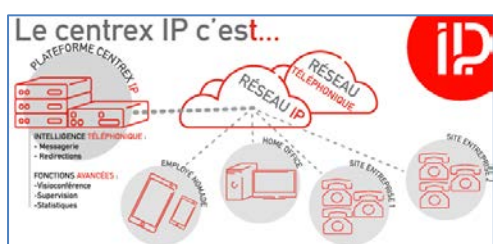
ET PERMETTRE D'EVEILLER LES CONSCIENCES, LES CONNAISSANCES, LES COMPETENCES DES COLLEGIENS

Le Département a soutenu un investissement ambitieux tant pour le plan numérique éducatif (PNE) que pour le mobilier scolaire (près de 650 000 €). En effet, le renouvellement des stations obsolètes dans les collèges est maintenant bien avancé et devrait se terminer dès l'année prochaine.

Au sein de plusieurs collèges en 2022, le changement des équipements vétustes de téléphonie par une téléphonie adaptée à leur besoin ou bien le déploiement de Wifi et l'expérimentation du Lifi ont ponctué cette riche année 2022 pour le numérique. Ces opérations se poursuivront tout au long de l'année 2023.

Le plan collège se poursuit également avec la refonte des infrastructures systèmes.

Face au parc vieillissant des matériels confiés aux établissements, l'expérimentation de 2020 débouche sur la mise en production dans l'ensemble des collèges d'une solution permettant de disposer de serveurs sur chaque collège. Cette solution permet de gérer, administrer de façon centralisée et sécurisée le parc informatique fixe et mobile. La montée en débit des connexions internet se poursuit.



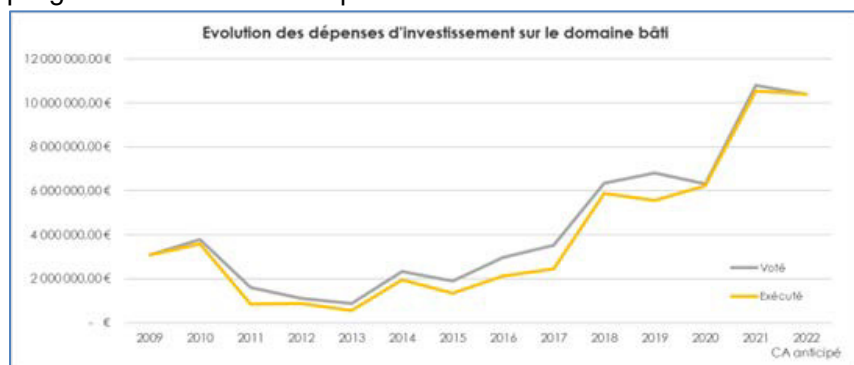
Enfin, les matériels téléphoniques implantés dans chaque collège sont remplacés au fil des besoins (pannes, ...) par une solution externalisée de type « Centrex IP » où le téléphone dans le collège s'appuie sur une plateforme téléphonique d'un opérateur.

Réactivité et performance sont ainsi développées.

PROGRAMMER LES EVOLUTIONS DE NOTRE PATRIMOINE

Les efforts d'investissement se sont poursuivis sur le domaine bâti avec un résultat anticipé (à ce stade calé sur le niveau de la décision modificative) à 10,4M€.

Il faut y voir le résultat du rythme soutenu des études opérationnelles en 2020 et 2021, en pleine crise sanitaire, au service du soutien de l'activité du secteur du BTP, en cohérence avec la politique nationale. La programmation « historique » est désormais purgée. C'est dorénavant une programmation nouvelle qui trouve à se réaliser.



Compte-tenu des enjeux politiques, réglementaires et opérationnels, malgré la crise énergétique et son impact sur la section de fonctionnement, les efforts d'investissement doivent se poursuivre.

L'année 2022 a donné lieu au démarrage des travaux d'opérations d'envergure telle

la construction d'une MECS à Damvillers ou la restructuration du collège J. Moulin à Revigny-sur-Ornain. Au-delà, elle a vu les deux derniers volets du programme de sécurisation des collèges rentrer en phase opérationnelle (alarme anti-intrusion et PPMS).

△ *Sur ces trois programmes reposeront près de 50 % des crédits d'investissement en maîtrise d'ouvrage sur le domaine bâti. Il s'agira de les conduire selon le rythme escompté.*

En sus, 2023 nous permettra d'aborder les études opérationnelles d'opérations majeures (Plan collèges, INSPE, gendarmeries).

△ *Comme évoqué précédemment, sur le périmètre des collèges, au regard des études de faisabilité et de programmation engagées depuis 2021 et désormais finalisées à l'échelle de nos 20 établissements, il convient de recalibrer le Plan collèges arrêté en mars 2019 afin de tenir compte d'une part de la conjoncture économique actuelle (inflation des matériaux) et du projet du mandat.*

C'est un programme à 20 ans que nous aurons à mettre en œuvre. Sans pour autant bouleverser la programmation alors arrêtée, compte-tenu de leur indice de vétusté et des effectifs présents, les efforts devraient trouver à se concentrer sur les établissements Barrès à Verdun et des Tilleuls à Commercy.

L'année 2023 devra permettre de recruter les maîtres d'œuvre de ces opérations et de conduire les études opérationnelles. Elle nous donnera l'occasion de mettre en service le premier collège du Plan, Revigny, restructuré.

Pour autant, nous ne devons pas négliger la mise en accessibilité des autres sites. Aussi, je vous propose de questionner les possibilités de déploiement d'ascenseur au sein des établissements non équipés.

Les opérations au titre de la mise en accessibilité des sites seront à poursuivre. Le programme de sécurisation des établissements verra, quant à lui, sa cinquième - et avant dernière - année pleine de réalisation.

△ *Les finances de la collectivité nous invitent donc à définir une réelle stratégie bâtiminaire autour de nos compétences et de nos possibilités d'investissement, des priorités devront être dégagées de la réflexion.*

DEVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – TRANSFRONTALIER – CONTRACTUALISATION ET RELATIONS AVEC LA REGION

DEVELOPPER DE MANIERE EQUILIBREE ET COHERENTE LE TERRITOIRE

Les équipes municipales et intercommunales installées en 2020 portent de nombreuses opérations d'investissement pour lesquelles des subventions départementales sont ou vont être sollicitées. L'impact budgétaire de ces opérations se ressentira sur le budget départemental 2023.

Pour autant, certains projets sont très complexes à mettre en œuvre et nécessiteront encore du temps pour émerger, c'est par exemple le cas pour les opérations de médiathèques ou d'aménagements urbains d'envergure.

Malgré une capacité financière moindre par rapport à celles de nos partenaires Etat / Région, le Département restera l'interlocuteur de proximité.

Δ Il veillera à renforcer sa collaboration avec la Région Grand Est (au travers notamment d'un pacte).

Enfin du côté de l'Etat, il conviendra de veiller à l'évolution des aides de type Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) dans un contexte budgétaire très contraint.

Le Département tient pour enjeu de promouvoir sa nouvelle politique d'appui aux territoires et de soutenir les collectivités engagées dans les dispositifs de redynamisation des bourgs centre et les pôles de centralités, tout en restant aux côtés des territoires ruraux pour l'amélioration du cadre de vie.

Δ L'accompagnement de la transition écologique en soutenant les opérations d'aménagement liées à la mobilité douce, la végétalisation et la perméabilisation des sols et les travaux d'économies d'énergie dans les bâtiments publics sera une priorité commune à tous les dispositifs de soutien.

Il est par ailleurs, important de donner une meilleure lisibilité aux dispositifs d'intervention départementaux que ce soit par les outils de communication du Département ou ceux des partenaires dont les projets sont financés.

FAIRE DE LA ZONE D'ACTIVITE UN ATOUT POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU SUD MEUSIEN

Le Département est membre du syndicat mixte créé en 2022 en proximité de CIGEO et dont la vocation est d'aménager une zone d'activité économique, "Parc Innov".

Bien que privé de compétence en matière de développement économique, l'aménagement routier aux abords directs de CIGEO est intriqué avec le projet de Parc Innov.

En 2023, la participation au syndicat portera principalement sur le fonctionnement de celui-ci (dépenses de personnel et frais d'étude).

FAIRE DU PATRIMOINE UN ATOUT/COMPOSANTE DE L'IDENTITE DE LA MEUSE

UN HABITAT DE QUALITE ET MIS EN COHERENCE AVEC LES EVOLUTIONS SOCIETALES

METTRE NOTRE INGENIERIE AU SERVICE DU TERRITOIRE

Le Département de la Meuse a largement investi la compétence habitat et finance une politique en la matière à la mesure de l'enjeu que ce domaine représente pour les meusiens et celles et ceux susceptibles de venir s'installer dans le département.

Le Département a développé une compétence en matière d'assistance technique au bloc communal qui se décline en trois domaines : les bâtiments, la voirie et l'eau/l'assainissement. Si l'assistance technique en matière de bâtiments et d'eau et d'assainissement permet de répondre à la demande d'ingénierie des communes et de leurs établissements, les difficultés à recruter dans le domaine des infrastructures routières pénalise fortement la capacité du Département à faire face à la demande.

Aussi en 2023, le Département maintiendra la mobilisation de ses équipes en faveur de l'ingénierie territoriale en espérant pourvoir les postes vacants.

ROUTES – DESENCLAVEMENT-AMENAGEMENT FONCIER

GERER DE MANIERE EQUITABLE, COHERENTE NOTRE RESEAU ROUTIER SECURISE, ADAPTE AUX MOBILITES

ET VALORISER NOTRE PATRIMOINE FORESTIER DEPARTEMENTAL "EN BON PERE DE FAMILLE"

La Meuse est un département avec un linéaire routier rapporté au nombre d'habitant élevé.

Les programmes récurrents d'entretien du réseau routier et des ouvrages d'art permettent d'assurer la sécurité des usagers en orientant les dépenses vers le réseau structurant prioritairement.

△ Cependant, les moyens financiers du Département ne permettent plus d'assurer les travaux de structures nécessaires à la conservation à long terme du réseau routier. L'état des ouvrages d'art nécessite également un investissement massif et dans des proportions supérieures aux enveloppes récurrentes.

Parmi les faits marquants de l'année 2022, on peut citer quelques travaux d'aménagement structurants qui se concrétisent, tels le giratoire des Tilleuls et le tourne à gauche de Dieue sur Meuse. Plusieurs réunions et groupes de travail ont permis de programmer les études complémentaires à mener concernant les routes du secteur Cigéo. Enfin, les procédures d'aménagement foncier agricole et forestier se poursuivent avec de nouvelles demandes de la part de communes et l'institution des commissions communales d'aménagement foncier liées à Cigéo.

Le contexte 2023 sera marqué, dans un souci d'atténuation du changement climatique, par la prise en compte du développement des mobilités actives. Sera peut-être actée dans le même objectif, l'expérimentation par la Région d'une éco-taxe sur la route nationale 4.

△ Une attention particulière devra donc être portée sur les reports possibles de circulation sur le réseau local gratuit lorsque la taxation entrera en vigueur.

Enfin, si la flambée du coût des matières premières venait à se poursuivre, les niveaux de services validés il y a une dizaine d'années pourraient faire l'objet de révision profonde, tout en sachant qu'ils sont déjà conservatoires, notamment sur les réseaux secondaires, ce qui interroge le linéaire de réseau routier départemental.

Ces contraintes environnementales et budgétaires fortes ne doivent pas priver le Département de ses capacités d'expérimentation ou de modernisation de ses outils qui viendront finalement alimenter le cercle vertueux des économies d'énergies et de la réduction des émissions de gaz à effets de serre par du retraitement en place, du travail à l'émulsion, par l'emploi du blowpatcher, etc.

△ *Enfin, un lien avec les services de l'Office Français de la Biodiversité est à construire en ce qui concerne les procédures réglementaires et surtout environnementales qui, si elles ne sont pas anticipées, peuvent venir remettre en cause la réalisation d'un projet, altérer la richesse de la biodiversité meusienne et en survenance d'impondérables mettre la collectivité voire ses agents en difficultés juridiques.*

INSERTION-ACTIVITE-EMPLOI-ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

REpondre aux besoins d'accueil des personnes itinérantes

Le Département est l'instigateur du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV).

Il contribuera en 2023 entre autres aux interventions sociales et à la médiation concernant ce public.

TOURISME -SPORTS

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

FAIRE DU TOURISME UNE COMPOSANTE DE L'IDENTITÉ DE LA MEUSE

L'année 2022 a été une année charnière pour la stratégie départementale touristique avec la mise en chantier du nouveau schéma départemental de développement touristique par l'agence d'attractivité en lien avec les territoires et les acteurs du tourisme.

Les nouvelles attentes des touristes faisant suite à la crise sanitaire ont été, entre autres, prises en compte.

△ *En matière de tourisme fluvial-fluvestre, le Département s'est positionné comme chef de file d'une étude visant à évaluer le potentiel touristique du canal de la Meuse en lien avec VNF, la Région et les territoires concernés, Département des Ardennes compris.*

En termes d'enjeux pour 2023, il s'agit de faire du schéma de développement touristique un outil fédérateur des acteurs et intégrateur des autres réflexions stratégiques en cours (Contrat de canal par exemple) et des projets dans lesquels le Département est fortement impliqué en particulier la base de loisirs de Madine, l'établissement public de coopération culturelle (EPCC) Mémorial Champ de Bataille ainsi que l'initiative Meuse Terre d'Echappées.

Les nouvelles attentes des touristes sont par ailleurs une opportunité pour le Département qui développe déjà une offre événementielle en lien avec le sport de nature.

L'offre mémorielle reste évidemment un levier essentiel de développement touristique avec le projet stratégique du mémorial Champ de Bataille qui vient d'être validé et intégrant le label forêt d'exception.

△ *Une nouvelle relation pourrait être établie avec le mémorial Champ de Bataille.*

En effet, la définition en amont de notre participation sur la base d'une programmation partagée permettrait d'éviter le recours au financement des déficits, certes installé statutairement, mais peu attractif dans le cadre souhaité d'une recherche active de nouveaux partenariats.

Les retombées qui y sont liées sont importantes pour tout le territoire, directement (recettes liées à l'activité du site) et indirectement via la notoriété.

Il s'agira par ailleurs, de décliner les actions du Schéma départemental de développement touristique en lien avec les partenaires et de faire évoluer les dispositifs d'accompagnement du Département en cohérence.

SITE DE MADINE

Un travail d'évaluation de la situation financière et des actifs du syndicat mixte est mené par la Région Grand Est avec l'appui du Département.

La société publique locale (SPL) Chambley - Madine créée en 2021 assure dorénavant la gestion et l'exploitation de la base de loisirs. Aujourd'hui et depuis le retrait de la Métropole du Grand Nancy du syndicat mixte, le Département participe aux dépenses de fonctionnement de la structure à hauteur de 15% alors que pour les dépenses d'investissement, le niveau est fixé d'un commun accord avec la Région Grand Est.

Le programme d'investissement 2021-2023 a été arrêté dans ses grandes lignes. Les enjeux 2023 consistent à définir d'un commun accord entre le Département et la Région Grand Est, les travaux à engager dans le cadre du programme d'investissement 2023.

La nouvelle structuration (Syndicat / SPL) ainsi que les études menées récemment doivent permettre de remettre la base de loisirs à niveau en réalisant toute une série de travaux indispensables et au-delà d'élaborer un programme de développement du site tenant compte des contraintes réglementaires liées à l'application de la loi littoral.

PLAN D'EAU DE L'OTHAIN

La volonté du syndicat mixte gestionnaire est de remettre en état le site.

Le récent positionnement de l'Agence de l'Eau permet d'envisager le développement d'une activité touristique et de loisirs qui pourrait favoriser l'attractivité de ce territoire, en complémentarité du développement touristique de la Citadelle de Montmédy.

La transversalité attendue pour ce mandat, est déjà une réalité pour la direction de la communication mais elle sera renforcée avec une organisation à imaginer afin d'associer l'ensemble des directions à chaque fois qu'il y a un volet communication dans leurs actions. En continu au fil de l'année, avec des points réguliers.

Afin de répondre au contexte tendu, il faut avoir des initiatives digitales qui offrent un meilleur ratio de coût de contact utile. À travers notre site, les réseaux sociaux, et aussi les présences digitales de satellites et partenaires.

Il faut également initier et structurer des relations presse efficaces afin de profiter de couverture d'actions en limitant les coûts d'achats d'espaces tout en donnant du crédit aux initiatives et actions du Département.

La recherche de synergie est aussi une piste d'optimisation du budget en évitant les doublons et en définissant des actions permettant des relais de messages notamment avec l'agence d'attractivité. Mais aussi les chambres consulaires et certaines organisations quand cela est possible.

Pour conserver des moyens d'actions sans augmenter des achats externes, il convient de modifier les contours de l'équipe avec le recrutement :

- d'un/une community manager maîtrisant aussi le motion design et/ou les capsules vidéos.
- d'un/une infographiste pour assurer les commandes des services et assurer une meilleure communication des directions vers l'interne et les partenaires (animations, supports print numérique, ...),
- et d'un/une attaché de presse qui devra multiplier les contacts et les axes de couverture presse tant grand public que spécialisé.

Les profils des recrutements pourront intégrer des notions de doubles compétences afin de maîtriser les dépenses RH du service.

S'il convient de poursuivre les actions récurrentes engagées, et pour certaines sur les bases des supports et chartes graphiques existantes afin de limiter les coûts (comme Meuse Terre d'échappées, actions jeunes, BPM2...), le nouveau chantier sera la communication interne et le développement de la marque employeur afin de renforcer l'esprit institutionnel et l'adhésion du plus grand nombre d'agents pour porter le message de l'engagement du Département.

Des marges de manœuvres financières pourront être trouvées avec l'absence de la communication du budget participatif en 2023, le recours plus fréquent au digital, et une réflexion sur des dossiers comme le 100% MEUSE avec l'intégration de sa conception et/ou le passage de 4 à 3 numéros.

Nous sommes à l'échéance des trois premières années du programme e-Meuse santé, ce qui donne lieu à un examen approfondi du projet par la Banque des Territoires pour la poursuite de son financement par l'Etat (pour 30% du budget). Pour mémoire, notre collectivité, porteur du projet, le finance à hauteur de 8,8%, soit 200 000 € par an.

Au terme de plusieurs séances de travail et avant la décision définitive, la Banque des Territoires n'a formulé que des demandes de précision techniques et de formalisme budgétaire, prenant acte :

- Des avancées très significatives du projet dans plus de la moitié des actions, prenant en compte les évolutions des politiques de santé de l'Etat et des collectivités.
- Des sous consommations budgétaires liées à des avancées contrastées des actions en fonction de l'engagement relatif de certains partenaires,
- Et donc de la nécessité de procéder avec certains responsables d'action à la redéfinition des périmètres qui leur sont confiés et d'internaliser auprès du porteur du projet certains postes pris en charge dans le cadre du budget opérationnel des actions.

△ Ces points nous ont amené à proposer à la Banque des Territoires des évolutions des actions dans le respect des orientations du projet et du maintien de son enveloppe budgétaire initiale. Ces évolutions seront affinées dans le budget 2023 qui vous sera présenté, donnant lieu à une inscription à un montant constant de la participation du Département de la Meuse.

Cette année 2023 verra aussi le résultat opérationnel de la mise en place des appels expérimentations pour les actions « Téléconsultation », « Maintien à domicile » et « Prévention » déployés dans le réseau d'expérimentation dont vous avez approuvé la mise en place dans les trois départements associés au projet.

△ Cette démarche sera également appliquée en 2023 aux autres actions du programme e-Meuse, devenant ainsi le mode opératoire avéré du déploiement des expérimentations dans les trois départements.

D'une manière générale, la multiplication des retours et l'évaluation des expérimentations démontrent, s'il le fallait encore, que les bénéficiaires de la santé numérique passent par un modèle organisationnel au niveau des territoires, coconstruit avec les professionnels de santé, les collectivités territoriales et l'ARS.

Un groupe de réflexion collective va s'emparer de cette ambition sur le sujet de la téléconsultation, sous l'autorité de l'ARS et de l'Assurance Maladie. Il formulera des propositions en réponses aux questions ouvertes par l'expérimentation e-Meuse santé portant principalement :

- Sur l'identification des tâches relatives au soin et celles relatives à l'accès aux soins dans la téléconsultation de territoire.
- Sur des scénarios de prise en charge des services et équipements liés à l'accès aux soins associant les collectivités locales et les CPTS.
- Sur les conditions de la capacité opérationnelle d'une infrastructure territoriale de télémédecine à s'ouvrir à des usages pour les médecins traitants, pour la médecine spécialisée (dont médecine scolaire et médecine du travail), pour les groupements hospitaliers territoriaux.

Ce groupe sera aussi amené à élargir la réflexion autour :

- des besoins de compétences et de qualification des nouveaux métiers qui émanent de ces évolutions.
- des modèles économiques attractifs à la fois pour les professionnels de santé concernés et pour l'Etat les collectivités mobilisées dans leurs compétences sociales et médico-sociales, d'aménagement du territoire et d'accès aux services publics.
- des recommandations en matière de gouvernance territoriale de ces nouveaux dispositifs.

En synthèse et en termes de perspective à plus long terme, le programme e-Meuse santé accentuera ses actions autour de 5 axes essentiels :

1. La mise en place et animation de réseaux territoriaux d'expérimentation organisés
2. Le recours à l'appel à expérimentations
3. Le parcours d'expérimentation des solutions innovantes
4. Une offre de services d'accompagnement e-Meuse santé
5. La participation à la définition et à la mise en place d'une animation régionale de l'écosystème d'innovation santé organisée.

EDUCATION – CULTURE- JEUNESSE

ACCOMPAGNER CERTAINS INVESTISSEMENTS / TRAVAUX DES COLLEGES PRIVES

ATTRACTIVITE DU COLLEGE ET AFFIRMER LA PLACE DU SPORT POUR TOUS, SPORT SANTE

DEVELOPPER LA QUALITE DES DENREES EN PROXIMITE ET CONTRIBUER A L'EDUCATION DES COLLEGIENS POUR UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE LEUR TERRITOIRE

L'ambition de notre collectivité est de se doter d'un projet éducatif d'identité départementale.

Il devra avoir la capacité d'établir un trait d'union entre les collèges dans leurs territoires et les politiques conduites en responsabilité du département et susceptibles de concourir à l'éveil et à l'ouverture des collégiens sur leur environnement et leur cheminement futur (environnement, culture, découverte des métiers, ...)

Δ Ainsi, l'année 2023 sera l'année d'écriture d'un tel projet, avec l'appui du cabinet d'étude recruté à cette fin.

D'autre part, le déploiement du logiciel de restauration WebGerest, opéré au cours de l'année 2022, permettra en 2023 d'accompagner au plus près les collèges dans la gestion des restaurations scolaires selon le cadre propre à la compétence du Département sur ce sujet.

Δ Au-delà, ce logiciel donnera une vision plus précise, d'une part des éléments à mettre en œuvre au titre de la loi EGALIM et d'autre part, des indicateurs nécessaires au suivi du « coup de pouce » pour les achats via la plateforme Agrilocal 55.

CONCOURIR A L'EMERGENCE D'UNE GENERATION MEUSIENNE AMBITIEUSE ET ENGAGEE

En 2022, la politique jeunesse a engagé un virage important au moyen d'un dialogue régulier avec les jeunes de 11 à 29 ans ayant participé aux 3 rendez-vous « Jeunes en Meuse » programmés entre décembre 2021 et avril 2022.

Ces échanges ont permis de poser le cadre de fonctionnement du collectif « Jeunes en Meuse », voté à l'unanimité par l'assemblée départementale en juillet dernier, en vue de l'installation d'un groupe de représentants en décembre.

Cet appel à l'engagement a également été adressé aux acteurs locaux. Ces derniers ont alors pu répondre présents via les dispositifs ID Jeunes 55 davantage sollicités cette année.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par le renforcement du dialogue avec les intercommunalités afin de penser une politique jeunesse concertée mais aussi expérimenter des initiatives ayant fait leur preuve sur certains territoires, telle que la « bourse au permis de conduire ».

Δ Pour 2023, l'enjeu prioritaire sera l'animation du collectif « Jeunes en Meuse » pour qu'il ait la capacité de proposer lui-même des projets.

Des réalisations sur les territoires, liées aux sujets prioritaires identifiés par le groupe de représentants nouvellement installé pourront alors voir le jour. Charge au groupe de représentants de se saisir d'outils de communication adaptés, pour promouvoir leurs actions mais aussi celles portées par d'autres jeunes meusiennes et meusiens.

Δ Le soutien et la mise en lumière des actions portées par ou pour les jeunes passeront aussi par un accès simplifié aux dispositifs issus du règlement ID Jeunes 55 pour plus de lisibilité et de réactivité.

Autre enjeu, les jeunes seront sollicités ponctuellement sur des sujets liés aux compétences départementales afin de prendre en compte leurs avis, leurs attentes et leurs propositions. Une concertation au cœur des démarches départementales sera donc engagée dans le cadre d'une politique jeunesse participative rénovée associant toutes les forces en présence que ce soient les jeunes, les associations ou les partenaires institutionnels et notamment les intercommunalités.

L'action du collectif « Jeunes en Meuse » et de ses représentants doit pouvoir s'ancrer localement, en mobilisant des jeunes issus des différents cantons meusiens mais aussi rayonner le plus largement possible en s'appuyant sur des relais identifiés à l'échelle nationale voire européenne.

Le Département de la Meuse doit ainsi pouvoir s'affirmer comme échelon pivot pour fédérer les acteurs investis sur le champ de la jeunesse, en se tournant vers l'Etat et la Région pour s'assurer de la bonne mobilisation des dispositifs jeunesse en Meuse et les intercommunalités avec qui des opérations pourraient être conduites, au plus près des besoins des jeunes. Des jeunes qui devront être écoutés, soutenus et valorisés afin de leur donner envie de s'investir en tant que citoyen et de prendre toute leur place dans le débat public.

Le plan d'actions à conduire s'appuiera sur deux orientations prioritaires permettant :

- d'une part, d'installer et d'animer le collectif « Jeunes en Meuse » et ses représentants afin qu'ils puissent donner leurs avis, participer aux prises de décision en lien étroit avec les élus mais aussi penser, porter et promouvoir des projets eux-mêmes via des outils adaptés ;
- d'autre part, d'instiller davantage la dimension jeunesse au sein des politiques départementales avec l'appui d'acteurs identifiés en interne et en externe afin de conduire des actions nouvelles (ex. permis citoyen).

Les jeunes seront par ailleurs incités plus fortement à faire part de leurs projets afin que le Département puisse les soutenir via IDJ555 et les valoriser via un prix d'excellence décerné lors d'un temps fort départemental annuel.

Cette stratégie vise à établir un « réflexe Jeunesse » qu'il conviendra de garder à l'esprit au moment de déployer les plans, schémas et autres documents stratégiques liés à nos propres compétences.

La politique jeunesse s'inscrirait dans un périmètre financier proche de celui de 2022, en tenant compte de la clôture du programme d'investissement d'avenir : "Ambition territoriale : un projet partagé pour la jeunesse" porté par la communauté d'agglomération du Grand Verdun.

L'enveloppe financière fléchée vers les projets portés par les représentants du collectif « Jeunes en Meuse » sera quant à elle à dimensionner au regard des réalisations concrètes envisagées sur 2023. La seconde expérimentation d'aide au permis pour les jeunes est également prise en compte afin de déployer un dispositif sur une intercommunalité du sud meusien, début 2023.

METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MUSEALES DEPARTEMENTALES

METTRE EN VALEUR LES RESSOURCES MUSEALES MEUSIENNES

METTRE EN VALEUR LES TRAVAUX DE RECHERCHES SUR LE PATRIMOINE

METTRE EN VALEUR NOS PATRIMOINES (VIVANTS, CULTURELS, BATI, ARCHIVES)

OUVRIR LA CULTURE AUX HABITANTS ET AUX TERRITOIRES

RENFORCER LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DANS UNE DIMENSION TRANSVERSALE

*RESPECTER LA MEMOIRE SANS OCCULTER LES NOUVEAUX ATOUTS DU DEPARTEMENT EN UTILISANT LES
CODES ACTUELS*

Les pratiques culturelles du public et la fréquentation, après 2 années de crise sanitaire, peinent encore à reprendre en 2022 (spectacles vivants, cinéma, bibliothèque, musées...).

Pour autant, le Département et les autres partenaires financiers ayant maintenu leur accompagnement, les programmations culturelles ont bien été au rendez-vous en 2022 et les feuilles de route de la stratégie départementale sont à présent posées.

△ L'enjeu en 2023 sera de retrouver à minima le niveau des fréquentations de 2019, non pas par une démultiplication des programmations ou des dispositifs, mais par une animation redynamisée de l'existant pour une remotivation de nos publics.

Le positionnement du Département comme acteur essentiel de la culture sur son territoire doit donc être poursuivi. L'année 2022 a mis en lumière le travail débuté deux années plus tôt, par le service de la conservation et de la valorisation du patrimoine et des musées (SCVPM), s'agissant de « la route des abbayes », en partenariat avec le service des Archives départementales.

De nombreuses manifestations, à l'appui de l'exposition présentée dans les locaux des Archives, auront permis de drainer un grand nombre de visiteurs. Pour maintenir et dynamiser cette attractivité sur le volet de la culture, le SCVPM se dotera en 2023 d'outils numériques pour valoriser nos collections départementales comme un escape-game ou une application de visite virtuelle des musées départementaux.

La mise en valeur de notre patrimoine autour des œuvres issues du 1% artistique dans les collèges, en partenariat avec la direction du Patrimoine bâti et le service Collèges, bénéficiera d'une communication particulière dès 2023. De plus, le label « jardin remarquable » que le Département espère obtenir pour le site du musée de Sampigny donnera un nouvel éclairage à l'ambition départementale en matière de développement durable.

△ Par ailleurs, l'avenir de la collection DIORS devra s'envisager d'une façon pragmatique et opérationnelle. L'inventaire et le récolement aboutiront rapidement (2023/2024) afin d'alimenter la feuille de route à écrire sur le devenir de cette collection à court terme.

Quant au schéma départemental de lecture publique, voté en juin 2022, il s'ancrera solidement dès le début de l'année 2023 avec l'organisation d'un événement particulier de lancement. Ce sera l'occasion de rappeler à nos partenaires (communes, EPCI), mais aussi en interne vis-à-vis des autres politiques, que la bibliothèque départementale agit comme un service de développement de la lecture auprès de tous les publics, avec des actions en transversalité à destination de la petite enfance ou pour la lutte contre l'illettrisme par exemple.

Les évènements « partir en livre », le mois du film documentaire ou encore les résidences d'écritures POËMA se requestionneront dans une nouvelle dimension.

Par ailleurs, un nouvel enjeu a émergé en 2022 sur le patrimoine écrit meusien. Il conviendra de mieux le connaître et le faire connaître avec comme objectif une valorisation vers le grand public. Ce patrimoine écrit meusien constitue un axe fort du Contrat Territorial Lecture récemment signé avec l'Etat.

Sur le volet des Affaires culturelles, il s'agira en 2023 d'écrire un document unique regroupant le règlement départemental des aides dédiées à la culture et le schéma départemental de développement artistique et culturel ; ces deux derniers arrivant à leur terme en fin d'année 2022.

△ *Ce schéma départemental de la culture intégrera les orientations de la politique culturelle et les évolutions nécessaires, à l'instar d'un dispositif de soutien en matière d'audiovisuel et de cinématographie.*

Il visera à poser une stratégie pour une culture durable, au service des meusiens et avec l'ambition d'y capter un public plus large géographiquement. Ce schéma aura vocation à amplifier les transversalités et les coopérations avec l'ensemble des acteurs culturels, collectivités territoriales, Etat, institutions ou associations.

Enfin, la question d'une politique mémorielle soutenue par le Département, au-delà du lien fort à l'EPCC Mémorial – champ de bataille de Verdun, devra être traitée sous l'angle de l'Histoire, englobant ainsi la dimension scientifique.

DEVELOPPEMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES TERRITOIRES – TRANSFRONTALIER – CONTRACTUALISATION ET RELATIONS AVEC LA REGION

CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

*HABITAT DE QUALITE EN TERMES D'ATTRACTIVITE ET MISE EN COHERENCE AVEC LES EVOLUTIONS
SOCIETALES*

*IMPULSER LE DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE DE L'HABITAT DE QUALITE EN TERMES D'ATTRACTIVITE ET MISE
EN COHERENCE AVEC LES EVOLUTIONS SOCIETALES*

Le Département est un acteur majeur de la politique de l'habitat, peut-être en raison de la taille de la plupart des intercommunalités meusiennes qui ne permet pas de se doter des équipes et de mobiliser des moyens financiers suffisants.

Elle a vocation à se renforcer en 2023.

△ *Il est ainsi envisagé de passer vers une délégation de l'Etat de compétences des aides à la pierre plus intégrée (type 3).*

La collectivité renforcera son rôle stratégique en coordonnant plus fortement l'ensemble des schémas (Plan Départemental de l'Habitat, Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées, Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage).

Le Département prendra une part active dans la nouvelle association nationale de lutte contre la vacance.

Il poursuivra son soutien massif à l'Office Public de l'Habitat qui lui est rattaché en portant une attention à la bonne programmation des engagements de travaux convenus.

Il maintiendra sa vigilance sur les sujets actuels d'urbanisme et d'évolution du territoire (Plans Locaux d'Urbanisme, Schéma de Cohérence Territoriale, zéro artificialisation nette, etc.).

MOBILISER LES FONDS EUROPEENS, DEVELOPPER L'ATOUT TRANSFRONTALIER

RENFORCER NOS RESEAUX REGION-FRONTALIERS

Dans l'attente de la nouvelle période de programmation européenne 2021-2027 enfin opérationnelle en 2023, le Département a redoublé d'efforts en 2022 pour mobiliser un maximum des derniers crédits 2014-2020, y compris ceux, supplémentaires, des plans de relance européen et français, ainsi que pour optimiser la gestion de la subvention globale Fonds Social Européen (FSE).

L'investissement dans la coopération transfrontalière, accru par l'exercice de l'actuelle présidence française du sommet de la Grande Région 2021-2022, a permis de défendre les intérêts des territoires et des frontaliers meusiens : lobbying dans les réseaux transfrontaliers institutionnels et professionnels, négociations pour finaliser le programme Interreg VIA Grande Région 2021-2027 et obtenir le statut de membre observateur du Comité de suivi du programme Interreg VIA France Wallonie Flandres, espace de coopération transfrontalière voisin.

△ Face à un déficit de compétitivité et d'attractivité du territoire ainsi qu'à un contexte budgétaire de plus en plus contraint, le positionnement transfrontalier de la Meuse est plus que jamais un atout.

Outre le bénéfice tiré des avancées de la Présidence française du Sommet de la Grande Région animée conjointement avec la Région Grand Est, l'année 2023 offrira l'opportunité d'optimiser les plans de financement prévisionnels des projets meusiens grâce aux enveloppes financières 2021-2027 des nouveaux programmes européens et du Contrat de Plan Etat Région.

△ Il est à noter que le Sommet final de la Présidence française sera accueilli à Verdun les 30-31 janvier 2023

Aussi comme suite en 2023, le Département devra poursuivre son implication dans la coopération transfrontalière institutionnelle de la Grande Région afin de contribuer à développer les partenariats transfrontaliers techniques et financiers ainsi qu'à améliorer la vie quotidienne des frontaliers. Il devra aussi confirmer son partenariat opérationnel dans le programme Interreg VIA Grande Région 2021-2027 et investir aussi le programme Interreg VIA France Wallonie Flandres :

- Le Département devra ainsi définir davantage les orientations prioritaires de la coopération transfrontalière autour d'une zone fonctionnelle dotée d'une stratégie de développement territorial transfrontalier.
- Dans le cadre de la mission d'ingénierie de financement de projets, le Département devra, en lien avec ses partenaires-ressources, poursuivre son animation auprès des services départementaux et des porteurs de projets meusiens afin de les informer des dispositifs de cofinancement de la nouvelle période 2021-2027 et les accompagner dans la mobilisation des crédits européens, nationaux et régionaux nécessaire à l'optimisation des plans de financement prévisionnels des projets.
- Le Département devra ainsi confirmer le renouvellement de la gestion d'une délégation de subvention globale FSE+ 2021-2027 en tant qu'Organisme Intermédiaire de l'Etat.

INSERTION-ACTIVITE-EMPLOI-ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETE

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETE, EN FORMANT LES PROFESSIONNELS EN MEUSE
ET EN MUTUALISANT LES BESOINS DES ACTEURS

L'année 2023 verra la poursuite du partenariat engagé avec l'IRTS de Lorraine, qui a déjà permis la mise en place de deux promotions d'apprentis (éducateurs spécialisés et moniteurs éducateurs) à la rentrée 2022, complétée par une plateforme de préparation aux métiers du travail social et médico-social.

LUTTER CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE ET LA PAUVRETE, MOBILISER LES DEMANDEURS D'EMPLOI DONT
BRSA VERS UN PARCOURS DYNAMIQUE D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE EN LIEN AVEC LES
ENTREPRISES

Le domaine de l'insertion connaît une évolution positive en 2022 avec un recul du chômage, une baisse sensible du nombre de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), ou encore un contexte favorisant l'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi.

△ Cette amélioration notable du nombre de personnes relevant du RSA est également à mettre en lien avec la restructuration du parcours d'accompagnement, et la mise en place d'une Plateforme d'Orientation vers le professionnel le plus adapté, dès les premiers jours d'inscription, et dont l'efficacité est saluée par les partenaires du département.

Mais des éléments contextuels sont à prendre en compte avec des indicateurs départementaux faisant état d'une population fragile (revenu médian et niveau de formation inférieur à la moyenne nationale, vieillissement et isolement de la population, morbidité liée aux conditions de vie supérieure à celle de la RGE, addictions et stupéfiants sur représentées) et des projections d'aggravation potentielle des conditions budgétaires en lien direct avec la crise énergétique (accès compromis à l'énergie, à l'alimentation et à l'emploi en raison du coût de la mobilité).

L'action du Département en 2023 renforcera le développement social territorial autour des enjeux suivants :

- Développer les partenariats, en lien notamment avec l'objectif de prévention universelle
- Décliner les enjeux départementaux à l'échelon territorial, en garantissant une présence dans les instances de gouvernance locale pour rendre visibles et efficaces les projets de toutes les directions (CLS, CISPD, réunions de réseaux, liens avec les EPCI...)
- Mettre en place et développer des réseaux territoriaux, comme le service public de l'insertion et de l'emploi
- Soutenir les expérimentations locales, telles une demande de création de maison des parents (Revigny-sur-Ornain), un territoire zéro chômeurs (Stenay), ou une mobilisation pour les aidants (Bar-Le-Duc).

△ D'une manière générale, le département a vocation à définir les stratégies et les interventions pour les politiques de la mobilité, de l'habitat et du logement dès lors qu'elles concourent à lever les freins vers l'emploi des bénéficiaires du RSA.

A titre d'exemple, en matière de mobilité, le lancement en partenariat avec les trois Pôles d'Equilibre Territoriaux et Ruraux, d'une plate-forme de mobilité solidaire à l'automne 2022, projet intégré à la CALPAE, permettra d'apporter une réponse coordonnée et adaptée au public empêché (information, accompagnement, mise à disposition potentielle d'un moyen de transport) tout en optimisant les crédits mobilisables dans ce domaine. Dans le champ du logement, la création d'une équipe dédiée aux situations les plus complexes en est une autre illustration.

Δ Si le département est chef de file de la politique d'insertion, son action s'inscrit en transversalité avec celle de l'Etat, de la Région et de multiples autres acteurs, avec lesquels il veille à développer le plus possible la co-construction.

La coordination de ses politiques avec celles de ses partenaires est un enjeu essentiel. Ce rôle réaffirmé du Département a vocation à susciter un effet levier pour mobiliser des financements, notamment le Fonds Social Européen ou des expérimentations telle que France Travail.

TOURISME -SPORTS

AFFIRMER LA PLACE DU SPORT POUR TOUS, SPORT SANTE

AFFIRMER LA PLACE DU SPORT POUR TOUS, SPORT VECTEUR D' "ASCENSEUR SOCIAL "

CONTRIBUER A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

DEVELOPPER LA PLACE DU SPORT POUR TOUS, SPORT SANTE

FAIRE DU TOURISME UN ATOUT POUR L'IDENTITE DE LA MEUSE

L'EVENEMENTIEL COMME VECTEUR DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION/ATTRACTIVITE

PERMETTRE AUX TERRITOIRES D'AVOIR DES PERSONNELS D'ENCADREMENT PROFESSIONNALISES

PRENDRE PART A LA DYNAMIQUE TERRITORIALE MEUSIENNE

RENFORCER LA TRANSMISSION DE LA MEMOIRE DANS UNE DIMENSION TRANSVERSALE

SOUTENIR LES INFRAS POUR GARANTIR LA PLACE DU SPORT POUR TOUS, SPORT SANTE

En 2022, le sport s'est placé au premier plan des politiques départementales avec des événements multiples portés à la fois par le Département et ses partenaires.

Outil au service de l'attractivité de la Meuse, il contribue à son dynamisme et à son rayonnement.

La collectivité s'est employée à proposer et/ou s'associer à des temps forts tout au long de l'année (journée olympique, Tour de France, ...), en phase avec les ambitions affichées au titre de son label « Terre de Jeux 2024 » : faire vivre les émotions du sport aux meusiennes et aux meusiens.

C'est également dans cet état d'esprit qu'a pu être lancée la marque « Meuse, terre d'échappées par nature » proposant une dizaine d'évènements portés par des acteurs locaux (clubs, collectivités locales, etc.) orientés vers les sports de nature, associés à une discipline olympique.

Δ Pour 2023, la politique sportive se déclinera autour de deux enjeux prioritaires tournés d'une part, vers le développement, l'aménagement et l'animation des territoires et d'autre part, vers le soutien, la valorisation et la promotion des performances sportives.

Le lien entre le Département et les athlètes meusiens de haut-niveau préparant les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024 sera renforcé afin de transmettre les valeurs du sport au plus grand nombre et notamment aux plus jeunes via les collègues.

Au-delà, le Département s'appuiera sur le mouvement sportif, les territoires et notamment les communes, les intercommunalités et les Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) afin d'accompagner et soutenir des projets d'aménagement en lien particulièrement avec le programme 5 000 équipements sportifs de proximité, déployé par l'Agence Nationale du Sport et la démarche de développement des sports de nature liée au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires mais aussi au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée

La prise en compte de ces enjeux stratégiques liés à l'aménagement des territoires et notamment ceux liés à la compétence départementale sur les sports de nature sera renforcée par l'installation d'instances opérationnelles à l'échelle de la région comme la Conférence Régionale des Sports et plus particulièrement la commission attractivité sur laquelle le Département s'est positionné.

Comme l'année précédente, des temps forts de valorisation et de promotion du sport, en cohérence avec le calendrier du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympique de Paris 2024 et la montée en puissance de la marque « Meuse, terre d'échappées par nature » viendront de nouveau renforcer la place du sport en Meuse.

La préparation du relais de la flamme olympique faisant suite au positionnement de la Meuse comme Département-Etape fera partie des priorités, tout comme le soutien aux athlètes préparant les JOP de Paris 2024, pour renforcer encore le rayonnement la Meuse à l'échelle nationale.

Les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 approchant à grands pas, il convient de positionner, plus que jamais, le Département comme partenaire du mouvement sportif.

△ C'est en ce sens qu'un dispositif spécifique de soutien aux athlètes meusiens préparant les Jeux sera déployé afin de tisser un lien avec ces sportifs aux parcours exemplaires. Ce rôle d'ambassadeurs pourra se traduire par une implication sur des événements départementaux et/ou portés par nos partenaires.

A noter encore que concernant les JO de Paris 2024 et notre convention « Terre de jeux 2024 » nous engagerons dans une grande opération de collecte des archives du sport.

Par ailleurs, la compétence départementale sur les sports de nature impose aujourd'hui d'affiner notre plan d'action pour sécuriser et contrôler les ESI inscrits au plan départemental. Un renforcement du lien avec le PDIPR autre outil d'animation et de pilotage est aujourd'hui indispensable.

Il s'agit ici de proposer aux pratiquants, aux touristes, une offre de pratique sportive équilibrée et cohérente sur le plus grand nombre de territoires meusiens.

Un maillage territorial qui fera également partie des priorités liées à la montée en charge de la marque « Meuse, terre d'échappées par nature ».

△ L'enveloppe budgétaire dédiée à la politique sportive est prévue en hausse sur l'exercice 2023. Ces propositions ont pour objectif de renforcer la place du sport dans le quotidien des meusiennes et des meusiens et ce en phase avec les priorités définies dans le projet de mandat.

Enfin, il conviendra de pouvoir assurer un appui aux acteurs locaux dans leurs projets d'investissement, que ce soient les clubs, les comités sportifs souhaitant acquérir du matériel dédié à leurs pratiques ou les collectivités sur le volet aménagement du territoire.

ENVIRONNEMENT – TRANSITION ECOLOGIQUE – AGRICULTURE-FORET

ACCOMPAGNER LE TRANSFERT DE COMPETENCES VERS LA REGION

ASSURER L'ENGAGEMENT DE NOTRE INSTITUTION DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

ASSURER LA PRESERVATION D'UNE RESSOURCE VITALE QU'EST L'EAU

FACILITER ET ACCOMPAGNER LA GESTION DES DECHETS DES COLLECTIVITES

FAIRE DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT UN ATOUT /UNE COMPOSANTE DE L'IDENTITE DE LA MEUSE

FAVORISER LES MUTATIONS AGRICOLES

En 2022, le Département a poursuivi et confirmé ses actions en matière d'environnement et de développement durable pour engager la Meuse vers une transition écologique exemplaire.

A ce titre plusieurs politiques / actions ont été reconduites, comme la nouvelle politique d'aide aux collectivités en matière de déchets, ou initiées, comme l'inauguration du réseau départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

La transition écologique est devenue un enjeu majeur de société au regard des impacts du changement climatique : augmentation des températures, raréfaction de la ressource en eau, effondrement de la biodiversité, feux de forêt...

Parce que tous ces sujets sont liés, les collectivités doivent construire une réponse globale, cohérente et coordonnée. Au regard des besoins et fort de ses compétences, de ses capacités financières et de son ingénierie reconnue, le Département peut maintenir son « leadership » environnemental.

L'année 2023 devra ainsi permettre au Département :

- d'intégrer pleinement les enjeux de la transition écologique dans son fonctionnement interne à travers notamment :
 - la mise en œuvre effective du Plan de transition voté en juillet 2022 pour réduire les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité
 - l'élaboration de son 1er budget vert afin d'intégrer pleinement les enjeux environnementaux dans les choix politiques et budgétaires de la collectivité
- de poursuivre et de développer ses actions sectorielles (eau, biodiversité, agriculture, déchets, développement durable) avec les partenaires extérieurs (collectivités, agriculteurs, associations...) pour améliorer le cadre de vie des meusiens et sa résilience par rapport aux impacts du réchauffement climatique

Dans cet objectif, il est proposé selon les secteurs de :

PRESERVATION DE L'EAU

- Poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle politique de l'eau révisée par l'Assemblée départementale en 2019 en accentuant son engagement afin de garantir une alimentation sûre et de qualité pour l'ensemble des meusiens, notamment pour les communes jugées à risque de pénurie d'eau
 - L'appel à projets initié en 2019 pour sécuriser l'alimentation en eau potable des collectivités meusiennes pourrait être reconduit et renforcé

- Dans la continuité des Assises de l'eau organisées en octobre dernier, le Département pourrait être à l'initiative d'une démarche renforcée de sécurisation de la trentaine de collectivités jugées à risque de pénurie d'eau en proposant notamment une Charte opérationnelle de sécurisation à destination de tous les acteurs concernés

PROTECTION DE LA BIODIVERSITE

- Poursuivre les actions de protection et de valorisation des ENS avec notamment le développement du réseau multi-partenarial des sites aménagés pour accueillir du public.
L'inauguration officielle en 2023 du second site ENS départemental « Massif forestier Jeand'heurs et ses sources karstiques » à Beurey-sur-Saulx et Robert-Espagne permettra notamment de renforcer ce réseau et de créer des liens concrets avec la pratique des sports de nature.
- Initier éventuellement dès 2023, des études de faisabilité pour créer un 3ème site ENS départemental en vallée de Meuse dans le secteur de Commercy / St-Mihiel pour une ouverture en 2024/2025

AGRICULTURE RESILIENTE ET DURABLE

- Mettre en œuvre la nouvelle politique agricole révisée par l'Assemblée départementale en juillet 2021 afin notamment de mieux soutenir la diversification agricole et l'adaptation des pratiques culturales au changement climatique et la limitation des émissions de gaz à effet de serre.
A cette fin, il pourrait être relancé l'appel à projets pour encourager le développement de l'agroforesterie dans un objectif double de captation carbone et de préservation de la biodiversité
- Poursuivre le déploiement la plateforme Agrilocal55 pour favoriser le développement des circuits courts dans la restauration collective, en réponse notamment aux objectifs de la loi Egalim (50% de produits durables au 1er janvier 2022 dont 20% de Bio) avec un objectif de 300 000 € TTC d'achats en 2023 (prévisionnel 2022 : 200 000 € TTC), permettant ainsi à la Meuse de figurer dans le « Top15 » des Départements membres de l'association nationale (38 membres)
- Lancer des démarches innovantes en matière d'agriculture à travers :
 - la participation avec l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et la Chambre d'agriculture de la Meuse à un programme ambitieux de maintien de l'élevage en favorisant la préservation des prairies, notamment sur la Vallée de la Meuse
 - un accompagnement de la Chambre d'agriculture de la Meuse dans la mise en place d'un organisme indépendant de suivi technique des unités de méthanisation afin d'améliorer les pratiques des exploitants

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Mettre en œuvre le Plan de transition voté par l'Assemblée départementale en juillet 2022 visant une réduction de l'empreinte carbone de la collectivité de 40% en 2030 par rapport à 2019 à travers : une baisse de 35% des émissions et une augmentation de 50% de la captation carbone.

Pour rappel, le Département doit actualiser en 2023 son bilan des émissions de gaz à effet de serre avec les données 2022

- Initier un budget vert afin de mettre en évidence l'impact des dépenses du Département sur le gaz à effet de serre et d'enclencher ou renforcer des démarches d'atténuation des émissions et d'adaptation au changement climatique.
- Initier l'élaboration d'un « Plan Arbre » pour atténuer le changement climatique et restaurer la biodiversité à travers notamment :
 - L'organisation, en lien avec les acteurs de la filière forêt-bois, d'Assises départementales afin de trouver des solutions communes pour maintenir des forêts résilientes et multifonctionnelles en Meuse
 - La poursuite des appels à projets à destination des collectivités pour développer les plantations : végétalisation des communes, îlots d'avenir et expérimentation « forêt résiliente » sur le PETR Pays Barrois
 - Le développement des plantations sur les propriétés départementales (régénération des forêts départementales, plantation sur des parcelles, arbres d'alignement...)
- Accompagner les collectivités dans la transition écologique en mettant à jour le bilan 2019 Air- Energie de la Meuse, outil permettant d'élaborer des stratégies pertinentes de réduction des gaz à effet de serre à l'échelle des territoires (PETR).

DECHETS

- Mettre pleinement en œuvre la nouvelle politique d'aides financières en matière de déchets votée en mai 2022 avec comme objectif prioritaire la réhabilitation des déchèteries
- Poursuivre le programme 2020/2024 de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges avec notamment la réalisation d'un diagnostic sur 3 nouveaux établissements

Les ambitions fortes affichées par la collectivité en matière de transition écologique (démarche de transition écologique / politique de l'eau / politique agricole / politique des déchets) nécessitent un budget moyen d'investissement d'au moins 1,5 M€ / an, stabilisé sur plusieurs années.

A défaut, certaines politiques devront être revues ou arrêtées à partir de 2023/2024 pour dégager des marges de manœuvre.

ATTRACTIVITE - INNOVATION - NUMERIQUE– DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

ENTRER DE PLAIN-PIED DANS L'ERE NUMERIQUE AFIN D'AMELIORER NOTRE PROXIMITE AVEC L'USAGER

Le Département est un interlocuteur naturel du territoire sur les sujets de téléphonie et de déploiement fibre. Il faudra optimiser le réseau départemental de pylônes pour répondre aux besoins et aux technologies émergentes.

De plus, le diagnostic d'inclusion numérique propose au Département des pistes d'actions et recommandations pour favoriser la montée en compétence numérique des meusiennes et des meusiens. Il pourrait s'articuler autour de la promotion de l'offre d'inclusion numérique sur le territoire, l'animation du réseau des accueillants / aidants et l'accompagnement du développement de l'offre.

En outre, il s'agira de faire ainsi de l'inclusion numérique un levier de développement territorial pour tous les publics en développant et dimensionnant l'offre d'accompagnement numérique du Département de manière coordonnée et adaptée au territoire (selon les moyens mis en œuvre par le CD, le curseur sera plus ou moins poussé – conseiller numérique, accompagnement social numérique)

INNOVER EN MEUSE

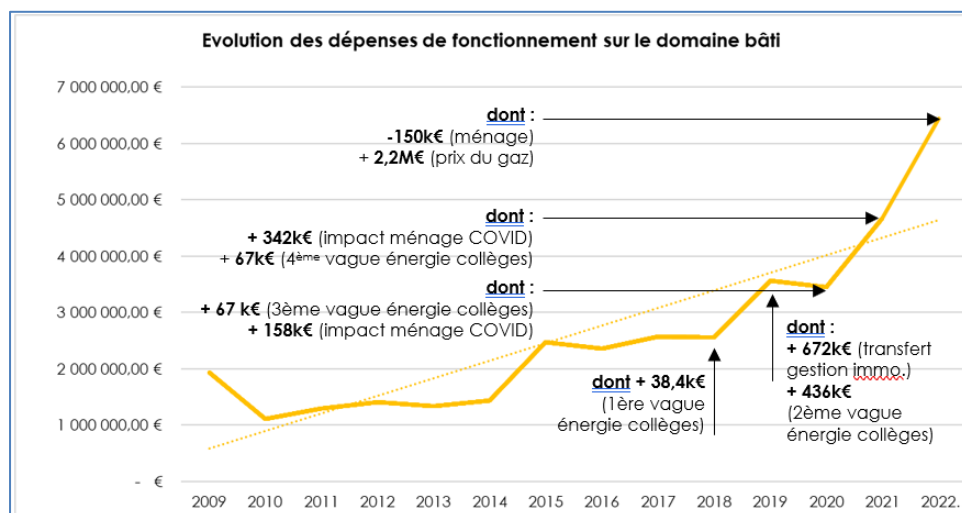
La nouvelle mandature a initié un budget participatif #2 d'un million d'euros à l'échelle du département.

Ce sont 137 projets qui ont été soumis au vote des citoyens, avec une annonce des lauréats le 2 décembre.

Les premiers projets lauréats se réaliseront en 2023 et feront l'objet de paiements.

A ce jour, 88% du budget de la première édition a été mandaté. Pour rappel, il y avait eu 35 lauréats.

A périmètre constant, c'est-à-dire au-delà des derniers transferts d'activités (gestion locative, énergies des collèges), les dépenses de fonctionnement, sous l'effet de l'envolée des prix de l'énergie, ne trouvent plus à être contenues (6,4M€).



Les efforts de gestion entrepris sur le domaine bâti sont à poursuivre.

Ils ne sauraient à ce stade endiguer le tsunami énergétique. Ils sont toutefois indispensables afin d'envisager le maintien de la dynamique en investissement afin de satisfaire aux ambitions du Plan collèges, à celles d'amélioration des conditions d'accueil de nos publics et de travail de nos agents dans nos sites et à la nécessité de continuer à soutenir l'économie du BTP.

Après une numérisation des process inhérents à l'exploitation / maintenance opérée depuis 2021 sur le domaine bâti, ce sont les questions organisationnelles, notamment s'agissant de la maintenance du premier niveau, qu'il nous faut traiter.

En sa qualité de chef de file du développement durable à l'échelle du territoire, et au regard de l'augmentation exponentielle des dépenses énergétiques, la collectivité s'est saisie des enjeux liés à la maîtrise de la dépense énergétique sur le cadre bâti. Nos marges de manœuvre sont limitées en fonctionnement.

△ Il faut là encore poursuivre les efforts de gestion en faisant respecter une température de consigne au titre du chauffage de 19°C sur nos sites.

Au-delà des obligations réglementaires, construire et mettre en œuvre un plan d'actions au titre du décret tertiaire fait sens économiquement ; l'énergie la moins chère étant celle que l'on ne consomme pas. Pour cela, il faut toutefois demeurer en mesure d'investir.

L'année 2022 a vu la mise en œuvre du vote électronique, initialement dans le cadre du dispositif en vigueur dans le cadre de la fin de l'état d'urgence sanitaire, puis dans le cadre de la loi 3DS, laquelle

a pérennisé la possibilité de la participation en visioconférence en séance de CD, de la CP et aux diverses commissions. Le Règlement intérieur de l'Assemblée a été réformé en conséquence.

Enfin, les activités juridiques ont été orientées vers des productions plus qualitatives, souvent en combinaison avec les activités financières :

- les prévisions budgétaires BP2023 seront ventilées dans une nomenclature réformée, dans le sens d'une meilleure identification des prévisions.
- les réunions relatives à l'examen des rapports présentés en CD/CP sont systématiquement précédées d'un examen juridico-financier préalable encore renforcé.

Cette même logique qualitative a été mise en œuvre, avec pour objectif principal la sécurisation de nos procédures de passation et d'exécution de nos achats, notamment du fait de la crise inflationniste et de ses conséquences sur nos marchés en cours ou à lancer.

Dans une logique de collaboration transversale, un travail d'accompagnement à une gestion plus dématérialisée de nos marchés publics et accords-cadres qui a permis :

- un accompagnement renforcé des services demandeurs : au niveau de la direction de l'insertion et des maisons de la solidarité pour les procédures de moins de 40 000 € où le service est normalement autonome
- la création en cours d'un espace de partage d'information à destination des services de la collectivité

L'enjeu 2023 sera de consolider ce volet accompagnement des services face aux difficultés de recrutement sur des postes clefs.

PILOTER LES SYSTEMES D'INFORMATION

Les années précédentes ont mis en évidence des besoins pressants de co-construction, de communication instantanée intuitive et rapide, dépassant le cadre habituel d'outils à destination des utilisateurs internes.

Δ La notion de groupes de travail dépasse maintenant le cadre stricto-sensu des agents de la collectivité.

De plus, il est primordial, dans le contexte de continuité et de reprise d'activités, que l'information, les documents et les outils soient accessibles le plus largement possible par le plus grand nombre et ceci de partout, avec un fondement intangible : la sécurité.

La poursuite de l'intégration de la suite bureautique avec des modules complémentaires dans notre système d'information permettra des fonctionnalités nouvelles ou de simplification des usages, comme la mise en œuvre d'outil métier comme pour la Protection Maternelle et Infantile qui est une étape inévitable par le renforcement de notre politique de prévention.



Aujourd'hui la tendance informatique actuelle est à privilégier l'hébergement des systèmes, c'est-à-dire une informatique dans « le nuage ».

De nombreux éditeurs logiciels ne proposent plus que des solutions hébergées, permettant une réactivité plus importante, un calage des performances au fil de l'eau, une optimisation des ressources électriques par la mutualisation entre clients mais qui impactent le budget de fonctionnement.

La collectivité peut ne plus avoir de choix alternatif, ce qui lui impose de rechercher des pistes d'économie ou de moindre dépense, comme le recours à des centrales d'achats alternatives plus performantes, à des processus juridiques en matière de marché évitant une remise en question des investissements préalables. Ces actions sont à coupler d'une claire feuille de route de renouvellement des ressources informatiques.

La révolution de la dématérialisation accélérée en 2020 impulse une nécessaire amplification du numérique dans les procédures de la collectivité.

Δ La fluidification des circuits de signatures doit se traduire maintenant dans un dispositif de stockage des documents éprouvé au sein des gestions électroniques de documents avec la nécessité impérieuse d'une recherche performante.

La démarche éco-responsable passe par la limitation du stockage papier, par l'usage d'outils au plus près des agents : dans cette évolution, le chantier du dossier agent dématérialisé prend tout son sens et la perspective du coffre-fort électronique agent, complexe juridiquement à mettre en place sera une avancée début 2023.

Δ Les contraintes surfaciques, le télétravail et la polyvalence des acteurs impulsent une nouvelle ère dans le domaine de la numérisation : le recours à une numérisation des documents papier à grande échelle, en intégrant la nécessaire reconnaissance à valeur probante permettra sur la durée des économies et une efficacité en progression.

Ces chantiers nécessitent évidemment une analyse fine des usages mais aussi des possibilités d'intégration directe des données dans les outils métiers.

En effet, la montée en puissance de l'offre de services aux usagers (démarches en ligne, ...) doit s'accompagner d'un véritable gain de temps de traitement par les services de la collectivité afin d'intégrer directement les données dans les outils informatiques métiers.

Dans ce contexte où la tendance est au tout numérique, il est primordial que l'accompagnement des utilisateurs de la collectivité soit de plus en plus fin et permette de se rendre compte des difficultés d'usages.

L'inclusion numérique des collaborateurs est un gage de réussite pour la collectivité.

Afin de restreindre ce risque numérique, des outils personnalisés et ludiques (ayant recours à de l'intelligence artificielle) permettront à chacun de s'autoévaluer, de se faire accompagner pour les demandes d'assistance et de suivre des formations thématiques ciblées.

Des événements de plus en plus nombreux, nationaux ou internationaux, appuient la réflexion sur la prise en compte du risque de cybercriminalité.



Au-delà des évidentes règles de sécurité interne, le défi actuel concernant toute entreprise, toute collectivité et même tout individu est d'être en permanence sur ses gardes et de pousser le curseur de la sécurité de plus en plus loin.

Cet engagement doit s'accompagner d'une réelle prise de conscience collective, que ce soit avec pédagogie, avec mise en œuvre technique mais également par la mobilisation de ressources financières et de ressources humaines internes.

La mise en sécurité du système d'information passe par une phase de résilience : tous les domaines, numériques ou non, sont concernés.

△ La démarche d'élaboration d'un plan de reprise d'activités et d'un plan de continuité d'activités est incontournable pour l'ensemble des processus métiers de la collectivité. L'actualité nous montre qu'ils ne peuvent se réduire au seul risque de pandémie mais doivent s'étendre au numérique, à la viabilisation de nos bâtiments...

Sur le plan numérique, le plan de relance de l'Etat a fait de la cybercriminalité un axe incontournable, évoquant lui-même les termes de guerre offensive numérique.

Le Département ne peut qu'être au rendez-vous de cette mobilisation faute de quoi la faille se révélera sésisme.

OPTIMISER LES MOYENS GENERAUX

Enfin du côté des moyens généraux, afin de respecter le cadre budgétaire très contraint, le service achats et services va devoir trouver des solutions avec l'ensemble des directions et des services pour travailler autrement, avec des outils modernes permettant une dématérialisation plus forte.

Il va être nécessaire d'approfondir nos besoins réels et essentiels afin de limiter les commandes et donc en conséquence nos dépenses dans les domaines des moyens généraux, dans nos déplacements, dans nos événements.

△ Travailler autrement en limitant nos commandes et préserver seulement l'essentiel de nos achats liés aux fournitures de papier, mobilier sera un des objectifs du SAS, en raison des fortes augmentations prévisibles en 2023.

Des pistes sont déjà établies avec une politique de co-voiturage personnel et professionnel, tout en réduisant nos déplacements professionnels au moyen en partie des visioconférences.

Il nous faudra aussi travailler sur les dotations en vêture et en EPI pour toutes les Directions, en intégrant en 2023 la dotation des Collèges.

Et enfin une dernière possibilité est d'organiser de manière plus transverse une planification harmonieuse de nos événements, afin de moins consommer en anticipant mieux nos besoins, et valorisant ainsi l'image du Département.

DES FINANCES, OBJET DE TOUTES LES ATTENTIONS

Une démarche de modernisation particulièrement saillante a été mise en œuvre s'agissant du changement, intervenu au 1er janvier 2022, de nomenclature comptable (M57).

Le Règlement Budgétaire et Financier (auparavant Règlement Financier) a été par ailleurs adapté pour intégrer les nouvelles exigences de la nomenclature précitée et pour rendre plus lisibles les exigences réglementaires en la matière.

Par ailleurs, les démarches de fiabilisation des projections pluriannuelles, de gestion active de la dette, ainsi que d'amélioration du traitement comptable des dépenses ont été poursuivies.

Il en résulte :

- Un partage avec l'Exécutif des conséquences pluriannuelles des choix possibles en matière d'orientations budgétaires.
- Une sécurisation des opérations de couverture de dette en anticipant autant que possible l'évolution de la courbe des taux d'intérêt pour maintenir le coût de la dette à un niveau maîtrisé (anticipation de la souscription de l'emprunt ; échange de taux ; ...)
- Une réduction du délai moyen de traitement comptable des liquidations passant, sur le budget principal de 15 jours en 2019 à 7.56 jours en moyenne en 2022 (mi-septembre).
- Des coûts de fonctionnement non grevés, pour la 3^{ème} année consécutive, par le paiement d'intérêts moratoires.

Cette année 2023 sera une année qui réinterrogera les capacités financières du Département au vu du contexte des finances locales, et par là même certaines interventions financières du Département, au travers de ses politiques publiques et de ses composantes en termes de moyens.

△ Ainsi, dans le cadre des relations de la Collectivité avec ses satellites, des actions pourraient être engagées sur la base d'une méthode de contrôle et de suivi financier de ces derniers.

Il s'agirait notamment de participer à la prévention des risques financiers de la collectivité en définissant les rôles respectifs de chacun. Le cas échéant, définir ce que pourrait constituer une ébauche d'assistance aux principaux satellites afin de leur permettre d'assumer leurs obligations financières.

Par ailleurs, dans quelques secteurs résiduels ayant tiré jusque-là bénéfice de la polyvalence de leurs collaborateurs, l'exigence de rigueur des projections budgétaires et des opérations comptables, ainsi que la maîtrise de sa masse salariale, conduira à parfaire la généralisation d'entités en charge de mutualiser les fonctions budgétaires et comptables.

En outre, la maîtrise du niveau de dette et de son coût sera un autre enjeu pour notre collectivité.

*△ Le contexte de hausse des taux d'intérêts, ainsi que le niveau d'endettement (toujours élevé) du Département mène à porter une attention particulière au **levier de la dette comme financement de nos investissements** départementaux.*

Au-delà du niveau d'investissement à mobiliser, c'est tout à la fois le niveau d'emprunt à mobiliser comme celui de la maîtrise du coût du service de la dette qui est à surveiller. Tout en maintenant nos pratiques de gestion active de la dette, pourraient ainsi être étudiés en 2023 :

1. les modalités de souscription de notre emprunt,
2. notre stratégie de gestion de la dette (répartition parts fixes et variables ; insertion d'un niveau minimum d'autofinancement ...)

D'autre part, la réforme de la fiscalité locale entrée en vigueur en 2021 produira par ailleurs ses effets dans le temps et ce jusqu'en 2026 (harmonisation des CIF des entités intercommunales).

Elle se poursuivra par ailleurs en 2023 avec en particulier la suppression programmée des impôts de production (CVAE) ou encore de l'automatisation du FCTVA qui produira ses effets dès 2023.

△ Il est alors nécessaire, non seulement d'améliorer autant que possible la visibilité des impacts de la réforme sur les finances départementales, mais aussi d'adapter nos décisions aux impacts que cette réforme présente pour les partenaires du Département (EPCI).

UN ENCADREMENT CERTAIN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT... A DETERMINER

Comme évoqué en préambule, dans le cadre de la présentation du Pacte de stabilité 2022-2027 élaboré à l'intention de la Commission européenne, le Gouvernement a confirmé qu'un effort sera demandé aux collectivités territoriales à partir de l'exercice 2023. Le Gouvernement compte associer les collectivités à l'effort de redressement des comptes publics français.

La contribution ne prendrait pas la forme d'une baisse des dotations comme sous le quinquennat Hollande ni celle d'un contrat de Cahors « bis » (période 2018-2020) qui limitait en valeur la hausse des dépenses, mécanisme suspendu avec la crise du COVID et techniquement impossible à imposer avec la flambée de l'inflation.

Δ L'effort devrait consister en une limitation des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales de -0.5% par an en volume² sur la période du Pacte de Stabilité.

Le rapport gouvernemental précédant le Projet de Loi de Finances [PLF] 2023 intitulé « plafonds de dépenses du PLF 2023 » présente quant à lui un objectif d'évolution des dépenses de -0.3% pour les administrations publiques locales en 2023 soit une évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités qui devrait donc être bien moindre que celle de l'inflation estimé autour de +6% lors de la rédaction de ces lignes.

On peut penser que l'Etat s'appuie sur l'hypothèse d'une décrue de l'inflation sur la période du Pacte de Stabilité passant de + 5% à +1.75% ce qui permettrait un effort plus important en corollaire sur la période résiduelle du Pacte et ainsi l'atteinte d'un objectif de -0.5% en moyenne sur la totalité de la période.

La déclinaison pratique de cette contribution et le périmètre d'application seront d'une importance primordiale face aux nombreuses hausses auxquelles doit faire face le Département. Des propositions et négociations vont être ouvertes par Départements de France [DF] auprès du Gouvernement sur ce sujet ainsi que sur celui de l'enveloppe normée et des recettes départementales, elles-aussi sujettes à de nombreux questionnements.

UNE INCERTITUDE GENERALISEE SUR LES RECETTES DEPARTEMENTALES

Une fraction de **Taxe sur la Valeur Ajoutée [TVA]** remplace depuis 2021 la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Après une année de croissance nulle qualifiée comme « blanche » en 2021, les modalités du reversement du produit de TVA ont été dressées en 2022.

En effet, les collectivités doivent, après cette année blanche, bénéficier de la dynamique de croissance nationale de TVA de l'année en cours lors du reversement de leur produit de TVA. Il ne peut ainsi s'agir que d'un estimatif revu définitivement en année N+1.

Un premier estimatif de produit de TVA est notifié au Département en mars fondé sur un prévisionnel de croissance du produit de l'année N déterminé en projet de loi de finances pour l'année N qui devrait être réajusté au dernier trimestre de l'année pour ensuite connaître le montant définitif en N+1.

Δ Cette méthode n'est pas un gage de visibilité financière pour les collectivités. Pour preuve, les éléments transmis, en début puis en cette fin d'année, qui sont manifestement peu corrélés.

² différent d'une évolution en valeur, l'évolution en volume ne tenant pas compte de l'inflation

La croissance de la TVA est proche de celle du PIB. Pour le Gouvernement, ce lien était une garantie de dynamisme et de sécurité financière lors du transfert de cette fiscalité. Le contexte actuel inflationniste ainsi que les tensions internationales rencontrées modifient cette vision et contribuent à la difficulté d'établir une prévision de recette fiable sur un produit représentant 20% des recettes réelles de fonctionnement du Département.

△ *Parallèlement, la suppression annoncée de la **CVAE** dès 2023 afin de diminuer les impôts de production et son remplacement probable par une nouvelle fraction de TVA ajoute à cette complexité et à une perte quasi-totale d'impôts locaux.*

M. le Maire, Ministre de l'Economie et des Finances a annoncé le 12 septembre 2022 que cette suppression serait étalée sur 2 ans. Il s'agirait d'une recherche « d'équilibre des comptes publics » en baissant en 2023 de 4Mds € les impôts de production des entreprises ce qui correspondrait à la moitié du produit de CVAE annuel.

Le marché de l'immobilier est lui aussi touché de plein fouet par le contexte inflationniste. Dans ce secteur, les taux fixes des prêts bancaires se rapprochent voire dépassent le taux d'usure (taux d'intérêt maximum légal que les établissements de crédit sont autorisés à pratiquer lorsqu'ils accordent un prêt).

Les prêts bancaires deviennent plus difficiles à obtenir et cet état de fait pourrait entraver le déroulé des transactions immobilières. Ce constat de raréfaction de crédits disponibles met notamment en difficulté les primo-accédants. La Banque de France ne souhaite pas modifier le calcul du taux d'usure alors même que la remontée des taux directeurs par la Banque Centrale Européenne en juillet 2022 devrait amoindrir l'écart entre ces taux et ainsi l'accès aux crédits.

Jusqu'à présent, le marché meusien de l'immobilier résiste bien et la baisse qui avait pu être évoquée après l'embellie de 2021 n'est pas clairement identifiable sur les **Droits de Mutation à Titre Onéreux** perçus par le Département.

La hausse des taux bancaires, son impact sur le marché immobilier et les recettes départementales en découlant restent à déterminer sur l'année 2023.

Certains Départements ont ainsi prévu d'utiliser la possibilité ouverte par le décret 2022-1008 du 15 juillet 2022 instaurant la **possibilité d'affecter en réserve une partie des Droits de Mutation à Titre Onéreux** de l'exercice sur l'exercice ou l'exercice suivant dans des limites fixées par le décret (ne pas dépasser une évolution par rapport à la moyenne triennale passée et interdiction de cumul de réserve au-delà de 50% de cette même moyenne).

△ *Le Département de la Meuse n'envisage pas de procéder à une mise en réserve dans l'immédiat tout en étant conscient de la possibilité d'activer ce levier pour contrer une baisse attendue sur un exercice à venir.*

DE TIMIDES AVANCEES SUR LES INDICATEURS FINANCIERS DONT LES IMPACTS SONT INCONNUS

La réforme de la fiscalité directe (suppression de la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales [THRP]) a modifié les paniers fiscaux des collectivités. Des fractions de correction figées pour les Départements et les intercommunalités et dégressifs pour les communes ont été instaurées en loi de finances pour 2021 pour limiter les effets de seuils les plus importants.

Au-delà de ces fractions de correction introduites en LFI 2021, le projet de loi de finances pour 2022 a également intégré certaines recettes libres d'emploi dans les potentiels financiers et par suite dans les potentiels financiers agrégés des communes (DMTO, taxe sur la publicité extérieure notamment) et a révisé l'essence même de certains critères, à savoir celui de l'effort fiscal.

Initialement conçu pour évaluer la pression fiscale qui pèse sur les ménages quel que soit la collectivité bénéficiaire sur le territoire communal (commune comme EPCI), le critère de l'effort fiscal perd une partie de sa substance pour les communes avec la suppression de la THRP et est vidé de son sens avec la suppression de pouvoir de taux sur la TFPB pour les Départements et intercommunalités.

L'effort fiscal dans sa nouvelle définition mesure les ressources fiscales mobilisées par une commune par rapport aux ressources fiscales qu'elle peut effectivement mobiliser, se rapprochant ainsi du critère de potentiel fiscal (ce dernier intégrant néanmoins l'ensemble des recettes versées par les entreprises sur le territoire).

En l'absence d'étude d'impact sur ces modifications, le Comité des Finances Locales [CFL] a émis un avis négatif sur le projet de décret détaillant ces modifications.

△ *L'impact de la nouvelle définition de l'effort fiscal est décrié sur son impact défavorable pour les communes fortement intégrées au sein de leur EPCI pouvant entraîner des modifications profondes d'éligibilité et de répartition de fonds dont notamment au FPIC.*

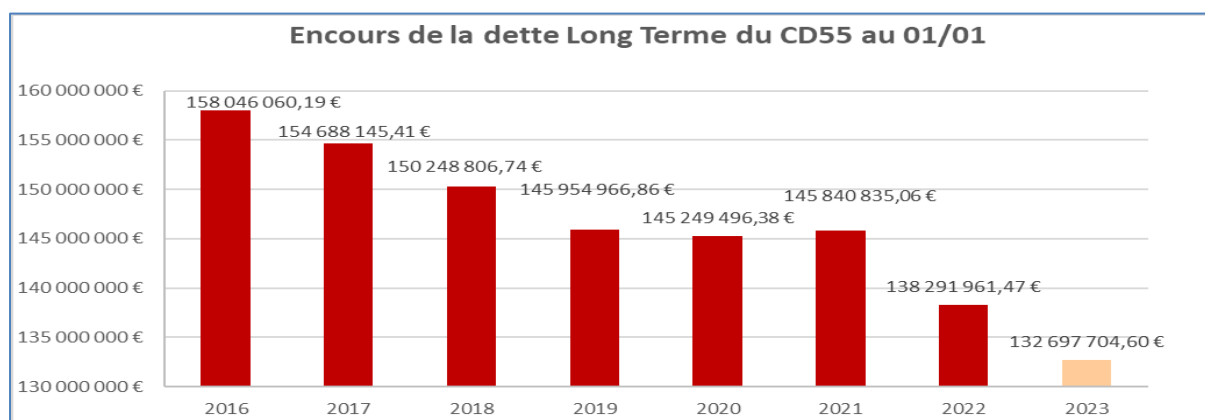
Ces modifications sont néanmoins applicables comme suite donnée à la parution du décret 2022-1008 précité. Le CFL souhaite introduire de nouvelles modifications lors des discussions du projet de loi de finances 2023 que le Département ne manquera pas de suivre dans le cadre de la répartition future des fonds de péréquation départementaux (FDPTAEN et FDPTP).

DEBAT ANNUEL DE L'ASSEMBLEE SUR LA STRATEGIE FINANCIERE

L'article L.3312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) rend obligatoire dans le DOB la présence d'une information détaillée sur la structure et la gestion de la dette.

Les informations qui suivent répondent aux obligations légales qui nous sont faites, avec une valeur de dette départementale au 01/01/2023 :

A - Evolution de l'encours de la dette :

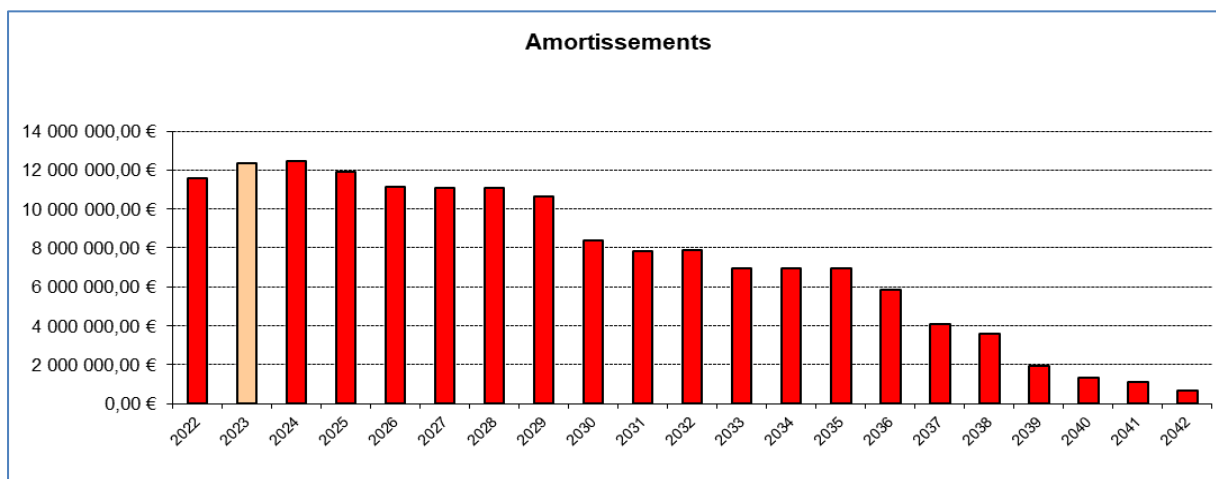


L'encours au 1^{er} janvier 2023 ne tient pas compte de l'emprunt de 11,6 M€ au titre des financements 2022 contractualisé le 30 mai 2022, qui sera mobilisé début 2023, ni de l'éventuel emprunt d'équilibre du BP 2023.

Encours de la dette départementale au 01/01/2023 : **132,7 M€**

Après s'être stabilisé à 145 M€ au cours de la période 2019-2021, l'encours de la dette de la collectivité fléchit à nouveau (en raison de la contractualisation d'emprunts d'équilibre en 2020 et 2021 inférieurs ou égaux à l'amortissement annuel) pour s'établir à 132,7 M€ au 01/01/2023 et à 131,9 M€ au 31/12/2023 après encaissement de l'emprunt 2022, toujours hors l'emprunt d'équilibre utile à l'équilibre budgétaire 2023.

Profil d'amortissement de la dette départementale

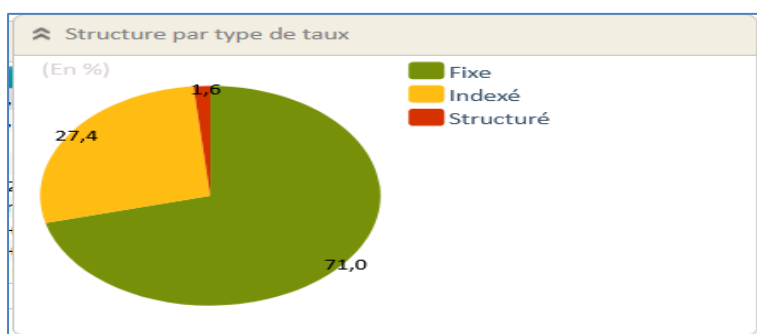


■ L'amortissement au 1^{er} janvier 2023 (pour un montant de 12 345 971,92 €) prend en compte l'emprunt au titre des financements 2022 contractualisé le 30 mai 2022 et mobilisé début 2023.

Le profil d'amortissement devrait connaître un léger rebond en 2023 et 2024 consécutif à l'amortissement des emprunts 2021 et combiné avec l'absence d'emprunts arrivant à leur terme.

B. Répartition de la dette entre taux fixe et taux variable : (au 01/01/2023)

○ Taux Fixe : 70,92% ○ Taux Variable : 29,08%



L'objectif stratégique de diversification de l'encours de notre dette est respecté avec une part de taux fixe supérieure ou égale à 35 % et une part de taux variable ramenée à un minimum acceptable de 20 % fixé par la stratégie de gestion de la dette.

Avec une répartition qui approche 71 % de taux fixe et 29 % de taux variable au 01/01/2023, notre collectivité a

bien sécurisé son risque de taux, et les aléas liés à la fluctuation des taux d'intérêts sont contenus.

Compte tenu du niveau actuel des taux longs proches de 3%, les offres bancaires se heurtent aux taux d'usure (2.83%<20ans et 3.03%>20ans) occasionnant le retrait de certaines banques sur les offres à taux fixe.

△ Pour les consultations à venir sur 2023, orienter les financements sur le taux variable arbitrage à taux fixe en fonction des opportunités de marché sera pertinent tout en garantissant l'atteinte de l'objectif de diversification.

C – Division du risque :

Dans la mesure du possible, le Département souhaite assurer une diversification entre ses différents prêteurs en fixant un seuil objectif d'un tiers par établissement. La répartition actuelle est la suivante au 01/01/2023 :

Prêteur	Capital restant dû au 01/01/2023	%
Sté de Fin. Local	41 727 101,44	31,59%
Agence France Locale	35 189 108,84	26,64%
Crédit Agricole CIB	21 668 823,17	16,41%
Crédit Foncier de France	15 972 549,14	12,09%
Arkéa Banque	7 000 000,00	5,30%
Société Générale	6 834 366,09	5,17%
Obligataire ACUF	3 000 000,00	2,27%
La Banque Postale	678 947,20	0,51%
Total	132 070 895,88	100,00%

Différentes pistes de diversifications de l'encours s'offrent aux collectivités tels que le recours au financement participatif (qui peut être obligataire) et la possibilité (dans la limite d'un prêt par projet de financement participatif) pour les collectivités territoriales de bénéficier de prêts accordés par les personnes morales. (Issues de la loi 2021-1308 du 8 octobre 2021)

△ Ces dispositions qui n'ont pas encore rencontré un grand succès auprès des collectivités locales, nécessiteront un examen approfondi préalablement à leur éventuelle proposition comme sources de financement à l'Assemblée départementale.

Les financements indexés sur livret A sont moins pénalisants actuellement permettant aux offres de la Banque des Territoires indexées sur livret A d'être performantes avec de très longues maturités adaptées au financement d'équipements structurants, notamment nos ouvrages d'art par exemple.

D - Exposition au risque de taux de la dette au sens de la charte GISSLER de bonne conduite :

△ Le Département dispose au 1^{er} janvier 2023 d'une structure de dette simple de type « A1 » selon « Gissler » (Taux fixe ou variable simple soit le niveau le moins risqué) dépassant 98 % de l'encours de sa dette directe.

Ce taux devrait se renforcer les années à venir sous le double effet de l'amortissement de l'emprunt inflation qui est classée en catégorie de type « A2 » (indice inflation française) et de la contractualisation d'emprunt type « A1 » que le Département privilégie.

Compte tenu de l'évolution à la hausse de l'inflation, même si sa durée résiduelle (3 ans) et son capital restant dû (ramené à 2,2 M€) en limitent le surcoût à venir, une vigilance toute particulière doit être accordée à la charge d'intérêts du contrat inflation, en particulier pour la prochaine échéance de mars 2023.

E - Taux moyen de l'encours de la dette long terme : 1,69 % (au 01/01/2023)

Taux moyen de la dette Long Terme (après opérations de dérivés)	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CAA 2022	BP 2023
Département de la Meuse	1,06 %	1,01 %	0,99 %	1,33 %	1,69 %
Départements Français	2,05 %	1,86 %	1,69 %	N.R.	N.R.
Collectivités Locales Françaises	2,10 %	1,89 %	1,72 %	N.R.	N.R.

Source observatoire Finance Active mars 2022.

Les taux affichés respectent le taux inférieur ou égal à 3 % figurant en objectif de la stratégie de gestion active de la dette et se situent également en deçà du taux moyen des départements français.

L'exercice 2023 présente une hausse du taux moyen de notre encours de dette dans la continuité de l'augmentation constatée en 2022 et consécutive à la fin de la période de bonification de taux à 0% des opérations menées sur la période 2017-2021 pour 3 contrats de swaps, ainsi qu'à la hausse des index financiers qui se poursuit sur l'exercice 2023.

F - Evolution du besoin de financement annuel :

Le besoin de financement (ou capacité de financement si le solde est positif) d'une collectivité est calculé comme la différence entre les emprunts de l'année et les remboursements de l'amortissement de la dette.

En concordance avec notre stratégie de gestion de la dette vous trouverez ci-dessous l'évolution 2020 à 2023 du besoin de financement du Département de la Meuse :

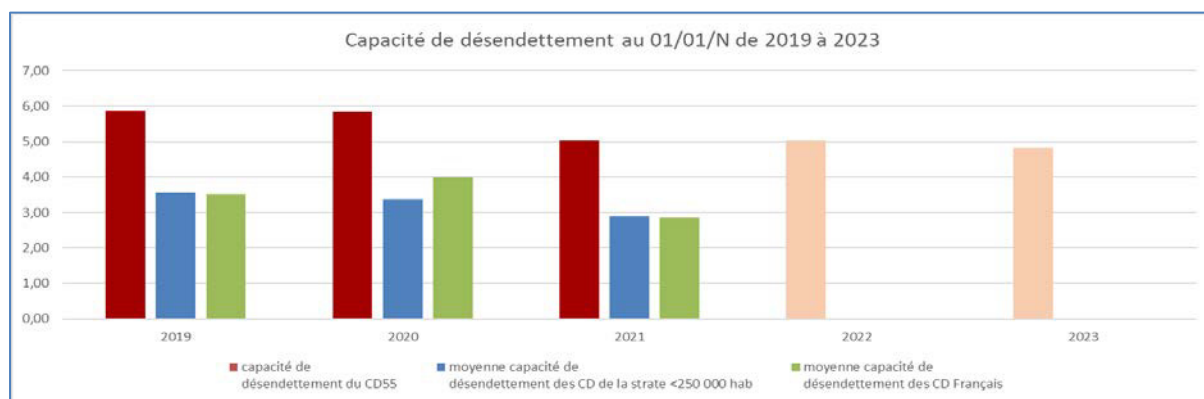
Année	Encours au 01/01/N	Amortissement N	Emprunt mobilisé N (*)	Besoin de financement
2020	145 249 496,38 €	11 908 661,32 €	12 500 000,00 €	591 338,68 €
2021	145 840 835,06 €	12 548 873,59 €	5 000 000,00 €	-7 548 873,59 €
2022	138 291 961,47 €	11 594 256,87 €	6 000 000,00 €	-5 594 256,87 €
2023	132 697 704,60 €	12 345 971,92 €	11 600 000,00 €	-745 971,92 €
2024	131 951 732,68 €	12 448 540,26 €		

(*) Les financements de l'exercice N sont mobilisés (titrés) sur l'exercice N+1. L'emprunt 2022 de 11,6 M€ sera mobilisé en 2023.

Notons, qu'après s'être maintenu dans un tunnel de -7,5 M€ à -5,5 M€ sur la période 2021/2022, le besoin de financement de notre collectivité (bien que demeurant en territoire négatif) remonte en 2023 pour s'établir à -0,7 M€ faisant suite à la contractualisation de l'emprunt 2022 de 11,6 M€ (soit le montant de l'amortissement 2022, ce qui permet au Département de ne pas augmenter son encours de dette). Nous serions amenés à regagner le territoire positif des besoins de financements en 2024 dans la mesure où le recours à l'emprunt 2023 viendrait à dépasser les 12,5 M€.

G - Evolution de la capacité de désendettement :

Pour rappel, ce ratio exprime le nombre d'années théoriques qu'il faudrait pour que le Département rembourse l'intégralité de sa dette s'il y consacrait la totalité de son autofinancement disponible.

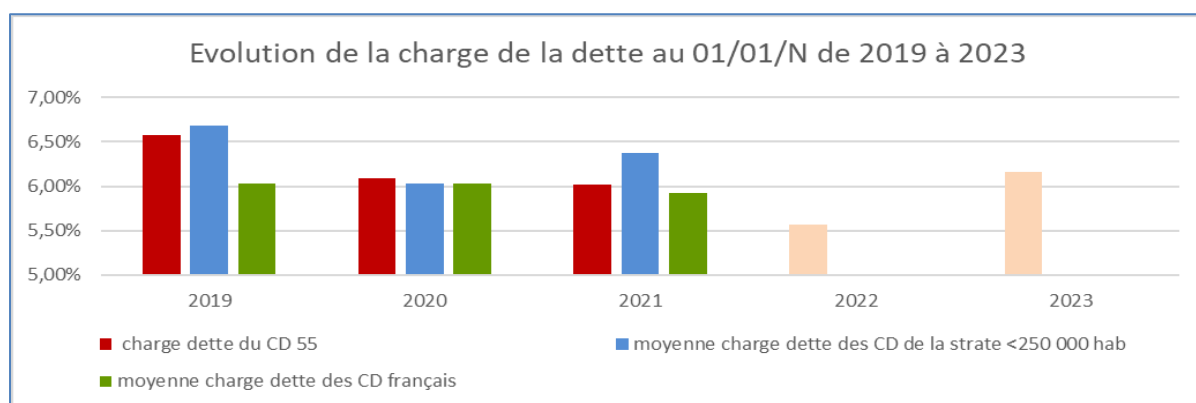


 Projection de l'évolution de la capacité de désendettement de la collectivité

La limite prudentielle de capacité de désendettement (*encours de dette / épargne brute*) fixée à 8 années est respectée en 2021 (5,86 années au 01/01 avec un encours de dette de 145,8 M€ et une épargne brute au CA 2021 de 29 M€). Sur la base d'un encours de dette de 138,3 M€ et d'une épargne brute attendue au CAA 2022 à 27,5 M€, ce ratio atteint 5,03 années en 2022 ; il devrait être ramené à 4,83 années en 2023 dans l'hypothèse d'un encours de dette de 132,7 M€ et d'une épargne brute maintenue à 27,5 M€ ce qui reste à cette heure hypothétique.

H - Evolution de la charge de la dette :

Pour rappel, ce ratio mesure la part des recettes devant être mobilisée pour assurer la charge de la dette.

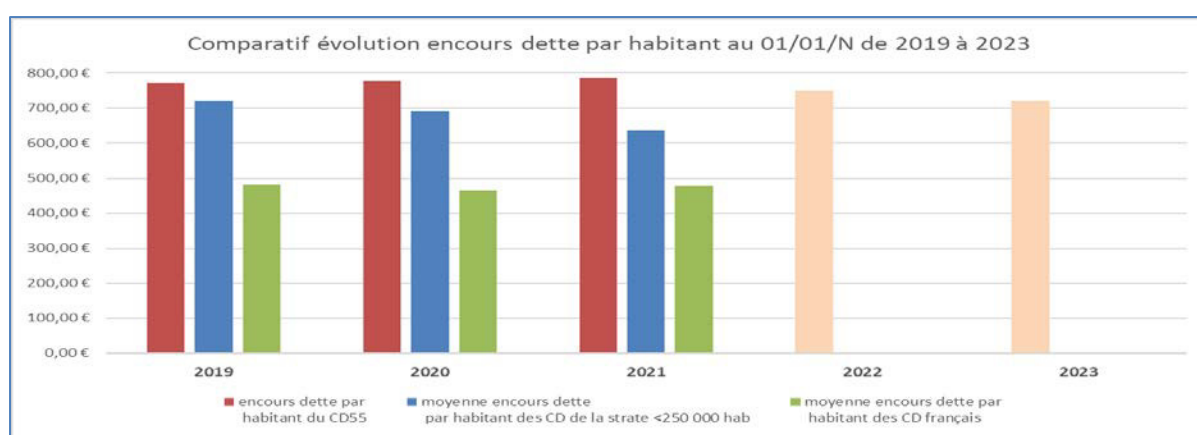


 projection de l'évolution de la charge de la dette de la collectivité

La charge de la dette qui se calcule en divisant l'annuité de la dette (*frais d'intérêts + amortissement*) par les recettes de fonctionnement était en baisse pour la collectivité au cours de la période 2019-2021 avec les taux de marchés en territoire négatif. Malgré des taux d'intérêts repartis à la hausse depuis le 1^{er} trimestre 2022, l'inflexion s'est prolongée en 2022 (avec un ratio de 5,57 %) à la faveur d'une augmentation des recettes de fonctionnement attendue au CAA 2022.

En 2023, dans l'hypothèse d'un volume constant des recettes de fonctionnement, le versement de la première annuité liée à la mobilisation des financements 2022 et la prolongation anticipée de la hausse des taux de marchés devraient peser sur notre charge de la dette (avec un ratio porté à 6,16%) qui serait amenée à subir une augmentation néanmoins contenue grâce à la sécurisation de plus de 70 % de notre encours de dette.

I – Encours de la dette long terme par habitant (au 01/01/2023) : 721 € / habitant [sur la base de la population INSEE (fichier DGCL 2022 : 184 083 habitants)]



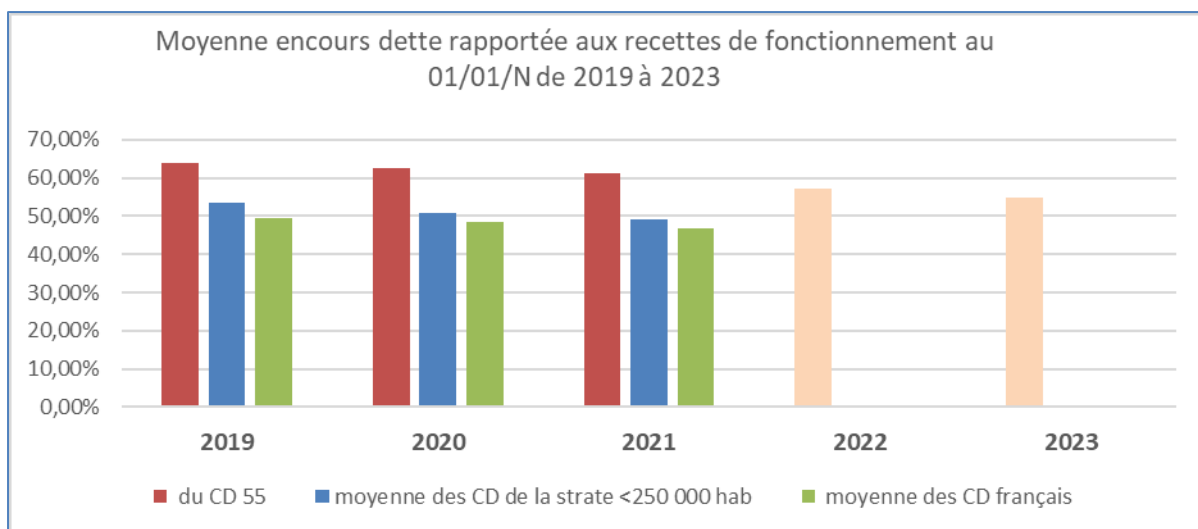
 projection de l'évolution de la dette par habitant de la collectivité


Cet histogramme permet d'observer un fléchissement de l'encours de la dette départementale par habitant à compter de 2022 avec un taux estimé à 751,25 € / habitant.

Ce ratio est amené à se bonifier au 01/01/2023 pour s'établir à 720,86 € / habitant (*dans l'hypothèse d'un maintien de la population INSEE en 2023*) avec un encours de dette ramené à 132 M€ (contre 138 M€ en 2022) lié aux montants de prêts mobilisés majoritairement inférieurs aux amortissements annuels sur les derniers exercices.

J – Encours de la dette long terme rapporté aux recettes de fonctionnement :

L'encours total de la dette sur les produits de fonctionnement, ratio également appelé « taux d'endettement », permet de mesurer la charge de la dette par rapport à la richesse de la collectivité.



 projection de l'évolution du taux d'endettement de la collectivité

Le ratio du taux d'endettement enregistre une diminution constante sur la période 2019-2021 liée à une stabilisation de l'encours de la dette et à une augmentation des recettes réelles de fonctionnement consécutive notamment au rendement dynamique des droits de mutation.

La perspective de la prolongation de l'évolution à la baisse du ratio relève de la diminution de l'encours de la dette et de l'hypothèse d'un maintien du niveau attendu au CAA 2022 des recettes réelles de fonctionnement.

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

« Du retour des taux de marchés en territoire positif à l'augmentation redoutée de la charge financière des collectivités »

La dégradation de la conjoncture économique subie en 2022 (inhérente principalement à la crise énergétique et à la forte augmentation de l'inflation) a fait chuter les principaux indicateurs de croissance provoquant un reflux massif des taux longs en période estivale. Dans le cadre de la lutte contre les tensions inflationnistes, les interventions des banques centrales dont celles orchestrées par la Banque Centrale Européenne (BCE) les 21 juillet et 8 septembre 2022 avec un taux de dépôt porté de -0,50% à +0,75 % (et possiblement au-delà le 27 octobre) ont occasionné un rebond des taux de marchés.

Le contexte haussier de ces taux a conduit les organismes prêteurs à se heurter aux plafonds des taux de l'usure revus trimestriellement, les contraignant à restreindre leurs offres à taux fixe pour se repositionner en grande majorité sur des propositions à taux variables (la législation sur l'usure ne générant aucune difficulté sur les emprunts indexés, à l'exception du livret A).

Les collectivités se financent dorénavant à long terme (15/20/25 ans) à des conditions de taux fixes de marchés voisins de 3 % (Cf la Lettre du Financier Territorial de septembre 2022) ou à taux variables avec des indices à présent en territoire positif et des marges de l'ordre de 0,50 % à 0,90 % (cf l'E-marchés Orféor du 12/09/22) pour les collectivités notées dans la moyenne supérieure.

Le court terme (ligne de trésorerie, NeuCP) subi également les hausses des taux des marchés (l'Euribor 3 mois est territoire positif depuis mi-juillet 2022) agrémentées du relèvement du taux de dépôt initié par la BCE (d'après la Lettre du Financier Territorial de septembre 2022, les taux ressortant des négociations de NeuCP sont attendus au-delà des 2 % sous 12 mois).

Au même titre que le long terme, après avoir bénéficié de 7 années de taux bas (avec le positionnement en territoire négatif des indices) au cours desquelles la gestion en trésorerie zéro des collectivités ne prévalait plus, le coût budgétaire du financement court terme va redevenir un sujet en 2023.

△ *En conclusion, les années fastes (de l'argent pas cher) semblent à présent révolues et il convient dorénavant de prendre en compte cette nouvelle situation qui va peser sur les équilibres 2023 de la collectivité avec notamment une augmentation significative des charges financières attendue sur les périmètres de la dette et de la trésorerie.*

DES RESSOURCES HUMAINES SOUS CONTRAINTES

UNE POLITIQUE RH FORT IMPACTEE PAR LES MESURES NATIONALES

L'exécution budgétaire 2022 a conduit à inscrire des crédits supplémentaires lors de la décision modificative d'octobre, à hauteur de 510 000 € sur le chapitre 012 s'expliquant par la mise en œuvre de mesures catégorielles nationales, dont certaines liés à l'inflation, non connues et non budgétées lors du BP 2022 :

- Mise en place du Ségur pour les personnels de la filière médico-sociale : 475 000 €
- Hausses successives du SMIC impactant la rémunération des assistants familiaux et les premiers grades de la catégorie C : 400 00 €
- Revalorisation du point d'indice (+3.5% au 01.07) = 787 000 €
- Impact de la Loi Taquet Assistants familiaux = 118 000 € avec une estimation reposant sur une fourchette basse dans l'attente de clarifications sur les modalités de mise en œuvre

Il faut néanmoins souligner que l'impact budgétaire de ces mesures catégorielles a été en partie absorbé par la sous-exécution des recrutements prévus au BP.

A ces mesures catégorielles, s'ajoutent d'autres chantiers nationaux issus pour partie, de la loi de transformation de la fonction publique de 2019 ou propres à la collectivité qui ont marqué l'année 2022 par leur impact sur l'ensemble des agents départementaux :

- **L'évolution de l'organisation et de l'aménagement du temps de travail**, afin de garantir le respect de la durée légale du temps de travail fixée à 1607 heures annuelles, en application de la loi n° 2019-848,
- **La revalorisation du régime indemnitaire** tenant compte à la fois d'un rééquilibrage entre les filières et le respect des équilibres entre les métiers et les niveaux de responsabilité exercés, à compter du 1^{er} juillet 2022 pour un coût de 600 000€
- L'organisation et la préparation des **élections professionnelles** de décembre 2022, en lien étroit avec les organisations syndicales, dans un climat social qui souffre d'un contexte national et international anxieux
- Les **réformes statutaires** des catégories C et B, et de certains cadres d'emplois de la filière médico-sociale,

- **L'impact de la loi de Protection des enfants** de février 2022 sur la gestion et la rémunération des assistants familiaux

Enfin, la traduction du projet du mandat politique à travers **la réorganisation des services**, a également rythmé de manière soutenue l'année 2022 pour la DRH, avec de nombreuses réunions de travail avec les Directions et services mais également les organisations syndicales.

UNE POLITIQUE DES RH SUBORDONNÉE AUX CONTRAINTES FINANCIÈRES

Les dépenses de personnel en 2023, resteront fortement impactées par les mesures catégorielles décidées par l'État et la répercussion des décisions prises antérieurement et qui s'inscrivent durablement dans la masse salariale de la collectivité

△ *Indépendamment des actions RH spécifiques à conduire, le budget de la DRH en 2023, sera principalement impacté par le coût en année pleine des mesures gouvernementales décidées en 2022.*

Le cumul de ces mesures dans un calcul intégrant l'ensemble des demandes exprimées par les Directions, conduit à une évolution de BP à BP, de + 6.2 % du budget de la DRH, tous budgets confondus. La quasi-totalité de cette augmentation porte sur le chap. 012 (charges de personnel) et le Chap. 65 (indemnités d'entretien des AssFam et indemnités des élus) qui enregistrent une hausse de +3.4 M€.

Ainsi, la masse salariale continuera d'évoluer en 2023 sur le fondement d'un certain nombre de décisions ou de mesures aux effets financiers conséquents :

- Impact en année pleine, des mesures catégorielles susvisées et de la revalorisation du régime indemnitaire des agents départementaux pour 4.9 M€
- A cela s'ajoutent, des demandes de moyens supplémentaires à arbitrer (23 demandes de créations de postes, contrats de projet ou pérennisation de contrats de projet) avec un coût de 834 000 € en année pleine.
- D'autres mesures, renouvelées chaque année, viennent également s'ajouter à ces dépenses supplémentaires :

Contrats aidés - PEC (10 contrats)	71 467 €
Apprentis (15 contrats)	221 496 €
Vacations (médecins)	225 000 €
Emplois d'été (13 saisonniers)	30 000 €
Enveloppe dédiée aux suppléances- renforts	550 000 €

- Concomitamment, les départs identifiés sur l'année 2023 (retraites, mobilités externes ou fins de contrat) sont pour l'instant de l'ordre de 36 départs et représentent une masse salariale de 1M€, avec un coût de remplacement poste pour poste, calculé à 639 000 € soit un effet Noria de – 361000 €.

En complément de ces actions de promotion de nos métiers, il s'agira également d'impulser des démarches visant à renforcer le sentiment d'appartenance à la collectivité et d'explorer de nouvelles voies pour pallier nos difficultés à recruter certaines compétences.

Parallèlement, le nouveau plan de formation 2023-2024 favorisera l'acquisition et le développement de compétences et connaissances nouvelles, permettant de répondre aux nouveaux enjeux qui s'imposent à nos services et leurs équipes.

La direction des ressources humaines restera également une composante active du Pôle Transformation de l'Action publique et Ressources mis en place en 2022 notamment :

- en matière d'accompagnement et de soutien aux managers et aux agents dans la conduite du changement inhérente aux évolutions technologiques et à la digitalisation,
- à leurs incidences sur les modes d'organisation du travail,
- aux réorganisations de service, notamment sur le périmètre des Solidarités, requérant un accompagnement soutenu des équipes concernées,
- à l'allongement de la vie professionnelle qui pose la question du maintien de compétences et de l'aptitude au poste,
- aux aspirations nouvelles des agents et notamment les jeunes générations, etc.

MAINTENIR UN DIALOGUE SOCIAL CONSTRUCTIF DANS UN CADRE TRANSFORME SUITE AUX ELECTIONS PROFESSIONNELLES DE DECEMBRE 2022 ET POURSUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS INSCRITES AU PROTOCOLE D'ACCORD

△ Les élections professionnelles de décembre 2022 nous offriront un cadre de négociations nouveau à travers la mise en place du Comité Social Territorial.

Ces élections devront nous permettre de consolider les bases d'un dialogue social constructif. Les représentants du personnel constituent des interlocuteurs incontournables dans un contexte national anxiogène avec des effets conséquents sur le climat social de la collectivité qui tend à se dégrader alors même que les contraintes budgétaires de la collectivité ne permettent plus d'agir spécifiquement sur le pouvoir d'achat des agents départementaux.

La mise en œuvre des actions inscrites au protocole d'accord 2021-2023 se poursuivra avec une place importante laissée à la prévention et l'amélioration des conditions de travail, à travers un plan d'actions coconstruit avec les services et les représentants du personnel, en matière de santé, sécurité et prévention des risques notamment psycho-sociaux mais également le lancement du marché relatif à la Prévoyance ou encore, la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination et de harcèlements.

ATTRACTIVITE - INNOVATION - NUMERIQUE – DEMOCRATIE PARTICIPATIVE

EXPERIMENTER EN MEUSE

POURSUIVRE LES EFFORTS EN FAVEUR DE L'EVOLUTION DES COMPETENCES INTERNES, L'ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET MANAGERIALES

La constitution d'une mission Innovation, évaluation et citoyenneté a pour objectif de répondre aux enjeux du projet de mandat à savoir :

- Renforcer nos capacités d'innovation, moteur de l'action

- Développer la méthodologie de l'expérimentation
- Rentrer de plain-pied dans l'ère du numérique
- Amener la population à l'intérêt de la chose publique et de la citoyenneté
- Transformer l'action publique

Cette mission, dont le fil rouge sera la transversalité, facilitera la mise en place de politiques publiques innovantes et devra sortir du cadre de directions pour une vision globale et plurielle des enjeux. Elle aura pour vocation d'accompagner les différents services dans la mise en place de projets innovants sur des thématiques qui relèvent de la compétence départementale.

Elle s'attachera donc à l'amélioration, la transformation des pratiques aussi bien en interne qu'à destination des habitants du territoire. Elle accompagnera l'évolution du Département vers une collectivité davantage orientée usagers-citoyens soucieuse de ses agents, efficiente, numérique, collaborative, innovante, participative et attentive à l'usage des deniers publics.

En outre, le diagnostic de maturité numérique du territoire et des meusiens permettra de présenter des actions répondant aux évolutions sociétales et d'accompagner le territoire dans la définition et la réalisation de tiers lieux, atout d'attractivité.

△ De plus, les politiques départementales doivent être construites « user centrique » en s'adaptant aux besoins des usagers, en y associant un niveau de service et les moyens nécessaires.

En parallèle, la collectivité doit réinterroger ses pratiques administratives afin de permettre à nos agents d'être plus réactifs. Les institutions publiques ont une image qui se dégrade, beaucoup de recrutement ne sont pas honorés.

Pour finir, il s'agira ensuite de caractériser l'innovation et se donner les moyens de construire autour de projets innovants valorisant le territoire comme e-Meuse santé.

PLUS DE LISIBILITE POUR PLUS DE TRANSFORMATION ET D'ADAPTATION DE NOS ACTIONS, L'EVALUATION

△ L'évaluation est indispensable, elle doit être construite, structurée et partagée.

Elle consiste "à mesurer les effets d'une politique menée afin d'éclairer la décision".

Elle a pour objet de rechercher si les moyens juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de **produire les effets attendus** de cette politique et d'**atteindre les objectifs** qui lui sont assignés.

L'évaluation poursuit plusieurs objectifs :

- accompagner la transformation de l'intervention publique ;
- rationaliser les dépenses publiques ;
- responsabiliser les décideurs publics ;
- favoriser la participation citoyenne au contrôle et à la « fabrique » des politiques publiques.

CONTRIBUER AU RENFORCEMENT DE L'ATTRACTIVITE DE LA COLLECTIVITE AFIN DE PALLIER LES DIFFICULTES DE RECRUTEMENT

Comme évoqué précédemment, au cours de ces dernières années, les difficultés de recrutement se sont accentuées au sein de notre collectivité, dans tous les secteurs d'activité et dans un contexte de plus en plus concurrentiel y compris entre collectivités et ce, quelle que soit leur taille.

△ Par ailleurs, les avantages « historiques » de la fonction publique ne parlent plus aux jeunes générations : le rapport au travail est en pleine mutation et la stabilité professionnelle/sécurité de l'emploi n'est plus considérée comme un critère prédominant dans un parcours professionnel.

Mais au-delà de la question récurrente de l'attractivité de la collectivité, c'est aujourd'hui celle de l'attractivité de la fonction publique qui se pose aujourd'hui à l'ensemble des employeurs publics.

Cela se traduit pour de nombreux postes vacants par un manque de candidatures, des profils non adaptés aux besoins en compétences, auxquels s'ajoutent pour notre collectivité, des freins liés à la rémunération.

Nous devons donc poursuivre nos efforts pour trouver des leviers aux difficultés de recrutement mais aussi nous attacher à travailler davantage sur l'intégration et la fidélisation des nouveaux collaborateurs pour limiter les impacts du turn-over.

En ce sens, le développement de la « marque employeur » devra être étudiée en transversalité au sein de la collectivité, en cohérence avec le projet politique, afin de valoriser les atouts et les valeurs de la collectivité auprès des agents et des futurs collaborateurs.

Chers collègues, sur ces bases, je vous propose d'engager notre débat d'orientations budgétaires pour l'année 2023.

Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

CREATION D'UN BUDGET ANNEXE DEDIE A LA VENTE DE CHALEUR ET DEMANDE D'IMMATRICULATION (SIRET) -

-Adoptée le 17 novembre 2022-

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen relatif à la création d'un budget annexe dédié à la vente de chaleur,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

- Autorise la création d'un budget annexe lié à la vente de chaleur,
- Autorise la demande d'immatriculation auprès de l'INSEE afin d'obtenir un numéro de SIRET.

**FSE+ 2021-2027 - DELEGATION D'UNE SUBVENTION GLOBALE AU CONSEIL
DEPARTEMENTAL -**

-Adoptée le 17 novembre 2022-

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen et tendant à se prononcer sur le nouveau conventionnement avec l'Etat au titre de la subvention globale FSE+,

Vu les conclusions des Commissions organiques concernées,

Après en avoir délibéré,

- Décide de candidater comme Organisme Intermédiaire délégataire et gestionnaire d'une subvention globale FSE+ pour la période 2021-2027 intervenant en cofinancement des crédits départementaux ;
- Accepte l'enveloppe prévisionnelle déléguée de crédits FSE+ 2021-2027 pour la Meuse d'un montant total de 5 670 670,16 € ;
- S'engage à affecter les moyens humains nécessaires à la bonne mise en œuvre de la subvention globale FSE+ 2021-2027 ;
- Autorise le Président du Conseil départemental à signer et à déposer toutes les pièces du dossier de candidature comme Organisme Intermédiaire délégataire d'une subvention globale FSE+ 2021-2027, ainsi que, le cas échéant, à signer la convention de délégation de subvention globale FSE+ 2021-2027.

INDEMNISATION POUR LES DOMMAGES CAUSES PAR DES SONDAGES SUR DES PARCELLES AGRICOLES DANS LE CADRE DU CONTOURNEMENT EST DE VERDUN

=

-Adoptée le 17 novembre 2022-

Le Conseil départemental,

Vu le rapport soumis à son examen concernant l'indemnisation due au titre des dommages occasionnés émanant de sondages dans le cadre du projet routier relatif au contournement Est de Verdun,

Vu les conclusions de la Commission organique concernée,

Après en avoir délibéré,

Autorise le Président du Conseil départemental à procéder au règlement de l'indemnisation due au titre de cette opération, pour un montant total de 949.00 € à répartir en part égal entre Monsieur A.S.et Monsieur C. C.

Actes de l'Exécutif départemental

**ARRETE DU 15 NOVEMBRE 2022 RELATIF A LA TARIFICATION 2022 APPLICABLE
AUX SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET
D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE (SEISAAM) POUR LES MAISONS
D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL (MECS) -**

-Arrêté du 15 novembre 2022-



PÔLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Service Etablissements et services
sociaux et médico-sociaux
Secteur tarification des ESSMS

ARRETE RELATIF A LA TARIFICATION 2022
APPLICABLE AUX

Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse
(SEISAAM)

pour les Maisons d'Enfants à Caractère Social
(MECS)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement sollicitant un prix de journée hébergement 2022 à 162,23 €,
- VU le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU le Décret n° 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 42 de la loi no 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 22 septembre 2022 modifiant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Maison d'Enfants à Caractère Social sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	365 709,03
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	1 717 622,80	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	94 965,42	
Total	2 178 297,25	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	2 185 087,55
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	529,00
	Total	2 185 616,55

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	Néant
Reprise de déficit	-7 319,30

ARTICLE 3 : Le prix de journée hébergement applicable à compter du **1er octobre 2022** à l'établissement Maison d'Enfants à Caractère Social, géré par l'organisme Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse, est fixé à :

Hébergement Permanent : 171,79 €

ARTICLE 4 : Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

ARTICLE 5 : En complément du prix de journée, une dotation exceptionnelle finançant le Complément de Traitement Indiciaire (CTI), dite revalorisation « Laforcade » pour 2022 sera versée :

montant 2022 : 80 099 €

Cette dotation, sur la base d'un prévisionnel déclaré par le gestionnaire, sera versée en une seule fois. Une attestation sur l'honneur des dépenses réelles 2022 sera transmise avec le Compte administratif 2022. L'éventuel montant du trop perçu donnera lieu à une récupération au travers d'une reprise d'un excédent.

ARTICLE 6 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy (Cour Administrative d'Appel de Nancy – 6, rue du Haut-Bourgeois – CO 50015 – 54 035 NANCY Cedex) dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification. Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,



GERARD ABBAS
2022.11.15 12:58:05 +0100
Ref:20221108_112521_1-6-S
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
Vice-président délégué aux Finances et à l'Administration
générale et affaires du Département

Gérard ABBAS

Vice-Président du Conseil départemental

Transmis au contrôle de légalité le : *date mentionnée dans le courriel d'accusé réception Préfecture*
Notifié par voie électronique le : *date d'accusé réception du courriel de notification*

**ARRETE DU 15 NOVEMBRE 2022 RELATIF A LA TARIFICATION 2022 APPLICABLE
AUX SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET
D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE (SEISAAM) POUR LE CENTRE
MATERNEL -**

-Arrêté du 15 novembre 2022-



PÔLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Service Etablissements et services
sociaux et médico-sociaux
Secteur tarification des ESSMS

ARRETE RELATIF A LA TARIFICATION 2022
APPLICABLE AUX

Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse
(SEISAAM)

pour le Centre Maternel

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement sollicitant un prix de journée hébergement 2022 à 146,35 €,
- VU le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU le Décret n° 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 42 de la loi no 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 22 septembre 2022 modifiant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Établissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

A R R E T E

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Centre Maternel sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	154 535,90
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	591 139,79	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	62 973,72	
Total	808 649,41	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	874 710,04
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	3 500,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	
Total	878 210,04	

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	Néant
Reprise de déficit	-69 560,63

ARTICLE 3 : Le prix de journée applicable à compter du **1^{er} octobre 2022** au Centre Maternel de SEISAAM s'établit à :

146,38 €

ARTICLE 4 : Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

ARTICLE 5 : En complément du prix de journée, une dotation exceptionnelle finançant le Complément de Traitement Indiciaire (CTI), dite revalorisation « Laforcade » pour 2022 sera versée :

montant 2022 : 41 363 €

Cette dotation, sur la base d'un prévisionnel déclaré par le gestionnaire, sera versée en une seule fois. Une attestation sur l'honneur des dépenses réelles 2022 sera transmise avec le Compte administratif 2022. L'éventuel montant du trop perçu donnera lieu à une récupération au travers d'une reprise d'un excédent.

ARTICLE 6 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy (Cour Administrative d'Appel de Nancy – 6, rue du Haut-Bourgeois – CO 50015 – 54 035 NANCY Cedex) dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification. Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,



GÉRARD ABBAS
2022.11.15 12:58:15 -0100
Ref:20221107_145401_1-6-S
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
Vice-président délégué aux Finances et à l'Administration
générale et affaires du Département

Gérard ABBAS

Vice-Président du Conseil départemental

Transmis au contrôle de légalité le : *date mentionnée dans le courriel d'accusé réception Préfecture*
Notifié par voie électronique le : *date d'accusé réception du courriel de notification*

Budget et Exécution Budgétaire

**ARRETE DU 22 NOVEMBRE 2022 MODIFIANT LA REGIE D'AVANCES DES
DEPENSES DU PARC DEPARTEMENTAL AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
DE LA MEUSE. -**

-Arrêté du 22 novembre 2022-



**DIRECTION DES FINANCES ET DES AFFAIRES
JURIDIQUES
Service Budget et Exécution budgétaire**

Affaire suivie par Nadine PIERRE
Poste interne : 6221

Le Président du Conseil départemental,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 5 novembre 2009 relatif à l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs et mandataires suppléants des régies d'avances et de recettes ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 22 mars 2018 autorisant la création d'une régie d'avances des dépenses du Parc Départemental auprès du Département de la Meuse ;

Vu la délibération du Conseil départemental en date du 21 octobre 2022 autorisant la modification de la régie d'avances du Parc Départemental ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 9 novembre 2022 ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le précédent arrêté du 16 avril 2018 est abrogé.

ARTICLE 2

Il est institué une régie d'avances des dépenses du Parc Départemental auprès du Conseil départemental de la Meuse, 3 Impasse Varinot B P 514 - 55012 Bar le Duc.

ARTICLE 3

Cette régie est installée dans les locaux du Parc Départemental de la Meuse.

ARTICLE 4

La régie fonctionne durant toute l'année.

ARTICLE 5 – Nature des opérations

La régie paie les dépenses suivantes :

- Immatriculation des véhicules du Département
- Renouvellement / modification des cartes grises des véhicules du Département
- Achat de certificats qualité de l'air (vignette CRIT' AIR) pour les véhicules du Département
- Remboursements de frais de carburant suite à production de justificatifs (courrier du demandeur et justificatif(s) de paiement en précisant la date et l'heure, le volume, le type de carburant et le montant payé).

ARTICLE 6

Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées en carte bleue et virement bancaire.

ARTICLE 7 – Compte de dépôt

Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès du comptable assignataire, le Payeur départemental.

ARTICLE 8 – Intervention de mandataires

L'intervention de mandataires a lieu dans les conditions fixées par leur acte de nomination.

ARTICLE 9 - Avance

Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 220€.

ARTICLE 10 - Périodicité des justificatifs

Le régisseur verse auprès du comptable assignataire, le Payeur Départemental de la Meuse, la totalité des justificatifs des opérations de dépenses au minimum une fois par mois.

ARTICLE 11 - Cautionnement

Le régisseur est assujéti à un cautionnement selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 12 - Indemnité de responsabilité du régisseur

Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.


ARTICLE 13 - Indemnité de responsabilité du mandataire suppléant

Le mandataire suppléant percevra une indemnité de responsabilité dont le montant est précisé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur.

ARTICLE 14

Le Président du Conseil départemental et le comptable public assignataire, le Payeur Départemental de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bar le Duc, le **22 NOV. 2022**


Jérôme DUMONT
Président du Conseil départemental

Destinataires :

- Contrôle de légalité
- Direction des Finances
- Paierie Départementale
- Régisseur
- Mandataire suppléant
- Parc Départemental

**ARRETE DU 22 NOVEMBRE 2022 RELATIF A LA TARIFICATION 2022 APPLICABLE
AUX SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET
D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE (SEISAAM) POUR LES DISPOSITIFS
D'ACCUEIL POUR MINEURS NON ACCOMPAGNES ET DISPOSITIFS
D'ACCOMPAGNEMENT A L'AUTONOMIE DES MINEURS NON ACCOMPAGNES
(DAMIE /DAAMNA) -**

-Arrêté du 22 novembre 2022-



PÔLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Service Etablissements et services
sociaux et médico-sociaux
Secteur tarification des ESSMS

ARRETE RELATIF A LA TARIFICATION 2022
APPLICABLE AUX

Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse
(SEISAAM)

pour les Dispositifs d'accueil pour mineurs non accompagnés
et Dispositifs d'accompagnement à l'autonomie des mineurs non accompagnés
(DAMIE/DAAMNA)

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental portant extension d'autorisation des Maisons d'Enfants à Caractère Social de SEISAAM, en date du 25 janvier 2019, suite à l'appel à projet de création d'une structure d'accueil de mineurs non accompagnés confiés au Département de la Meuse,
- VU le procès-verbal de la visite de conformité du 19 octobre 2020 relatif à l'ouverture des dernières places de DAMIE Stenay,
- VU l'arrêté du Président du Conseil départemental portant extension d'autorisation des Maisons d'Enfants à Caractère Social de SEISAAM, en date du 18 novembre 2020,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement sollicitant un prix de journée hébergement 2022 à 96 €,
- VU le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU le Décret n° 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 42 de la loi no 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 22 septembre 2022 modifiant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

2022.11.22 09:33:28 +0100
Ref:20221107_144830_1-6-S

Signature numérique

Pour le président et par délégation,
Vice-président délégué aux Finances et à l'Administration
générale et affaires du Département



Gérard ABBAS

Vice-Président du Conseil départemental

Transmis au contrôle de légalité le : *date
mentionnée dans le courriel d'accusé réception
Préfecture*
Notifié par voie électronique le : *date d'accusé
réception du courriel de notification*

**ARRETE DU 22 NOVEMBRE 2022 RELATIF A LA TARIFICATION 2022 APPLICABLE
AUX SERVICES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS D'INCLUSION ET
D'ACCOMPAGNEMENT ARGONNE MEUSE (SEISAAM) POUR LE SERVICE
PROTECTION DE L'ENFANCE -**

-Arrêté du 22 novembre 2022-



PÔLE DÉVELOPPEMENT HUMAIN
Service Etablissements et services
sociaux et médico-sociaux
Secteur tarification des ESSMS

ARRETE RELATIF A LA TARIFICATION 2022
APPLICABLE AUX

Services et Etablissements publics d'Inclusion et d'Accompagnement Argonne Meuse
(SEISAAM)

pour le SERVICE PROTECTION DE L'ENFANCE

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE

- VU le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L 313-8, L 314-3 et suivant, L 314-7 et R 314-1 et suivants,
- VU l'arrêté de création et d'habilitation à l'Aide Sociale,
- VU les propositions budgétaires présentées par l'établissement sollicitant un prix de journée hébergement 2022 à 187,55 €,
- VU le décret n° 2022-734 du 28 avril 2022 portant diverses mesures d'amélioration de la transparence financière dans la gestion des établissements et services sociaux et médico-sociaux mentionnés au I de l'article L. 312-1 du code de l'action sociale et des familles,
- VU le Décret n° 2022-161 du 10 février 2022 étendant le bénéfice du complément de traitement indiciaire à certains agents publics en application de l'article 42 de la loi no 2021-1754 du 23 décembre 2021 de financement de la sécurité sociale pour 2022,
- VU la délibération du Conseil départemental de la Meuse en date du 22 septembre 2022 modifiant l'objectif annuel d'évolution des dépenses concernant la tarification des Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux,
- VU le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,
- SUR proposition du Directeur Général des Services Départementaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Pour l'exercice budgétaire 2022, les recettes et les dépenses prévisionnelles de l'établissement Services de Protection de l'Enfance sont autorisées comme suit :

Dépenses	Groupes fonctionnels	
	Groupe I Dépenses afférentes à l'exploitation courante	954 694,33
Groupe II Dépenses afférentes au personnel	4 479 026,64	
Groupe III Dépenses afférentes à la structure	308 049,34	
Total	5 741 770,31	
Recettes	Groupe I Produits de la tarification	5 654 074,40
	Groupe II Produits relatifs à l'exploitation	11 726,00
	Groupe III Produits financiers et produits non encaissables	1 058,07
	Total	5 666 858,47

ARTICLE 2 : Les tarifs précisés à l'article 3 sont calculés en intégrant les résultats suivants :

Reprise d'excédent	74 911,84
Reprise de déficit	Néant

ARTICLE 3 : Le prix de journée applicable à compter du **1^{er} octobre 2022** aux services de Protection de l'Enfance de SEISAAM s'établit à :

Accueil permanent : 202,67 €

ARTICLE 4 : Les frais d'hébergement seront versés mensuellement à l'établissement sur présentation des états de présence effective.

ARTICLE 5 : En complément du prix de journée, une dotation exceptionnelle finançant le Complément de Traitement Indiciaire (CTI), dite revalorisation « Laforcade » pour 2022 sera versée :

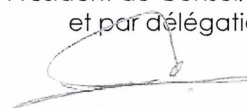
montant 2022 : 260 429 €

Cette dotation, sur la base d'un prévisionnel déclaré par le gestionnaire, sera versée en une seule fois. Une attestation sur l'honneur des dépenses réelles 2022 sera transmise avec le Compte administratif 2022. L'éventuel montant du trop perçu donnera lieu à une récupération au travers d'une reprise d'un excédent.

ARTICLE 6 : Les recours dirigés contre le présent arrêté doivent être portés devant le Tribunal interrégional de la Tarification Sanitaire et Sociale de Nancy (Cour Administrative d'Appel de Nancy – 6, rue du Haut-Bourgeois – CO 50015 – 54 035 NANCY Cedex) dans le délai d'un mois à compter de sa publication ou, pour les personnes auxquelles il est notifié, à compter de sa notification. Les recours peuvent également être faits par voie électronique au Tribunal Administratif à partir de l'application internet dénommée « Télérecours citoyens » accessible par le site de téléprocédures : <http://www.telerecours.fr/>

ARTICLE 7 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de l'établissement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté. La présente décision d'autorisation budgétaire et de tarification sera notifiée à l'établissement. Les tarifs fixés dans le présent arrêté feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs du Département.

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation



2022.11.22 09:32:04 +0100
Ref:20221114_093639_1-5-S
Signature numérique
Pour le président et par délégation,
Vice-président délégué aux Finances et à l'Administration
générale et affaires du Département

Gérard ABBAS

Gérard ABBAS

Vice-Président du Conseil départemental

Transmis au contrôle de légalité le : *date mentionnée dans le courriel d'accusé réception Préfecture*
Notifié par voie électronique le : *date d'accusé réception du courriel de notification*

**ARRETE DU 23 NOVEMBRE 2022 AUTORISANT L'ASSOCIATION
DEPARTEMENTALE DES AMIS ET PARENTS D'ENFANTS INADAPTES DE LA
MEUSE A TRANSFORMER 5 PLACES DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE
SOCIALE (SAVS) EN 10 PLACES D'UN SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-
SOCIAL POUR ADULTES HANDICAPES (SAMSAH) -**

-Arrêté du 23 novembre 2022-

ARRETE CONJOINT CD N° / ARS N° 2022- 4896
en date du *23 novembre 2022*

autorisant l'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de la Meuse à transformer 5 places du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS) en 10 places d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)

N° FINESS EJ : 55 000 500 3
N° FINESS ET : A CREER

**LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE LA MEUSE**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE
REGIONALE DE SANTE DU GRAND EST**

- VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment leurs titres I et IV respectifs ;
- VU** spécifiquement les articles L.313-1 et suivants relatifs à l'autorisation des établissements sociaux et médico-sociaux ;
- VU** les articles D.344-5-1 et suivants du CASF relatifs aux dispositions spécifiques pour les établissements et services accueillant des adultes handicapés qui n'ont pu acquérir un minimum d'autonomie ;
- VU** le décret n° 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nouvelle nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESSMS) accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant nomination de Madame Virginie CAYRE, en qualité de Directrice Générale de l'ARS Grand Est ;
- VU** l'instruction n° DGCS/2018/18 du 22 janvier 2018 relative à l'application de la nouvelle nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** l'instruction n° DREES/DMSI/DGCS/2018/155 du 27 juin 2018 relative à la mise en œuvre dans le fichier national des établissements sanitaires et sociaux (FINESS) de la nouvelle nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques ;
- VU** l'arrêté ARS n° 2021-0753 du 25 février 2021 portant actualisation du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PRIAC) 2020-2024 de la Région Grand-Est et son avenant n° 2021-1479 du 19 avril 2021 ;
- VU** l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) régional intitulé « Réponses nouvelles et transformation de l'offre médico-sociale en faveur de la prévention des départs non souhaités de personnes adultes en situation de handicap vers la Belgique » lancé par l'ARS Grand Est le 3 septembre 2020 ;

VU la demande déposée le 9 octobre 2020 par l'ADAPEIM, en réponse à cet AMI en vue d'une demande de création d'un SAMSAH par redéploiement de 10 places du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale ;

CONSIDERANT le courrier de réponse de l'ARS Grand Est en date du 21 janvier 2021 confirmant la pré-sélection du projet suite à l'AMI en faveur de la prévention des départs non souhaités en Belgique ;

CONSIDERANT le courrier conjoint de l'ARS Grand Est et du Conseil Départemental de la Meuse en date du 15 juin 2021 proposant la création de 10 places de SAMSAH ;

CONSIDERANT que le projet présenté par l'Association ADAPEIM répond aux attendus du cahier des charges de l'AMI régional intitulé « Réponses nouvelles et transformation de l'offre médico-sociale en faveur de la prévention des départs non souhaités de personnes adultes en situation de handicap vers la Belgique » ;

CONSIDERANT l'accord de l'ADAPEIM pour la mise en conformité de l'autorisation au regard de la nouvelle nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes en situation de handicap ou malades chroniques ;

SUR PROPOSITION de Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est, de Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département de la Meuse et de Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Meuse ;

ARRETENT

Article 1^{er} : L'autorisation, visée à l'article L.313-1 du CASF, est délivrée à l'ADAPEIM pour la création d'un Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH) de 10 places par transformation de 5 places du Service d'Accompagnement à la Vie Sociale à destination d'un public toutes déficiences (SAMSAH polyvalent) sur l'antenne de Verdun.

Cette autorisation prend effet à compter du **1^{er} septembre 2022**.

Article 2 : L'autorisation délivrée à l'ADAPEIM pour la gestion du SAMSAH est conforme à la nouvelle nomenclature des ESSMS accompagnant des personnes en situation de handicap ou malades chroniques.

Le SAMSAH est spécialisé dans l'accompagnement d'un public toutes déficiences. Conformément à l'article D.312-0-3 du CASF, cette spécialisation n'exclut pas la prise en charge de personnes présentant des troubles associés à ceux qui font l'objet de la spécialité autorisée.

Les caractéristiques de l'autorisation sont explicitées dans l'article 4.

Article 3 : Conformément aux dispositions de l'article 89 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et en lien avec la démarche « Une réponse accompagnée pour tous », l'établissement pourra déroger à son autorisation afin de répondre aux situations jugées prioritaires, dans le cadre d'un plan d'accompagnement global et sous couvert de l'accord de l'ARS.

Article 4 : Cet établissement est répertorié dans le Fichier National des Etablissements Sanitaires et Sociaux (FINESS) de la façon suivante :

Entité juridique : **ADAPEIM**
N° FINESS : **55 000 500 3**
Adresse complète : route de Neuville – 55800 VASSINCOURT
Code statut juridique : 60 - association loi 1901 non RUP

Entité établissement : **SAMSAH (à définir)**
N° FINESS : **A créer**
Adresse complète : rue du Clos de Jardin Fontaine – 55840 THIERVILLE-SUR-MEUSE
Code catégorie : **445 SAMSAH**
Code MFT : **09 – ARS/CD**

Code discipline	Code activité fonctionnement	Code clientèle	Nombre de places
966 - Accueil et accompagnement médicalisé personnes handicapées	16 - Prestation en milieu ordinaire	010 – Tous types de déficiences personnes handicapées (SAI)	10

Article 5 : L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale pour la capacité totale autorisée.

Article 6 : En application de l'article L.313-1 du CASF, la présente autorisation est accordée pour une durée de 15 ans. Son renouvellement sera subordonné aux résultats de l'évaluation externe mentionnée à l'article L.312-8 du CASF, dans les conditions prévues par l'article L.313-5 du même code.

Article 7 : Conformément aux dispositions des articles L.313-1 et D.313-7-2 du CASF, la présente autorisation est réputée caduque totalement ou partiellement, si tout ou partie de l'activité n'est pas ouverte au public dans un délai de 6 mois à compter de sa notification. Ce délai peut être prorogé dans les limites et conditions précisées dans ces mêmes articles du code.

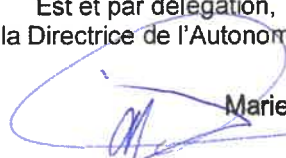
Article 8 : En application de l'article L.313-1 du CASF, tout changement important dans l'activité, l'installation, l'organisation, la direction ou le fonctionnement d'un établissement ou d'un service soumis à autorisation doit être porté à la connaissance du Président du Conseil Départemental de la Meuse et de la Directrice Générale de l'ARS Grand Est.

Article 9 : L'autorisation délivrée est valable sous réserve du résultat d'une visite de conformité prévue à l'article L.313-6 du CASF et dont les conditions de mise en œuvre sont prévues par les articles D.313-11 à D.313-14 du même code.

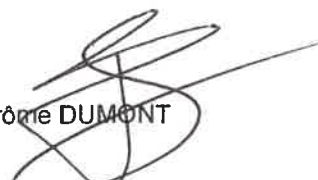
Article 10 : Le présent arrêté peut faire l'objet soit d'un recours gracieux devant les autorités compétentes, soit d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou, à l'égard des personnes et des organismes auxquels il est notifié, à compter de la date de sa notification. La juridiction peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Article 11 : Madame la Directrice de l'Autonomie de l'ARS Grand Est, Madame la Déléguée Territoriale de l'ARS dans le département de la Meuse et Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Grand Est et au recueil des actes administratifs du Département de la Meuse et dont un exemplaire sera adressé à Monsieur le Directeur Général de l'ADAPEI de la Meuse.

Pour la Directrice Générale de l'ARS Grand Est et par délégation,
la Directrice de l'Autonomie

p/o.

Marie-Hélène CAILLET
Agnès GERBAUD

Le Président du Conseil Départemental de la Meuse


Jérôme DUMONT

Directeur de la Publication et responsable de la Rédaction :

M. Jérôme DUMONT, Président du Conseil départemental

Imprimeur : Imprimerie départementale
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Editeur : Département de la Meuse
Hôtel du Département
Place Pierre-François GOSSIN
BP 514
55012 BAR-LE-DUC Cedex

Date de parution : 30/11/2022

Date de dépôt légal : 30/11/2022

ISSN : 2494-1972